



# Assemblée générale

Distr. générale  
21 février 2019  
Français  
Original : anglais

**Soixante-treizième session**  
Point 161 de l'ordre du jour  
**Financement de la Mission**  
**multidimensionnelle intégrée des Nations**  
**Unies pour la stabilisation au Mali**

## **Budget de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020**

**Rapport du Secrétaire général**

### **Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus . . . . .	5
A. Vue d'ensemble . . . . .	5
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui . . . . .	5
C. Coopération au niveau régional . . . . .	15
D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées . . . . .	15
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats . . . . .	16
II. Ressources financières . . . . .	74
A. Vue d'ensemble . . . . .	74
B. Contributions non budgétisées . . . . .	75
C. Gains d'efficience . . . . .	75
D. Taux de vacance . . . . .	75
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome . . . . .	76
F. Formation . . . . .	77
G. Désarmement, démobilisation et réintégration . . . . .	77
H. Services de détection des mines et de déminage . . . . .	78



---

I.	Projets à effet rapide . . . . .	79
J.	Autres activités relatives aux programmes . . . . .	80
III.	Analyse des variations . . . . .	82
IV.	Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre . . . . .	88
V.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/286, 72/290 et 72/297 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale. . . . .	89
A.	Assemblée générale . . . . .	89
B.	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires . . . . .	98
Annexes		
I.	Définitions . . . . .	103
II.	Organigrammes . . . . .	105
III.	Information concernant les activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les fonds prévus. . . . .	107
Carte	. . . . .	112

## Résumé

Le présent rapport porte sur le budget de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020 (exercice 2019/20), dont le montant s'élève à 1 149 778 800 dollars.

Le budget proposé couvre le déploiement de 40 observateurs militaires, 13 249 membres des contingents, 350 policiers des Nations Unies, 1 570 membres d'unités de police constituées, 821 membres du personnel recruté sur le plan international et 904 agents recrutés sur le plan national, dont 150 administrateurs et 2 membres du personnel temporaire, ainsi que 197 Volontaires des Nations Unies (191 recrutés sur le plan international et 6 sur le plan national) et 19 membres du personnel fourni par des gouvernements.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020 et l'objectif de la Mission est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui présentent une analyse par composante (composante Réconciliation politique et mise en œuvre des réformes institutionnelles conformément à l'accord de paix ; composante Sécurité, protection des civils et application des mesures de défense et de sécurité énoncées dans l'accord de paix ; composante Promotion et protection des droits de l'homme et réconciliation ; composante Rétablissement de l'autorité de l'État, stabilisation et état de droit dans le centre et le nord du Mali ; composante Appui). Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par la Mission.

### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2017/18)	Montant alloué (2018/19)	Dépenses prévues (2019/20)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	482 778,1	450 604,1	495 313,0	44 708,9	9,9
Personnel civil	168 295,2	167 294,3	184 254,0	16 959,7	10,1
Dépenses opérationnelles	435 345,5	456 820,5	470 211,8	13 391,3	2,9
<b>Montant brut</b>	<b>1 086 418,8</b>	<b>1 074 718,9</b>	<b>1 149 778,8</b>	<b>75 059,9</b>	<b>7,0</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	14 525,8	14 694,0	16 298,3	1 604,3	10,9
<b>Montant net</b>	<b>1 071 893,0</b>	<b>1 060 024,9</b>	<b>1 133 480,5</b>	<b>73 455,6</b>	<b>6,9</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
<b>Total</b>	<b>1 086 418,8</b>	<b>1 074 718,9</b>	<b>1 149 778,8</b>	<b>75 059,9</b>	<b>7,0</b>

<b>Ressources humaines<sup>a</sup></b>										
	<i>Observateurs militaires</i>	<i>Contingents</i>	<i>Police des Nations Unies</i>	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>b</sup></i>	<i>Emplois de temporaire<sup>c</sup></i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Personnel fourni par des gouvernements</i>	<i>Total</i>
<b>Direction exécutive et administration</b>										
Effectif approuvé 2018/19	–	–	–	–	95	76	–	31	–	202
Effectif proposé 2019/20	–	–	–	–	98	76	–	31	–	205
<b>Composantes</b>										
Réconciliation politique et mise en œuvre des réformes institutionnelles conformément à l'accord de paix										
Effectif approuvé 2018/19	–	–	–	–	35	19	–	14	–	68
Effectif proposé 2019/20	–	–	–	–	35	19	–	14	–	68
Sécurité, protection des civils et application des mesures de défense et de sécurité énoncées dans l'accord de paix										
Effectif approuvé 2018/19	40	13 249	350	1 570	56	91	–	13	–	15 369
Effectif proposé 2019/20	40	13 249	350	1 570	57	91	–	13	–	15 370
Promotion et protection des droits de l'homme et réconciliation										
Effectif approuvé 2018/19	–	–	–	–	37	39	–	25	–	101
Effectif proposé 2019/20	–	–	–	–	37	39	–	25	–	101
Rétablissement de l'autorité de l'État, stabilisation et état de droit dans le centre et le nord du Mali										
Effectif approuvé 2018/19	–	–	–	–	32	34	–	16	19	101
Effectif proposé 2019/20	–	–	–	–	32	34	–	16	19	101
Appui										
Effectif approuvé 2018/19	–	–	–	–	555	639	2	90	–	1 286
Effectif proposé 2019/20	–	–	–	–	560	645	2	98	–	1 305
<b>Total</b>										
Effectif approuvé 2018/19	40	13 249	350	1 570	810	898	2	189	19	17 127
Effectif proposé 2019/20	40	13 249	350	1 570	819	904	2	197	19	17 150
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	<b>9</b>	<b>6</b>	–	<b>8</b>	–	<b>23</b>

<sup>a</sup> Niveau maximum de l'effectif autorisé ou proposé.

<sup>b</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

<sup>c</sup> Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées à la section IV du présent rapport.

## I. Mandat et résultats attendus

### A. Vue d'ensemble

1. Le mandat de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) a été défini par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2100 (2013). La dernière prorogation en date, jusqu'au 30 juin 2019, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution 2423 (2018).

2. La Mission a pour mandat d'aider le Conseil de sécurité à atteindre un objectif général, qui est de rétablir durablement la paix et la stabilité au Mali.

3. Dans le cadre de cet objectif général, la Mission contribuera, au cours de l'exercice budgétaire, à un certain nombre de réalisations, en exécutant les produits clefs présentés dans les tableaux ci-après. Ces tableaux sont organisés par composantes (Réconciliation politique et mise en œuvre des réformes institutionnelles conformément à l'accord de paix, Sécurité, protection des civils et application des mesures de défense et de sécurité énoncées dans l'accord de paix, Promotion et protection des droits de l'homme et réconciliation, Rétablissement de l'autorité de l'État, stabilisation et état de droit dans le centre et le nord du Mali, et Appui). Ces composantes découlent du mandat de la Mission.

4. Les réalisations escomptées sont celles qui permettront d'atteindre, au terme du mandat de la Mission, l'objectif fixé par le Conseil de sécurité, tandis que les indicateurs de succès serviront à mesurer les progrès accomplis au cours de l'exercice budgétaire. Les effectifs de la Mission ont été déterminés composante par composante, sauf ceux de la direction exécutive et de l'administration, qui l'ont été en fonction des besoins de l'ensemble de la Mission. La variation des effectifs par rapport au budget de 2018/19, y compris les reclassements, est analysée au niveau de chaque composante.

5. La Mission, dont le quartier général se trouve à Bamako, est dirigée par un représentant spécial du Secrétaire général, qui a rang de secrétaire général adjoint et est secondé par deux représentantes spéciales adjointes au rang de sous-secrétaire générale : la première est chargée des affaires politiques et la seconde, qui est aussi Coordinatrice résidente et Coordinatrice de l'action humanitaire, de la consolidation de la paix. Les opérations militaires sont dirigées par un commandant de la force, qui a rang de sous-secrétaire général, et son adjoint (D-2), tandis que la police civile est chapeautée par un chef de la police (D-2) et son adjoint (D-1).

### B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui

6. Tirant parti du bon déroulement de l'élection présidentielle et de la dynamique créée par la conclusion du Pacte pour la paix le 15 octobre 2018, la Mission a accompli certains progrès au cours de l'année écoulée, notamment le lancement du processus accéléré de désarmement, de démobilisation, de réintégration et d'intégration par la Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réintégration et la Commission d'intégration, auxquelles elle a fourni son appui, ainsi que la création d'un comité d'experts sur la réforme constitutionnelle et l'élaboration d'un cadre de consultation national sur la réforme constitutionnelle. Par ailleurs, le Gouvernement a nommé 288 membres, dont 14 femmes, aux administrations intérimaires et collèges transitoires de 21 des 24 districts des régions du nord. Des progrès ont également été faits dans la réforme du secteur de la sécurité, les parties signataires ayant tenu une réunion à Bamako sur la mise en œuvre des mesures prioritaires dans les domaines de la défense et de la sécurité définies dans la

feuille de route adoptée le 22 mars, et signé à son issue un plan d'action actualisé pour l'application de la stratégie de sécurité nationale. Des avancées ont en outre été accomplies dans la mise en œuvre de la stratégie nationale des frontières, de la politique nationale de prévention et de répression de l'extrémisme violent et du terrorisme et du plan d'action pour la réconciliation nationale et la cohésion sociale pour la période 2018-2020. La Mission a commencé de mettre en œuvre une stratégie d'appui aux efforts de stabilisation du Gouvernement dans le centre du pays, notamment en réorganisant son dispositif sur place et en menant une campagne de protection des civils.

7. La poursuite de la mise en œuvre du mécanisme opérationnel de coordination à Kidal, Tombouctou et Gao a permis aux Forces de défense et de sécurité maliennes d'entamer leur redéploiement au nord du Mali. Des progrès ont été réalisés dans l'exécution de la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité et de la stratégie nationale des frontières. La Commission vérité, justice et réconciliation est entrée en activité et apporte par ses travaux une contribution importante au processus de réconciliation.

8. D'ici au début de l'exercice 2019/20, l'accentuation de la pression internationale et les activités soutenues de bons offices devraient permettre d'accomplir des progrès tangibles dans la mise en œuvre des dispositions de l'accord de paix relatives à la politique et à la sécurité.

9. Concernant la situation en matière de sécurité, les violations graves des droits de l'homme qui continuent d'être commises et l'insuffisance des mesures prises pour protéger les civils demeurent très préoccupantes dans le centre et le nord du Mali. Les attaques et l'utilisation d'engins explosifs artisanaux contre la MINUSMA, les Forces de défense et de sécurité maliennes et les forces internationales se sont poursuivies, de même que les actions d'intimidation, les enlèvements et les assassinats ciblés à la fois de civils et de membres de groupes armés signataires et les actes de violence sexuelle et sexiste. La situation humanitaire devrait demeurer désastreuse, en raison principalement de l'insécurité qui règne dans les régions du nord et du centre. De surcroît, les affrontements intercommunautaires continueront de provoquer des déplacements internes nécessitant la fourniture d'une aide et d'une protection vitales.

10. Les conditions de sécurité dégradées et les violences intercommunautaires resteront un problème majeur dans le nord et le centre du Mali. En plus de l'insécurité, le manque d'infrastructures de base et l'insuffisance des moyens dont disposent les pouvoirs publics continueront de restreindre la capacité de l'État à fournir des services sociaux de base aux populations du nord et du centre du pays. Or, il est primordial d'améliorer la situation en matière d'accès humanitaire et de développement. Malgré ces difficultés, la Mission redoublera d'efforts et continuera de consacrer des ressources à la mise en place de mesures de sécurité visant à prévenir et à atténuer les risques afin de permettre à ses partenaires, y compris aux membres de l'équipe de pays des Nations Unies, de s'acquitter de leur mandat et d'accéder plus facilement aux zones voulues.

11. La MINUSMA continuera d'exercer ses bons offices auprès des principales institutions et parties prenantes maliennes ainsi que des acteurs régionaux et internationaux concernés. Au cours de l'exercice 2019/20, ces échanges contribueront pour beaucoup à la promotion d'une action commune visant à garantir l'application cohérente et rapide des réformes institutionnelles et des autres dispositions de l'Accord, notamment en ce qui concerne le volet Vérité, justice et réconciliation. La Mission s'efforcera de rendre le processus de paix plus largement représentatif, notamment en renforçant la participation des organisations de la société civile et en accordant une attention particulière aux associations de femmes et de jeunes, ainsi que le prévoit le Pacte pour la paix. Elle fournira un soutien technique et logistique

et un appui en matière de sécurité à l'organisation d'élections municipales partielles et d'élections dans les cercles et les régions qui soient libres, régulières, transparentes, crédibles, pacifiques et ouvertes à tous, en prenant en considération les circonscriptions nouvellement créées et les élections sénatoriales prévues au Mali en décembre 2019 et juin 2020. Elle continuera d'assurer les fonctions de secrétariat du Comité de suivi de l'Accord, d'appuyer l'Observateur indépendant et la Commission internationale d'enquête et de prêter son concours au Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 2374 (2017) concernant le Mali et au Groupe d'experts créé par la même résolution pour ce qui est de l'application des sanctions prévues contre ceux qui entravent la bonne mise en œuvre de l'accord de paix.

12. À l'appui du plan d'action du Gouvernement pour la réconciliation nationale et la cohésion sociale pour la période 2018-2020, la Mission intensifiera ses initiatives et sa coopération avec les autorités locales et la société civile, notamment les femmes, les jeunes et les autorités coutumières, afin de renforcer la participation des acteurs locaux et de remédier aux conflits intra et intercommunautaires, de promouvoir le dialogue entre les communautés et d'améliorer la cohésion sociale en consolidant et en rendant opérationnelles les équipes régionales d'appui à la réconciliation. Elle s'y emploiera conformément aux dispositions de l'accord de paix et sous la direction du Ministère de la cohésion sociale, de la paix et de la réconciliation nationale. Elle envisage de renforcer les dispositifs d'alerte rapide, notamment en surveillant régulièrement la situation en matière de droits de l'homme et en signalant les faits y relatifs, et de faciliter la mise en place d'initiatives de prévention et de règlement des conflits dans les régions du centre et du nord aux fins de la protection des civils.

13. La MINUSMA continuera d'appuyer les Forces de défense et de sécurité maliennes, dont les moyens devraient continuer de se consolider. On suppose qu'elles se déploieront progressivement dans tout le pays et qu'elles renforceront leur capacité à atténuer les risques que constituent les explosifs, et notamment éliminer les engins explosifs et les dispositifs explosifs improvisés et à gérer les armes et les munitions. Toutefois, les moyens à la disposition de ces forces et des principales institutions nationales resteront largement insuffisants, ce qui ne leur permettra guère de rétablir à elles seules l'autorité de l'État dans le nord ou de la renforcer dans le centre ou encore d'éviter toute nouvelle détérioration des conditions de sécurité, de la situation humanitaire ou de celle des droits de l'homme et du développement, surtout dans le centre du pays. Dans la limite des ressources existantes, la Mission prêtera un appui consistant notamment à apporter une aide logistique, technique, opérationnelle et médicale, à améliorer la protection des camps, à fournir du matériel et des services de renforcement des capacités (formation et conseil) et à mobiliser des patrouilles et des escortes coordonnées. Cet appui obéira aux mémorandums d'accord que la Mission a signés avec les forces armées et les forces de sécurité maliennes et respectera scrupuleusement la politique de diligence voulue de l'ONU en matière de droits de l'homme.

14. On continuera de s'attacher à promouvoir des mesures réalistes visant à intégrer les ex-combattants dans les Forces de défense et de sécurité maliennes et à mettre en œuvre les réformes du secteur de la sécurité, notamment l'application de la stratégie nationale de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent ainsi que les mesures concrètes de gestion des frontières. La poursuite de la mise en place et du renforcement du Mécanisme opérationnel de coordination, qui fait appel à des patrouilles mixtes et bénéficie d'un appui technique, logistique et financier, permettra l'intégration rapide des éléments des mouvements armés signataires aux Forces de défense et de sécurité maliennes, ce qui conduira au déploiement progressif des forces armées maliennes dans le nord du pays. Forte des bons résultats de l'intégration accélérée d'ex-combattants dans le Mécanisme opérationnel de coordination auquel elle a fourni son appui pendant l'exercice 2018/19, la Mission continuera de prêter

main forte au Gouvernement dans son processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration en procédant au cantonnement des combattants restants tout en continuant d'œuvrer à leur réinsertion socioéconomique en collaboration avec l'équipe de pays des Nations Unies. Les projets de lutte contre la violence de proximité continueront de servir de levier politique et d'instrument de stabilisation au service des populations vulnérables et permettront d'assurer la transition entre démobilisation et réinsertion à long terme.

15. La MINUSMA poursuit la reconfiguration de son dispositif militaire et policier conformément à son mandat et à ses priorités ainsi qu'aux recommandations issues des études menées pendant l'exercice 2018/19 sur les moyens militaires et policiers. Elle pourra ainsi, entre autres, appuyer le développement des activités civiles dans les principales zones d'intervention. Si l'on parvient à déterminer les carences de la Mission en matière d'aviation militaire et de neutralisation des explosifs et munitions, son personnel en tenue devrait être pleinement opérationnel pendant l'exercice 2019/20. Bien que son action dans le nord demeure indispensable à la mise en œuvre de l'accord de paix, la Mission accroît sa présence dans le centre afin d'appuyer l'extension de l'autorité de l'État et la protection des civils. Elle renforcera pour ce faire sa capacité à se projeter militairement à Diabali, ville d'une importance stratégique capitale au vu de la nécessité d'assurer la liberté de circulation entre Bamako et Tombouctou et le centre du pays. La présence accrue de la Mission dans le centre du Mali permettra en outre de mieux protéger les civils dans une région où grandit de façon inquiétante l'influence des groupes armés terroristes, y compris ceux qui opèrent en Mauritanie et au Burkina Faso voisins. La MINUSMA prévoit également de renforcer la présence de sa force à Douentza. La force d'intervention rapide présente dans le centre du pays poursuivra ses opérations à partir de Mopti, et le déploiement des unités spécialisées en convois de combat permettra de confier à des bataillons d'infanterie, jusque-là chargés de l'escorte des convois, la tâche d'effectuer des patrouilles dans tout le pays. La Mission a mis à jour l'état de ses besoins par unité pour qu'il tienne compte de l'augmentation, dans les bataillons d'infanterie, du nombre de véhicules protégés contre les mines dont doivent s'outiller les pays fournisseurs de contingents. En outre, la police des Nations Unies continuera d'accroître sa présence dans le centre et de mener des activités de proximité et de renseignement, grâce au déploiement d'une unité de police constituée à Sévaré. Ces ajustements permettront d'appuyer les efforts de stabilisation, de protéger les civils et de renforcer la confiance de la population. Grâce à l'optimisation des capacités militaires déployées, la Mission pourra mobiliser des unités pour l'exécution de tâches prioritaires tout en veillant à ne pas dépasser le plafond de l'effectif autorisé du personnel en tenue.

16. En vue de favoriser le rétablissement et le renforcement progressifs de l'autorité de l'État et de l'état de droit, la Mission continuera d'apporter son concours aux administrations intérimaires nouvelles et existantes par l'intermédiaire d'une équipe spéciale d'appui aux autorités intérimaires. Elle fournira des services d'assistance technique et de renforcement des capacités aux conseillers spéciaux des gouverneurs, des préfets et des sous-préfets, ainsi qu'aux membres des autorités intérimaires et aux organes régionaux et locaux nouvellement élus, qui devraient remplacer les autorités intérimaires à l'issue des élections locales. Afin de favoriser l'émergence de compétences régionales durables, elle devra continuer, dans le cadre des activités relatives à ses programmes, d'assurer un appui au renforcement des capacités, notamment en ce qui concerne les attributions et la mise en œuvre de la décentralisation.

17. La MINUSMA continuera d'accorder la priorité à la surveillance, aux enquêtes et au signalement concernant les violations et les exactions en matière de droits de l'homme au Mali, afin d'assurer le respect de ces droits et du droit international

humanitaire. Elle se chargera de surveiller les violences sexuelles liées au conflit et les atteintes graves dont sont victimes les enfants et d'en faire état ainsi que de suivre le respect des engagements signés par les parties au conflit à cet égard et de renforcer les capacités des partenaires nationaux concernés. Elle dispensera des conseils techniques aux acteurs du système judiciaire et renforcera leur capacité à enquêter sur les violations graves des droits de l'homme et les crimes susceptibles de déstabiliser le processus de paix, y compris le terrorisme et la criminalité transnationale organisée, et à poursuivre leurs auteurs présumés, en prêtant notamment son appui au Pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée et à sa brigade d'investigation. La Mission renforcera en outre la sécurité dans les prisons ainsi que les mesures visant à prévenir le radicalisme et l'extrémisme violent et à atténuer les conflits et les facteurs de violence intercommunautaire. Elle continuera d'aider le Gouvernement à renforcer la sécurité des institutions judiciaires et des établissements pénitentiaires dans le centre et le nord du pays, de manière à les protéger des forces susceptibles de déstabiliser le processus de paix et à renforcer le rétablissement et l'extension de l'autorité de l'État conformément à l'article 46 de l'accord de paix. Dans le cadre des initiatives visant à stabiliser le centre et à y renforcer la présence de l'État, la Mission continuera d'appuyer les stratégies nationales telles que le plan intégré de sécurisation des régions du centre.

18. La MINUSMA aidera les autorités maliennes à appliquer les dispositions de l'accord de paix relatives à la justice et à la réconciliation, notamment celles qui visent à garantir le bon fonctionnement des mécanismes de justice transitionnelle comme la Commission vérité, justice et réconciliation. Elle s'appuiera pour ce faire sur les progrès accomplis en vue de la création et de l'entrée en activité de ladite commission avant la fin de l'exercice 2018/19, y compris en ouvrant des bureaux régionaux dans l'ensemble du pays, en formant le personnel et en recueillant et en consignand des milliers de témoignages. Elle continuera en outre d'appuyer les travaux de la Commission internationale d'enquête, qui devrait avoir accompli son mandat d'ici à la fin de 2019. La Mission soutiendra les actions entreprises au niveau national pour renforcer les mécanismes de justice traditionnels dans le respect de l'accord de paix, tout en favorisant l'extension de l'autorité de l'État et de l'état de droit.

19. La MINUSMA continuera de planifier et d'appliquer des mesures de prévention et d'atténuation des risques connus de violence physique contre les civils et d'élaborer des plans détaillés d'intervention face aux menaces réelles ou potentielles, en collaboration avec le milieu humanitaire. Elle dispensera également des conseils techniques sur la protection des civils aux autorités locales et aux acteurs de la protection locale concernés.

20. La MINUSMA continuera de mener des initiatives liées à l'amélioration de son dispositif de renseignement. Pour que la Mission puisse s'acquitter de son mandat tout en assurant la sûreté et la sécurité de son personnel face aux menaces qui pèsent de plus en plus lourdement sur l'ONU et la communauté internationale, il sera nécessaire d'investir dans des systèmes de détection et d'alerte rapide en cas de tirs d'artillerie, dans des dispositifs de surveillance de haute technologie alliant caméras de longue portée à vision nocturne et radars d'observation terrestre et dans d'autres systèmes de protection, tout en prenant des mesures de protection supplémentaires fondées sur des solutions techniques et en dispensant les formations de rigueur. Compte tenu de la situation du Mali en matière de sécurité et de l'extension et de l'aggravation de la menace que représentent les mines et les engins explosifs improvisés, en particulier dans le centre du pays, le Service de la lutte antimines de l'ONU maintiendra son appui à l'atténuation des risques liés à ces engins, indispensable pour permettre la libre circulation de la Mission, faciliter l'accès

humanitaire dans un environnement à haut risque et réduire le nombre de décès parmi le personnel de maintien de la paix.

21. Afin de donner suite aux recommandations formulées dans le rapport du général de corps d'armée à la retraite Alberto dos Santos Cruz (le rapport Cruz), intitulé « Improving security of United Nations peacekeepers: we need to change the way we are doing business » (Changer notre façon de faire pour renforcer la sécurité des soldats de la paix des Nations Unies), et d'améliorer les conditions de sécurité en général, la Mission veillera notamment à : a) continuer d'organiser, aussi bien avant le déploiement qu'en cours de mission, des formations et des programmes d'encadrement sur l'atténuation des risques liés aux engins explosifs improvisés à l'intention des compagnies chargées de la neutralisation des explosifs et des munitions, ainsi que des détachements des convois de combat et des bataillons d'infanterie chargés de neutraliser les explosifs et les munitions ; b) assurer l'entretien des véhicules à l'épreuve des mines mis à sa disposition par les pays fournisseurs de contingents et principalement destinés aux compagnies chargées de la neutralisation des explosifs et des munitions ; c) mettre à disposition des équipes cynophiles de détection d'explosifs à Gao, Tombouctou, Kidal, Bamako et Mopti ; d) fournir, selon que de besoin, un appui consultatif sur l'atténuation des risques liés aux engins explosifs improvisés. La MINUSMA continuera de recourir à des contractants civils pour assurer un appui 24 heures sur 24 aux évacuations sanitaires primaires et secondaires afin de suppléer à l'insuffisance prévue du matériel militaire à vision nocturne. Elle fournira en outre des conseils et une assistance aux pays fournisseurs de contingents en matière d'auto-certification afin de garantir la sécurité des soldats du maintien de la paix. Elle continuera de renforcer la capacité des autorités nationales à enquêter sur les attaques perpétrées contre la Mission et à en poursuivre les auteurs.

22. L'affectation des ressources approuvées aux tâches prescrites ainsi que le renforcement et l'optimisation du déploiement civil, militaire et policier de la MINUSMA, entamés au cours de l'exercice 2018/19, ont permis à la Mission de mieux projeter sa force et de se montrer plus efficace dans son action, d'amoindrir les besoins de protection du personnel civil et militaire ainsi que des policiers des Nations Unies et de réduire l'exposition aux risques du personnel. Qui plus est, le renforcement de la coordination, l'amélioration de la planification et le recours à des mécanismes permettant de hiérarchiser les opérations militaires en fonction des objectifs stratégiques, des tâches prioritaires et des objectifs politiques ont favorisé une utilisation plus ciblée et plus efficace des ressources. L'affectation des ressources selon les priorités et le rééquilibrage progressif du dispositif de la Mission se poursuivront pendant l'exercice 2019/20, en fonction des tâches prioritaires et des conditions définies, notamment la capacité de l'État à assurer la sécurité dans les zones où la présence de la MINUSMA sera réduite. Le concept actualisé de la mission et le cadre stratégique intégré orienteront et faciliteront ces évolutions importantes, qui se traduiront par une intégration accrue et une utilisation plus efficace des ressources et des avantages comparatifs au sein de la MINUSMA et de l'équipe de pays des Nations Unies au Mali.

23. Pour appuyer la priorité et les objectifs stratégiques énoncés plus haut, la Mission continuera d'intensifier ses activités de communication et de sensibilisation à l'intention de ses divers publics cibles dans l'ensemble du pays, afin d'améliorer le dialogue avec les parties prenantes maliennes, d'appuyer le processus de paix et de jouer un rôle accru dans la mise en œuvre de l'accord de paix, la protection des civils et d'autres tâches prioritaires de son mandat. Elle axera en outre ses activités de communication stratégique sur la gestion des attentes et la lutte contre les préjugés afin de renforcer la confiance des populations locales et de créer les conditions propices à l'exécution de son mandat. Elle poursuivra son action ciblée de

sensibilisation auprès des médias afin d'améliorer l'image de la Mission, de ses activités et de son mandat, rectifiant si nécessaire les informations inexactes diffusées à leur sujet. Dans le cadre de ces efforts redoublés, la MINUSMA s'emploiera à amplifier la diffusion de documentaires télévisés et d'autres contenus vidéo destinés à ses médias partenaires dans l'ensemble du Mali et de la région afin de promouvoir et de faire connaître son action. Elle continuera d'élaborer et de diffuser, par ses canaux de communication, des produits multimédia visant à mieux faire connaître ses activités et ses réalisations, en s'efforçant tout particulièrement d'accroître sa visibilité grâce aux médias régionaux et nationaux. La radio de la Mission jouera un rôle central en établissant une communication directe avec la population dans l'ensemble du pays et dans les principales langues nationales. Elle permettra au public de donner son avis et de faire part de ses impressions et de ses préoccupations. La stratégie de communication actualisée de la Mission sera adaptée aux diverses populations du pays et mettra en particulier l'accent sur le renforcement de la sensibilisation des femmes, des jeunes et d'autres groupes marginalisés et du dialogue avec eux pour mieux comprendre leurs points de vue, leurs besoins et leurs attentes, les faire participer davantage à la mise en œuvre du processus de paix et renforcer la protection des civils, en particulier dans la région du centre.

24. La Mission gardera son siège à Bamako et disposera toujours de bureaux extérieurs à Mopti, Gao, Tombouctou, Ménaka et Kidal. Elle poursuivra l'optimisation de ses ressources pour continuer d'accroître progressivement sa présence dans le centre et le nord, en particulier à Ménaka après le renforcement de la sécurité intervenu pendant l'exercice 2018/19, ainsi que sur les autres sites où cela s'imposerait, sur la base d'une évaluation continue de l'évolution de la situation et de la réorganisation subséquente des ressources, en fonction des priorités, pour que le mandat puisse être mené à bon terme. La présence, dans les bureaux susmentionnés, d'un personnel civil appelé à appuyer les activités techniques de la Mission contribuera pour beaucoup à la mise en œuvre de l'accord de paix et à la réalisation de progrès tangibles, notamment en ce qui concerne le désarmement, la démobilisation et la réintégration, la réconciliation faisant suite aux violences intercommunautaires et les bons offices.

25. Le projet de budget pour l'exercice 2019/20 tient compte du réaménagement du dispositif de la Mission décrit plus haut et du remaniement de sa composante civile, y compris les 23 postes et emplois de temporaire qu'il est proposé de créer. L'augmentation des effectifs civils s'explique par le renforcement des activités de communication stratégique et d'information, de l'analyse stratégique intégrée et du dispositif de la Mission régissant la chaîne d'approvisionnement et la prestation de services.

26. La composante Appui continuera de fournir des services sur tous les sites de la Mission. L'accent sera mis sur les éléments suivants : le renforcement de la sécurité des camps grâce à des solutions technologiques de sécurité, y compris des systèmes de surveillance ; les aménagements nécessaires au déploiement d'effectifs plus importants de la force, du personnel civil et du personnel de police de la MINUSMA du fait de l'évolution du dispositif de la Mission ; l'entretien du matériel et des infrastructures ; et l'adoption de normes opérationnelles tenant compte des impératifs de la gestion environnementale.

27. La composante Appui poursuivra en outre l'entretien de tous les camps et des autres installations des Nations Unies, y compris en remettant en état les infrastructures de sécurité physique, en remplaçant les installations de défense et les locaux endommagés après les attaques, en fournissant des services de nettoyage et de fumigation et en assurant l'entretien des aérodromes, la gestion et l'élimination des déchets, le contrôle de la végétation et la maintenance et l'exploitation du matériel.

La Mission assurera également l'entretien des systèmes d'approvisionnement en eau, tels que les forages, les réserves d'eau potable, les réseaux de distribution d'eau, les stations de traitement des eaux usées et les réseaux de distribution d'eau recyclée.

28. Au cours de l'exercice 2019/20, les camps continueront de faire l'objet d'importants travaux de construction, qui permettront notamment de loger les membres des unités de police et du personnel militaire nouvellement déployés ainsi que le personnel civil, notamment dans les camps de Kidal, de Ménaka et de Mopti. La Mission prévoit que les travaux de construction de toits de protection se poursuivront sur certains de ces sites pendant l'exercice 2019/20. En outre, de nouveaux besoins se font jour, notamment en ce qui concerne le renforcement de la sécurité des aérodromes et des camps. À cet égard, la MINUSMA propose de participer à la construction, prévue par l'opération Barkhane, d'une piste d'aviation à Kidal en lieu et place de celle qui a été détruite par deux attaques et n'est plus en service depuis avril 2016. Elle assure la rotation des nombreux membres des contingents en poste à Kidal au moyen d'hélicoptères envoyés depuis Gao. Or, ces hélicoptères ne peuvent transporter qu'un nombre limité de passagers, et il serait moins coûteux d'avoir recours à des avions.

29. La prise en compte systématique de la gestion environnementale est une priorité pour la MINUSMA et se poursuivra dans le cadre des programmes que celle-ci met en œuvre afin d'atténuer l'incidence de ses activités sur l'environnement, à savoir notamment la collecte et l'élimination sans risque des déchets liquides, solides et biomédicaux et le traitement des eaux usées. La Mission veillera également à ce que les déchets dangereux soient éliminés en toute sécurité. Elle prévoit de moderniser les systèmes existants d'élimination des déchets à Bamako et à Tombouctou, dont un organisme public malien assure actuellement la gestion, en construisant des installations de traitement des résidus semi-liquides et en renforçant la capacité des acteurs maliens à fournir un appui à la gestion des risques de contamination sans que l'État soit contraint de construire ses propres installations. Elle prévoit également de construire des bassins de gestion des résidus semi-liquides dans l'enceinte ou à proximité des six camps intégrés. La Mission continuera de s'appuyer davantage sur les énergies renouvelables en remplaçant les groupes électrogènes obsolètes par des sources d'énergie renouvelable, notamment des systèmes solaires et hybrides, et continuera de se conformer aux directives et normes environnementales de l'Administration.

30. La composante Appui continuera d'assurer des services de transport aérien et terrestre dans l'ensemble de la zone de la Mission. S'agissant du transport aérien, la Mission a réévalué la composition de sa flotte, dont elle a retiré deux avions logistiques pour en optimiser la taille et la configuration. Elle continuera d'accorder la priorité au déploiement combiné d'avions et d'hélicoptères civils et militaires afin d'appuyer le transport de passagers et de fret sur les plans opérationnel et logistique, les patrouilles et les activités de recherche et de sauvetage ainsi que les évacuations sanitaires primaires et secondaires. Pour assurer ces services, la MINUSMA prévoit de déployer 7 avions et 29 hélicoptères.

31. La Mission continuera d'utiliser des systèmes et des dispositifs aériens civils et militaires, avec et sans pilote, pour la collecte de renseignements, la surveillance et la reconnaissance à l'appui des opérations militaires, policières, techniques et logistiques. Afin d'améliorer ses services de renseignement, de surveillance et de reconnaissance, elle prévoit de déployer six appareils de collecte de renseignements, de surveillance et de reconnaissance avec pilote, en plus du système de minidrones tactiques à courte portée et grande autonomie de vol.

32. Concernant les déplacements terrestres, la MINUSMA continuera d'assurer des services de transport, la réparation et l'entretien de véhicules et de biens connexes,

comme les véhicules légers de transport de passagers, les autocars de taille moyenne, les camions lourds et légers, les autopompes ainsi que les engins de chantier, le matériel destiné aux aérodromes et le matériel de manutention.

33. La MINUSMA continuera de proposer des services médicaux dans trois hôpitaux de niveau II appartenant aux contingents et déployés à Tombouctou, Gao et Kidal, ainsi que dans quatre dispensaires déjà établis à Bamako, Tombouctou, Gao et Mopti. Il est prévu d'installer un cinquième dispensaire à Kidal au cours du dernier trimestre de l'exercice 2018/19. En vertu d'un contrat commercial, la Mission proposera en outre des services médicaux par l'intermédiaire de l'hôpital de Mopti, qui est équipé pour les admissions d'urgence en chirurgie et en traumatologie. Elle demeurera en outre liée par les contrats existants aux hôpitaux de niveau II à Bamako et à d'autres centres hospitaliers à l'étranger pour les orientations vers d'autres services et les évacuations. La Mission conservera ses deux équipes médicales aériennes établies à Bamako et à Mopti, qui assurent également des services d'ambulance terrestre et des formations aux situations d'urgence, et continuera d'améliorer ses procédures d'évacuation sanitaire primaire pour faire face aux risques existants en matière de santé et de sécurité et pour se conformer aux recommandations formulées dans le rapport Cruz sur l'amélioration de la sécurité du personnel de maintien de la paix des Nations Unies. Elle prévoit d'améliorer les services médicaux existants en rénovant le dispensaire de niveau I appartenant à l'ONU à Bamako, afin qu'il soit opérationnel 24 heures sur 24 et à même d'assurer des services d'ambulance terrestre. De surcroît, la Section des services médicaux sera dotée de moyens d'évacuation sanitaire primaire et secondaire lui permettant d'assurer les nombreuses évacuations rendues nécessaires par les attaques régulièrement perpétrées contre la Mission et ses partenaires.

34. La MINUSMA continuera également de fournir des services liés aux technologies de l'information et des communications (TIC) dans toutes ses zones d'opérations. L'infrastructure de réseau couvre 13 sites principaux dans le pays, à savoir la base d'opérations de la Mission (Bamako), trois états-majors de secteur (Gao, Kidal et Tombouctou), un sous-secteur (Mopti) et huit camps de bataillon et de compagnie indépendants (Diabali, Ansongo, Douentza, Ménaka, Tessalit, Aguelhok, Ber et Goundam) dans le nord du Mali. La Mission assurera, entre autres, des services de communication par Internet, radio et téléphone, de visioconférence, d'impression, d'information géospatiale, de Wi-Fi pour l'agrément du personnel et de formation de ce dernier à l'utilisation des services et systèmes d'information et de communication. Il faudra maintenir l'infrastructure existante tout en modernisant le réseau et en augmentant la bande passante disponible afin de répondre aux besoins des progiciels utilisés et des services en nuage de plus en plus nombreux.

35. L'hypothèse retenue est que les menaces se maintiendront à leur niveau actuel, d'où la nécessité de mesures d'atténuation visant à réduire les dommages infligés au personnel et aux installations des Nations Unies. La MINUSMA aura, pour ce faire, recours à des solutions technologiques de protection et de sécurité, telles que les dispositifs de surveillance des camps, les batteries d'interception de tirs de roquettes, d'artillerie et de mortier et les systèmes de détection et d'alarme. Afin de renforcer les mesures de sécurité existantes, elle prévoit d'installer des systèmes technologiques de surveillance des camps offrant la visibilité nécessaire et donnant rapidement l'alerte en cas d'attaque. Ces systèmes se composent d'un radar d'observation terrestre d'une portée maximale de 12 kilomètres, de deux boules optiques (caméras à longue portée) permettant de suivre la cible détectée par l'observateur au sol et d'un système alliant efficacement ces deux technologies pour assurer la détection, la reconnaissance et l'identification de tout élément suspect à proximité du camp. Ils seront installés dans les camps de Tombouctou, de Ménaka, de Tessalit et de Mopti.

36. Le réseau sécurisé de la MINUSMA offre à tous les services de la Mission chargés du renseignement une plateforme fiable leur permettant d'échanger des informations sensibles et d'utiliser de puissants outils d'analyse en vue d'améliorer les conditions de sécurité au Mali. Il est utilisé à Bamako, Tombouctou et Gao. Afin de garantir une protection complète des données sur ses autres sites, la Mission prévoit d'étendre le réseau à Kidal et à Mopti.

37. À l'appui de son mandat, la MINUSMA continuera de veiller à la souplesse et la réactivité de sa chaîne d'approvisionnement. Elle améliorera le fonctionnement des bases de soutien logistique à Gao et à Bamako et établira une plateforme de transbordement de marchandises à Mopti, point le plus éloigné où les livraisons des entreprises de transport de fret commercial peuvent s'effectuer sans danger. Compte tenu du déploiement supplémentaire de personnel militaire et civil, il est proposé de renforcer les capacités sur certains segments essentiels de la chaîne d'approvisionnement, afin d'assurer une présence suffisante dans toutes les régions.

38. Le budget proposé couvre le déploiement de 1 941 membres du personnel, dont 821 recrutés sur le plan international et 904 sur le plan national, y compris 150 administrateurs recrutés sur le plan national et 2 emplois de temporaire, ainsi que 197 Volontaires des Nations Unies et 19 membres du personnel fourni par des gouvernements. Il prévoit la création de 23 postes et emplois de temporaire (3 P-4, 4 P-3, 2 P-2, 3 AN, 3 GN et 8 VNU), le transfert de 7 postes et le reclassement de 1 poste P-4 à la classe P-5.

39. Le Fonds d'affectation spéciale pour la paix et la sécurité au Mali est alimenté par les contributions volontaires des États Membres. Les contributions ont atteint 73,4 millions de dollars depuis la création du Fonds en 2013. Au 12 décembre 2018, 64,4 millions de dollars avaient été engagés au titre de 156 projets approuvés. Vingt pour cent de ces fonds ont été consacrés au rétablissement de l'ordre constitutionnel et de l'unité nationale et à l'organisation d'élections ; 19 % ont servi à appuyer le rétablissement de l'autorité de l'État et de l'état de droit, les activités de désarmement, de démobilisation et de réintégration et la mise en œuvre des réformes du secteur de la sécurité ; 20 % ont été consacrés à l'appui aux Forces de défense et de sécurité maliennes ; 41 % ont permis de soutenir des projets en faveur de la paix et de grands projets d'infrastructure, notamment la remise en état de la piste d'atterrissage de Gao.

40. Conformément à son mandat, la MINUSMA fournit un soutien politique, logistique et technique ainsi qu'un appui en matière de sécurité au processus électoral au Mali. Globalement, l'appui de la Mission a contribué au bon déroulement de l'élection présidentielle malgré les difficultés en matière de politique et de sécurité. Tout au long du processus électoral, les bons offices que le Représentant spécial du Secrétaire général a exercés en coordination avec d'autres parties prenantes internationales comme l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et l'Organisation internationale de la Francophonie, ont contribué de manière décisive à maintenir un climat favorable et à désamorcer les tensions.

41. Dans le cadre des préparatifs des élections, la MINUSMA a transporté quelque 200 tonnes de matériel électoral dans les régions du nord et du centre. Elle a formé et déployé 70 assistants au soutien logistique équipés de 49 véhicules afin d'épauler les autorités administratives locales. Elle a transporté environ 700 personnes, dont des représentants de la Cour constitutionnelle, des observateurs internationaux, des représentants des partis politiques et des délégués des organes de gestion électorale (Commission électorale nationale indépendante, Ministère de l'administration du territoire et de la décentralisation et Délégation générale aux élections). Par l'intermédiaire de l'Équipe intégrée des Nations Unies pour l'appui électoral, la Mission a œuvré au renforcement des capacités de diverses parties prenantes du

processus. Plusieurs centaines de Maliens, dont des membres des organes de gestion électorale, de la société civile, de partis politiques et des forces de sécurité maliennes, ainsi que des professionnels des médias, ont reçu une formation dans des domaines tels que la prévention et l'atténuation des conflits liés aux élections, la sensibilisation et l'éducation civique ou encore la gestion des opérations électorales et des différends électoraux.

42. La MINUSMA a appuyé la mise en œuvre du mécanisme de sécurité nationale avant, pendant et après les deux tours de l'élection présidentielle. La police des Nations Unies a renforcé sa présence aux côtés des Forces de défense et de sécurité maliennes dans leurs zones de déploiement et effectué environ 500 patrouilles afin d'assurer la sécurité des élections. Pour appuyer la sécurité lors des deux tours de l'élection, 11 unités et 133 véhicules blindés ont été déployés, soit au total 1 723 éléments de la police des Nations Unies et des unités de police constituées. Des hélicoptères ont également été déployés afin d'appuyer le dispositif de sécurité en place.

### **C. Coopération au niveau régional**

43. Il demeurera primordial pour la MINUSMA d'agir de concert avec ses principaux partenaires internationaux, en particulier l'Union africaine (par l'intermédiaire de la Mission de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel), le Groupe de cinq pays du Sahel, la CEDEAO et l'Union européenne, ainsi qu'avec l'Algérie et les États de la sous-région. La Mission se concertera et échangera des renseignements pertinents avec la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel. Tout appui fourni par la MINUSMA à des forces de sécurité non onusiennes se conformera à la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme. La Mission continuera d'œuvrer en complémentarité avec la mission de formation de l'UE au Mali et la Mission de l'Union européenne au Mali à l'appui des forces de défense et de sécurité nationales. En outre, elle poursuivra sa collaboration avec le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel et les gouvernements de la région en vue d'améliorer l'analyse régionale portant sur la politique et la sécurité et de favoriser une coopération sans réserve des États de la région.

### **D. Partenariats, coordination avec l'équipe de pays et missions intégrées**

44. Le cadre stratégique intégré adopté au cours de l'exercice 2018/19 et définissant la vision globale et les priorités communes des Nations Unies pour la préservation de la paix au Mali, conformément à la résolution 2423 (2018) du Conseil de sécurité, ainsi que les plans-cadres des Nations Unies pour l'aide à la consolidation de la paix et au développement pour 2015-2019 et 2020-2024 orienteront l'action du Gouvernement et de l'équipe de pays des Nations Unies. Des programmes et des plans d'opérations conjoints des Nations Unies seront mis au point, diffusés et exécutés conformément à la Politique d'évaluation et de planification intégrées. Faisant fond sur les actions menées pendant l'exercice 2018/19, la MINUSMA continuera de mettre à profit son forum de dirigeants et son mécanisme de prise de décisions sur les questions stratégiques et opérationnelles d'intérêt commun, notamment pour ce qui est de renforcer l'intégration et d'encourager la complémentarité entre les activités relatives à ses programmes et celles de l'équipe de pays des Nations Unies, conformément aux priorités du cadre stratégique intégré. La mise en œuvre graduelle du plan de transition de la Mission contribuera à garantir la complémentarité des initiatives et lui permettra de réduire progressivement ses contributions à la réalisation d'objectifs prioritaires communs, tandis que le rôle des organismes des

Nations Unies deviendra de plus en plus important dans les domaines où ils disposent d'un avantage comparatif.

45. Dans le cadre d'une équipe électorale intégrée des Nations Unies, la MINUSMA fournira, en partenariat avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), un appui intégré au Mali pour les élections de 2019/20 afin de mener à bien le cycle électoral en cours. Ses objectifs consisteront tout particulièrement en ce qui suit : améliorer le climat politique afin qu'il se prête à la tenue d'élections pacifiques ; réduire l'insécurité en vue de permettre l'organisation des élections ; fournir un soutien logistique et technique ainsi qu'un appui en matière de sécurité ; promouvoir la participation des femmes aux opérations électorales.

46. La Mission continuera de promouvoir l'élaboration de stratégies visant à mieux protéger les femmes contre les violences sexuelles liées aux conflits et les enfants dans le conflit armé au Mali, en coordination avec la société civile, les autorités locales et les partenaires des Nations Unies, notamment le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) et le Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF). En partenariat avec les principales parties prenantes, telles que l'équipe de pays des Nations Unies, les donateurs bilatéraux et le Gouvernement malien, elle continuera d'encourager et d'appuyer la participation de la société civile aux niveaux national et régional et à l'échelon des cercles, afin de favoriser une participation effective des citoyens, l'application du principe de responsabilité dans l'administration publique et la bonne gouvernance. En outre, elle collaborera avec les organismes des Nations Unies et la Banque mondiale en vue de mobiliser les ressources financières et les compétences techniques nécessaires au renforcement des capacités de la Commission nationale du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion ainsi qu'à la facilitation de la réinsertion socioéconomique durable des ex-combattants dans la vie civile. La Mission s'emploiera également à revitaliser la Cellule mondiale de coordination des activités policières, judiciaires et pénitentiaires afin de favoriser l'adoption d'une approche plus intégrée de l'état de droit avec l'équipe de pays des Nations Unies.

## E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats

47. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes, qui sont définies dans l'annexe I.A au présent rapport.

### Direction exécutive et administration

48. Le Représentant spécial du Secrétaire général et ses collaborateurs immédiats assureront la direction exécutive et l'administration de la mission. Les propositions de dotation en effectifs figurent dans le tableau 1.

Tableau 1  
Ressources humaines : Direction exécutive et administration

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1-	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
<b>Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général</b>									
Postes approuvés 2018/19	1	–	3	2	2	8	2	–	10

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1-	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
Postes proposés 2019/20	1	–	3	2	2	8	2	–	10
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général chargé des affaires politiques</b>									
Postes approuvés 2018/19	1	–	2	1	1	5	2	–	7
Postes proposés 2019/20	1	–	2	1	1	5	2	–	7
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire)</b>									
Postes approuvés 2018/19	1	–	2	–	1	4	2	–	6
Postes proposés 2019/20	1	–	2	–	1	4	2	–	6
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Bureau du Chef de cabinet</b>									
Postes approuvés 2018/19	–	1	5	3	3	12	4	5	21
Postes proposés 2019/20	–	1	6	3	3	13	4	5	22
<b>Variation nette</b>	–	–	1	–	–	1	–	–	1
<b>Cellule d'analyse conjointe de la Mission</b>									
Postes approuvés 2018/19	–	–	3	8	1	12	4	5	21
Postes proposés 2019/20	–	–	4	8	1	13	4	5	22
<b>Variation nette</b>	–	–	1	–	–	1	–	–	1
<b>Centre d'opérations conjoint</b>									
Postes approuvés 2018/19	–	–	2	8	1	11	–	10	21
Postes proposés 2019/20	–	–	2	8	1	11	–	10	21
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Division de la communication stratégique et de l'information</b>									
Postes approuvés 2018/19	–	1	4	5	5	15	50	5	70
Postes proposés 2019/20	–	1	4	6	5	16	50	5	71
<b>Variation nette</b>	–	–	–	1	–	1	–	–	1
<b>Bureau des affaires juridiques</b>									
Postes approuvés 2018/19	–	–	2	3	1	6	3	2	11
Postes proposés 2019/20	–	–	2	3	1	6	3	2	11
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Équipe déontologie et discipline</b>									
Postes approuvés 2018/19	–	1	2	2	1	6	1	1	8
Postes proposés 2019/20	–	1	2	2	1	6	1	1	8
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–

	Personnel recruté sur le plan international					Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1-	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile				
<b>Groupe des commissions d'enquête</b>									
Postes approuvés 2018/19	–	–	1	1	2	4	–	1	5
Postes proposés 2019/20	–	–	1	1	2	4	–	1	5
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Chefs des bureaux locaux</b>									
Postes approuvés 2018/19	–	4	3	–	4	11	8	–	19
Postes proposés 2019/20	–	4	3	–	4	11	8	–	19
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Groupe du VIH/sida</b>									
Postes approuvés 2018/19	–	–	1	–	–	1	–	2	3
Postes proposés 2019/20	–	–	1	–	–	1	–	2	3
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total</b>									
Effectif approuvé 2018/19	3	7	30	33	22	95	76	31	202
Effectif proposé 2019/20	3	7	32	34	22	98	76	31	205
<b>Variation nette</b>	–	–	2	1	–	3	–	–	3

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 3 postes (création de 2 postes P-4 et de 1 poste P-3)*

#### **Bureau du Chef de cabinet**

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste (création de 1 poste P-4)*

49. Dans sa résolution 2423 (2018), le Conseil de sécurité a prié la MINUSMA d'intensifier ses efforts tendant à améliorer la coordination entre ses composantes civile, militaire et policière, y compris au moyen d'une stratégie intégrée en matière de planification des opérations et de renseignement ainsi que par la mise en place de mécanismes de coordination internes spécifiques. Il a engagé le Secrétaire général à mettre au point un cadre stratégique intégré définissant la vision globale et les priorités communes des Nations Unies ainsi que la répartition des tâches accomplies par l'Organisation pour préserver la paix au Mali. Il l'a également prié de veiller à une répartition efficace des tâches et à la complémentarité des efforts entre la MINUSMA et l'équipe de pays des Nations Unies et, en sollicitant les vues de toutes les parties prenantes, de faire le point tous les six mois dans ses rapports périodiques sur l'élaboration et l'application du cadre stratégique intégré susmentionné. Il a préconisé d'y faire figurer également : a) un plan de transition visant à déléguer certaines tâches à l'équipe de pays des Nations Unies, en fonction des mandats et des avantages relatifs et sur la base d'un recensement des capacités et des lacunes ; b) une stratégie de mobilisation des ressources faisant intervenir tous les partenaires multilatéraux et bilatéraux ; c) un éventuel plan de retrait à long terme de la Mission en prenant pour critères l'amélioration des conditions de sécurité et de la situation

politique, ainsi que les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord de paix. Le Bureau du Chef de cabinet, dont l'effectif civil compte actuellement 21 postes et emplois de temporaire (1 D-2, 2 P-5, 3 P-4, 2 P-3, 1 P-2, 3 SM, 3 AN, 1 GN et 5 VNU), comprend un Groupe de la planification stratégique constitué par un(e) spécialiste hors classe de la planification (P-5) et trois spécialistes de la planification (1 P-3 et 2 VNU). Ce Groupe aide les responsables de la Mission à définir et à mettre en œuvre les objectifs et les priorités stratégiques en donnant des conseils stratégiques, notamment en ce qui concerne la définition des priorités et la prise de décisions stratégiques. Dans le cadre de ses activités, il pilote la rédaction de documents d'orientation et de politique générale clefs, tel le concept de la mission, et l'élaboration, l'exécution et l'évaluation des cadres de budgétisation axés sur les résultats de la Mission. Il joue également un rôle moteur de premier plan en ce qu'il concourt à une coordination et à une planification intégrées, tant au sein de la MINUSMA que de l'équipe de pays des Nations Unies, contribue à la définition des objectifs et priorités stratégiques de la Mission et vérifie que l'élaboration, l'exécution et l'évaluation des cadres de budgétisation axés sur les résultats de la Mission se déroulent correctement. En ce qui concerne les tâches supplémentaires que le Conseil de sécurité a confiées à la Mission par sa résolution 2423 (2018), il est proposé de renforcer le Groupe de la planification stratégique en créant un poste de spécialiste de la planification stratégique (P-4). Le (la) titulaire participerait à la préparation du nouveau cycle du Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide à la consolidation de la paix et au développement (PNUAD+) pour 2024 et aiderait la Mission à coordonner ses actions au regard du prochain cadre stratégique intégré et des plans de transition y associés, tout en épaulant sa participation à la mise en service progressive du système complet d'évaluation de la performance – une nouvelle méthode d'évaluation des résultats et des retombées dont le besoin se fait fortement sentir. Le (la) spécialiste de la planification stratégique appuiera également la mise en place d'organes de coordination intégrée renforcés chargés de combler les écarts qui existent entre la planification à long terme (par l'intermédiaire d'un forum de dirigeants renforcé), la planification à moyen terme (au moyen de la création d'une cellule de planification opérationnelle conjointe des missions) et la planification à court terme. L'importance accrue accordée à l'intégration à l'échelle de la Mission, qui suppose une collaboration élargie et renforcée avec la structure d'appui à la Mission, la police des Nations Unies et les composantes de la force, devrait augmenter la charge de travail. De plus, le (la) spécialiste de la planification stratégique participerait à l'exécution du mandat de la MINUSMA concernant la planification et la coordination intégrées et contribuerait à améliorer la cohérence des actions tant au sein de la MINUSMA que de l'équipe de pays des Nations Unies, en soutenant l'élaboration d'orientations, de cadres généraux et de mesures sur le terrain visant à promouvoir la paix et la sécurité, ainsi que l'étape de la transmission des tâches à l'équipe de pays des Nations Unies. Le renforcement de l'intégration et l'appui à la mise en œuvre et au suivi attentif du cadre stratégique intégré et du PNUAD+ pour 2024 devraient permettre d'améliorer l'efficacité et les résultats de la Mission et, ainsi, de favoriser une utilisation plus efficace des ressources fondée sur les tâches prioritaires et les besoins opérationnels.

### **Cellule d'analyse conjointe de la Mission**

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste (création de 1 poste P-4)*

50. La Cellule d'analyse conjointe de la Mission, dont l'effectif civil compte actuellement 21 postes et emplois de temporaire autorisés (1 P-5, 2 P-4, 5 P-3, 3 P-2, 1 SM, 4 AN et 5 VNU), établit des rapports analytiques intégrés en vue de soutenir le processus de prise de décision des responsables de la Mission et d'améliorer la

planification des stratégies, des opérations et des interventions d'urgence. Elle étudie les questions transversales et les dangers qui pourraient avoir des répercussions sur l'exécution du mandat de la Mission. Conformément aux lignes générales du Département des opérations de maintien de la paix et du Département de l'appui aux missions concernant les Cellules d'analyse conjointe des Missions, elle assure également le secrétariat du dispositif de coordination du renseignement de la Mission. Elle est dirigée par un(e) chef (P-5), qui gère et supervise ses travaux et collabore avec les hauts responsables de la Mission et d'autres acteurs et responsables de haut niveau, aux fins de leur fournir des avis et de les aider à hiérarchiser leurs besoins en matière d'information et d'évaluation. À la suite de l'établissement d'un état des lieux du dispositif de renseignement de la Mission auquel ont procédé, en mars 2017, le Département des opérations de maintien de la paix, le Département de l'appui aux missions et le Département de la sûreté et de la sécurité, il a été recommandé de créer un service de coordination au sein de la Cellule d'analyse conjointe de la Mission, pour permettre à celle-ci de mieux assurer le secrétariat du dispositif de coordination du renseignement de la Mission. Très concrètement, la mise en place de ce service devrait permettre à la Mission d'élaborer, d'actualiser et de mettre en œuvre un plan d'acquisition de produits de renseignement sur lequel s'appuieraient l'orientation et la coordination des tâches y relatives. Il est donc proposé de renforcer la Cellule d'analyse conjointe de la Mission en créant un service de la coordination et un poste d'analyste de l'information (P-4), dont le (la) titulaire serait le (la) chef de ce service et serait chargé(e) de mettre en place le dispositif de renseignement de la MINUSMA. Il incomberait au (à la) titulaire de coordonner la collecte des renseignements nécessaires, sur la base des besoins d'information prioritaires définis par les responsables de la Mission et les chefs de bureau. Le (la) titulaire dirigerait également l'élaboration, la mise à jour et l'exécution du plan d'acquisition des renseignements de la Mission. Il (elle) classerait les renseignements obtenus par l'ensemble des composantes de la Mission, piloterait la préparation d'exposés pour analyse et décision par les responsables de la Mission et assurerait le suivi de l'application de ces décisions. Il (elle) s'appuierait sur les directives du Siège pour mettre en place le dispositif de renseignement de la Mission, de manière à renforcer la coordination et la collecte des renseignements et, ainsi, à prévenir les attaques contre la MINUSMA. Le nouveau service de coordination de la Cellule d'analyse conjointe de la Mission compterait également deux officiers d'état-major et deux agents de la police des Nations Unies.

51. Le terrorisme constitue l'un des principaux obstacles à la mise en œuvre de l'Accord de paix et au retour de la paix et de la sécurité au Mali. Après la mise en place de la Mission en juillet 2013, trois groupes terroristes ont commencé à opérer dans la zone de responsabilité de la MINUSMA (Al-Qaida au Maghreb islamique, dans la région de Tombouctou, Al-Mourabitoun, dans la région de Gao, et Ansar Eddine dans la région de Kidal). En 2015, un autre groupe – le Front de libération du Macina – a commencé à opérer dans la région de Mopti. Outre ces quatre groupes, qui constituent désormais une alliance depuis mars 2017 (*Jama'a Nusrat ul-Islam wa al-Muslimin*), deux nouveaux groupes ont commencé à mener des opérations terroristes au Mali en 2018, à savoir État islamique du Grand Sahara et Ansar al-Islam (le long de la frontière avec le Niger, pour le premier, et avec le Burkina Faso, pour le second). Se livrant à des attaques complexes, ces groupes terroristes ont systématiquement pris pour cible le personnel des Nations Unies, les Forces de défense et de sécurité maliennes et l'administration malienne, en profitant de l'exercice limité de l'autorité de l'État, en particulier dans le nord, et en compromettant l'application de l'Accord de paix, notamment en tentant de torpiller l'engagement des groupes signataires ou en les menaçant en vue d'obtenir leur soutien. L'amélioration du système d'information et le renforcement de la coordination des activités liées au renseignement joueraient donc un rôle essentiel

dans l'exécution du mandat de la MINUSMA, la compréhension des intentions que nourrissent les groupes terroristes et la prévention des attentats terroristes, en associant le renseignement, d'une part, et l'alerte rapide et les opérations, d'autre part.

52. La création du poste d'analyste de l'information (P-4) permettrait à la Cellule d'analyse conjointe de mettre en place le dispositif de renseignement afin de mieux coordonner les besoins en matière de renseignement, les produits de renseignement et l'utilisation du renseignement et de prévoir les attaques visant la Mission. Ce dispositif contribuerait à la protection des soldats de la paix et du personnel civil de la MINUSMA, condition fondamentale à laquelle il faut satisfaire pour qu'ils puissent mener à bien les activités prescrites dans le mandat de la MINUSMA. Par ailleurs, la mise en place du dispositif de renseignement s'inscrit dans les actions entreprises pour mettre en œuvre les recommandations figurant dans le rapport Cruz, concernant l'amélioration de la sécurité des Casques bleus de l'ONU. Ce dispositif vise essentiellement à permettre aux hauts responsables de prendre les décisions qui s'imposent pour anticiper les attaques visant la MINUSMA et réduire le nombre de victimes. Il s'agit, en se reportant à une situation opérationnelle commune, de pouvoir donner rapidement l'alerte en cas de menace imminente et de déterminer les risques et les perspectives. Étant donné que la MINUSMA évolue dans un environnement complexe et variable, la mise en place d'un dispositif de renseignement efficace et efficient, à même de répondre aux besoins susmentionnés, constitue, pour la Cellule d'analyse conjointe de la Mission, une tâche supplémentaire à laquelle un nouveau poste devrait être entièrement consacré.

### **Division de la communication stratégique et de l'information**

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste (création de 1 poste P-3)*

53. Dans sa résolution 2423 (2018), le Conseil de sécurité a énoncé les tâches prioritaires de la Mission, dont la protection des civils et la stabilisation, notamment contre les menaces asymétriques. Il a demandé à la MINUSMA d'assurer, sans préjudice de la responsabilité première des autorités maliennes, la protection des civils menacés de violences physiques, y compris par des activités d'information et de sensibilisation, le dialogue et des échanges directs. Dans ladite résolution, il lui a demandé de renforcer ses activités de communication stratégique à l'égard de toutes les parties prenantes maliennes et des populations locales, le but étant que celles-ci soient davantage sensibilisées à la nature, aux effets et aux caractéristiques de son mandat et de ses activités, et qu'elles les comprennent mieux. La Division de la communication stratégique et de l'information, dont l'effectif civil autorisé s'établit actuellement à 70 postes et emplois de temporaire (1 D-1, 1 P-5, 3 P-4, 5 P-3, 5 SM, 15 AN, 35 GN et 5 VNU), soutient l'exécution du mandat de la Mission en servant de centre de communication stratégique entre la Mission et la population malienne, en aidant la Mission à faire connaître son action politique et ses programmes, et en façonnant son image aux niveaux local, régional et international de sorte que le public comprenne mieux son rôle. Elle soutient également la diffusion d'informations exactes à l'intention de la population en vue d'atténuer les conflits, de promouvoir la protection des civils et de contribuer à encourager le dialogue national grâce à une sensibilisation et une participation accrues du public. Elle contribue à promouvoir un environnement propice à l'application de l'Accord de paix en en faisant connaître la teneur et le processus de mise en œuvre aux communautés. Afin de lui permettre d'appliquer plus efficacement sa stratégie de communication, en particulier ses programmes de diffusion, et de soutenir activement et systématiquement les activités de la Mission et l'exécution de son mandat dans le centre du pays, il est proposé de renforcer la Division en créant un poste de fonctionnaire de l'information (P-3) à

Mopti. Le (la) titulaire sera chargé(e) de diriger, sur la base des directives communiquées par le (la) chef de la communication (P-4), les activités de sensibilisation menées dans le centre du pays, en mettant l'accent sur l'exécution de la stratégie à l'échelle de l'ONU pour la région du centre, qui vise à soutenir l'extension de l'autorité de l'État et la protection des civils. Pour ce faire, les activités de proximité devront être considérablement élargies dans le centre du pays et se traduire notamment par : la mise en œuvre d'un plan comportant des projets de sensibilisation systématique synergiques ; une augmentation des activités de proximité et de leurs retombées pour les populations du centre ; une augmentation de la qualité et du nombre des projets et des activités de sensibilisation consacrés au mandat de la Mission, grâce à une présence de proximité à temps plein au centre du pays. La Mission pourrait ainsi : faire mieux connaître son mandat, ses activités et ses priorités aux communautés ; améliorer sa notoriété auprès des communautés du centre ; renforcer davantage encore les partenariats et les compétences, en collaboration avec les partenaires en matière de sensibilisation ; disposer de moyens accrus, qui favoriseront l'exécution de son mandat. Le (la) titulaire du poste de fonctionnaire de l'information proposé assurerait également les fonctions du (de la) chef de la communication en l'absence de ce(cette) dernier(ère). La création du poste de fonctionnaire de l'information (P-3) permettrait de garantir un service minimum nécessaire en matière de sensibilisation dans la région du centre, qui appuierait l'exécution du mandat de la Mission en réalisant de nombreuses activités de sensibilisation susceptibles de faire connaître aux populations locales, y compris aux dirigeants, aux médias et aux personnalités influentes, le mandat de la Mission et la mise en œuvre d'une stratégie spécifique pour le centre, relevant de ce mandat. La communication de proximité devrait permettre de créer un environnement propice dans lequel la Mission pourrait mener ses activités, remédier aux insuffisances de la communication institutionnelle directive en engageant un dialogue participatif avec les parties prenantes, contribuer à mieux faire comprendre le mandat de la Mission et substituer aux rumeurs des informations crédibles, renforcer la proximité entre la Mission et les communautés locales et, ce faisant, consolider les liens de confiance et le partage de l'information.

### **Composante 1 : Réconciliation politique et mise en œuvre des réformes institutionnelles conformément à l'accord de paix**

54. Comme indiqué dans le cadre de budgétisation ci-après, et conformément à l'objectif stratégique et aux tâches prioritaires définis par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2423 (2018), la MINUSMA continuera de faire porter ses efforts sur la réconciliation politique et d'œuvrer pour que les institutions et organisations maliennes contribuent à l'application intégrale, effective et sans exclusive de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali.

55. En tirant parti des progrès enregistrés jusqu'à présent dans la mise en œuvre de l'accord de paix et de l'élan suscité par la conclusion du Pacte pour la paix le 15 octobre 2018, la Mission s'attachera à favoriser l'application de l'accord, notamment pour ce qui a trait à la gouvernance, aux opérations électorales, à la décentralisation et au suivi de sa mise en œuvre.

56. Elle conservera pour objectif d'obtenir que l'Assemblée nationale, les partis politiques, les mouvements signataires et les organisations de la société civile, en particulier les associations de femmes et de jeunes, mais aussi les chefs religieux et les syndicats, participent pleinement et de manière effective à l'application de l'accord de paix et s'y sentent pleinement associés. Elle apportera son appui au Gouvernement, aux partis d'opposition et aux mouvements signataires pour que les points de désaccord soient réglés par consensus et qu'un environnement politique propice à l'application de l'accord de paix soit ainsi instauré. De plus, à tous les

niveaux de la Mission, on mettra en œuvre les sept engagements du Plan d'action du Secrétaire général pour la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans la consolidation de la paix (voir [A/65/354-S/2010/466](#)), toutes les activités de la Mission seront menées en tenant systématiquement compte de cette problématique et on s'emploiera à promouvoir l'application de la loi n° 2015-052 du 18 décembre 2015, établissant qu'au moins 30 % des postes soumis à élection ou nomination doivent être occupés par des femmes. On continuera de veiller à ce que les droits, la protection et le bien-être des enfants restent une priorité tout au long du processus de consolidation de la paix et de reconstruction du pays. La Mission agira en coordination avec les organismes des Nations Unies compétents aux fins de la mise en œuvre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, en facilitant la coopération et la cohésion entre les divers partenaires, ainsi que l'harmonisation des stratégies exécutées.

57. La MINUSMA continuera d'apporter son appui aux autorités maliennes tout au long du cycle électoral, en particulier pour les élections sénatoriales, municipales, régionales et au niveau des cercles administratifs, prévues pendant l'exercice budgétaire 2019/20, en s'inspirant des dispositions prises avec succès à l'occasion de l'élection présidentielle. Elle continuera également de prêter son concours aux préparatifs du référendum constitutionnel et des élections législatives prévus au cours du cycle électoral 2018-2019. Elle fournira notamment des avis et un appui d'ordres logistique et technique, mènera des activités de sensibilisation et de renforcement des capacités et encouragera le dialogue et l'adoption de mesures de confiance. L'appui électoral sera assuré avec un souci de complémentarité et selon la division du travail arrêtée dans le cadre stratégique intégré.

58. La Mission continuera d'assurer des fonctions de secrétariat pour le Comité de suivi de l'Accord, ainsi que la coprésidence du Sous-Comité chargé de la défense et de la sécurité, et prendra une part active aux travaux des trois autres sous-comités. En cette qualité, elle fournira soutien logistique et appui technique aux travaux de l'Observateur indépendant.

59. La Mission prêtera son concours au Gouvernement sur le plan technique au titre du processus de décentralisation, notamment pour ce qui concerne sa structuration et sa mise en œuvre. Cette réforme institutionnelle importante, entérinée par une loi de 2012, a donné lieu à la création de régions et vise à rapprocher l'administration locale et les services de la population, en mettant l'accent sur la prise de décisions participative, au niveau local. La MINUSMA a facilité la mise en place des nouvelles régions de Ménaka et de Taoudénit en organisant des consultations locales sur le découpage territorial, qui ont abouti à la création de 10 cercles administratifs, de 39 arrondissements et de 51 communes. La Mission accompagnera le développement de ces nouvelles structures pendant l'exercice 2019/20, en conformité avec les conclusions de la révision de la configuration des cercles, des arrondissements et des communes engagée par le Gouvernement. En novembre 2018, des consultations régionales ont été menées, qui ont été l'occasion pour les représentants de la société civile de débattre de la restructuration administrative et territoriale conformément aux dispositions de la loi portant création des circonscriptions administratives (n° 2012-017 du 2 mars 2012) et de la loi portant création de cercles et d'arrondissements dans les régions de Tombouctou, Taoudénit, Gao, Ménaka et Kidal (n° 2012-018 du 2 mars 2012). La Mission donnera aux organisations de la société civile (notamment aux organisations de femmes et de jeunes) les moyens de participer à la prise de décisions à tous les niveaux de gouvernance, notamment à l'échelon des nouveaux cercles, arrondissements et communes.

60. Les résultats obtenus par la Mission dans le cadre de ces activités seront évalués grâce à un ensemble d'indicateurs de succès, qui permettront de mesurer l'efficacité de l'appui fourni en faveur de la réconciliation et de l'application de l'accord de paix.

---

*Réalisation escomptée*
*Indicateurs de succès*


---

**1.1 Progrès accomplis sur la voie d'une gouvernance plus démocratique et inclusive**

1.1.1 Capacité renforcée des organisations de la société civile (notamment celles qui représentent les femmes et les jeunes) de participer de manière plus significative au suivi de la mise en œuvre de l'accord de paix (2017/18 : appui apporté à 80 organisations de la société civile sous la forme de sessions de renforcement des capacités ; 2018/19 : 140 ; 2019/20 : 150)

1.1.2 Renforcement de la mobilisation des femmes et de leur participation au processus de paix, par l'entremise de représentantes des associations de femmes, y compris de jeunes femmes, et de dirigeantes (nombre de participantes : 2017/18 : 500 ; 2018/19 : 600 ; 2019/20 : 650)

1.1.3 Augmentation du nombre de lois votées et de déclarations de principe de l'Assemblée nationale, des partis politiques, des mouvements signataires et des organisations de la société civile en rapport avec l'application de l'accord de paix (2017/18 : 3 ; 2018/19 : 4 ; 2019/20 : 8)

1.1.4 Augmentation du nombre de notes techniques établies par les partis politiques, les mouvements signataires, les universitaires et les organisations de la société civile au sujet de réformes institutionnelles (processus de révision constitutionnelle) (2017/18 : 3 ; 2018/19 : 3 ; 2019/20 : 5)

1.1.5 Mesures prises par les mouvements armés pour se transformer en entités politiques, en application des dispositions du Pacte pour la paix (2017/18 : sans objet ; 2018/19 : début de la démilitarisation ; 2019/20 : début de l'enregistrement d'ex-mouvements armés en tant que partis politiques ou de leur fusionnement avec des partis politiques existants)

---

*Produits*

- 16 ateliers de renforcement de la capacité de plaidoyer des organisations de la société civile, notamment celles qui représentent les femmes et les jeunes, ainsi que de la capacité des observatoires de la société civile de jouer un rôle efficace dans la mise en œuvre de l'accord de paix à Kidal, Ménaka, Tessalit, Tombouctou, Taoudénit, Mopti, Gao et Bamako
- Réunions trimestrielles et séances de sensibilisation mensuelles avec des organisations de la société civile, notamment des groupes de femmes et de jeunes, en vue de renforcer leurs réseaux et de les doter des capacités voulues pour œuvrer en faveur de la transparence, de l'application du principe de responsabilité et de la participation citoyenne à Bamako, Mopti, Ségou, Ménaka, Gao, Kidal, Taoudénit, Tessalit et Tombouctou

- Réunions mensuelles et activités d'appui menées en faveur de l'application au Mali de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité, notamment dans le cadre de 3 ateliers visant à mettre à profit les acquis de la Journée portes ouvertes sur la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000), et traduction de cette résolution en cinq langues locales
- Réunions bimensuelles avec le Ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille pour renforcer sa capacité de promouvoir et de stimuler la participation et la représentation effectives et sans entrave des femmes dans le cadre du processus de paix, des avis étant dispensés en ces occasions aux fins du lancement d'une campagne interactive destinée à motiver et à responsabiliser les jeunes femmes issues du monde rural, s'agissant en particulier d'œuvrer pour le processus de paix
- Réunions bimensuelles de partage de données d'expérience entre les femmes et jeunes femmes du Mali et d'autres femmes vivant dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest et du Sahel, s'agissant de leur inclusion dans le processus de paix et de réconciliation
- 6 réunions de coordination et 3 ateliers visant à renforcer la capacité des Maliennes de contribuer pleinement et efficacement à l'application de l'accord de paix et à faire mieux mesurer le rôle joué par les femmes dans le processus de paix
- Appui à l'organisation de 6 réunions avec des représentants de l'Assemblée nationale et de partis politiques, dans le cadre du groupe de travail parlementaire chargé de la mise en œuvre de l'accord de paix, ainsi que de 2 ateliers à l'intention des mouvements signataires et de 1 atelier à l'intention des syndicats
- Appui technique fourni au Comité chargé de la révision constitutionnelle, composé de représentants du Gouvernement, de partis politiques et d'organisations de la société civile, pour la mise en œuvre des dispositions de l'accord de paix ayant trait à la réforme constitutionnelle
- Appui technique et soutien logistique (transport, installations de conférence) fournis aux partenaires du Gouvernement et à la commission d'orientation sur la politique à mener dans le centre du Mali, établie par le Cabinet du Premier Ministre
- Avis autorisés dispensés aux mouvements armés aux fins de la rédaction des documents juridiques nécessaires à leur transformation en entités politiques
- Fourniture d'une assistance technique, sous forme d'orientations stratégiques et opérationnelles, et organisation de 6 ateliers à l'intention du Ministère de la cohésion sociale, de la paix et de la réconciliation nationale et de ses équipes régionales d'appui à la réconciliation dans le nord et le centre du Mali, et fourniture d'avis d'ordre technique aux ministères compétents en matière d'emploi et de formation professionnelle, de décentralisation et de fiscalité locale, et pour ce qui est des affaires féminines, avec pour objectif de favoriser la réconciliation, la réinsertion socioéconomique et la promotion d'une participation et d'une représentation réelles des femmes dans le processus de paix
- Organisation et suivi d'une campagne d'information de proximité consacrée au mandat de la Mission et aux progrès enregistrés dans la mise en œuvre de l'accord de paix – 90 séances de sensibilisation à l'intention des communautés locales et des principaux publics cibles à Bamako, ainsi que dans le centre et le nord du Mali, avec présentation de documents factuels appelant l'attention sur l'action menée par la Mission ; activités de sensibilisation menées auprès des populations locales à l'occasion de la Journée de la paix et de la Journée internationale des Casques bleus des Nations Unies ; 10 produits radiophoniques et 6 produits multimédias

*Réalisation escomptée**Indicateurs de succès*

1.2 Élections sénatoriales, municipales, régionales et au niveau des cercles administratifs libres, régulières, transparentes, ouvertes à tous, crédibles et pacifiques

1.2.1 Le code électoral est en tous points fidèle aux dispositions de l'accord de paix et il est conforme aux normes électorales internationales (2017/18 : 0 ; 2018/19 : 1 ; 2019/20 : 1)

1.2.2 Toutes les catégories de parties prenantes aux élections nationales – organismes de gestion des élections, partis politiques, organisations de la société

civile (notamment celles qui représentent les femmes et les jeunes), médias, autorités locales, chefs religieux, forces de défense et de sécurité et mouvements signataires – disposent des outils techniques et des éléments d'information nécessaires à l'organisation d'élections pacifiques, libres, ouvertes à tous et transparentes (2017/18 : les 8 catégories de parties prenantes ; 2018/19 : 8 ; 2019/20 : 8)

1.2.3 Des femmes sont régulièrement candidates aux élections générales (pourcentage d'élues : 2017/18 : 30 % ; 2018/19 : 30 % ; 2019/20 : 30 %)

1.2.4 Toutes les communes ont reçu une assistance en matière logistique et de sécurité, notamment afin que le matériel électoral puisse être transporté de Bamako jusqu'aux circonscriptions et que le scrutin se déroule dans de bonnes conditions de sécurité, en collaboration avec le PNUD (2017/18 : 703 communes sur 703) ; 2018/19 : 703 sur 703 ; 2019/20 : 703 sur 703)

1.2.5 Un système bien conçu et efficace d'établissement de statistiques électorales est mis en place et fait l'objet d'un suivi, grâce auquel il est possible de publier les résultats provisoires dans les délais prévus par la loi (2017/18 : création ; 2018/19 : suivi ; 2019/20 : utilisation dans tout le pays)

#### *Produits*

- Appui technique pour la tenue de 2 tables rondes et de 2 séances de formation visant à permettre au Gouvernement malien de mener les réformes législatives et électorales nécessaires, notamment aux fins de la création d'un organe électoral unique, conformément aux normes internationales et aux dispositions de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali
- Organisation de 11 ateliers réunissant acteurs politiques, organisations de la société civile (dont des groupes de femmes), autorités de l'État et groupes armés, consacrés aux principales réformes législatives et institutionnelles nécessaires, en particulier pour ce qui est des opérations électorales, telles que recommandées dans l'accord de paix
- Fourniture d'un appui aux organes électoraux, aux organisations de la société civile et aux médias dans le cadre de 5 ateliers de renforcement des capacités, ainsi que d'avis de nature technique, l'objectif étant que les instances compétentes soient dotées des moyens voulus pour mener des programmes d'instruction civique, de sensibilisation des électeurs et de proximité en vue de l'accomplissement des principaux volets des opérations électorales (inscription sur les listes électorales, élections proprement dites et prévention des conflits liés aux élections)
- Fourniture d'avis et d'un appui dans le cadre de réunions mensuelles et organisation d'un atelier à l'intention des organes électoraux, des autorités locales, du Ministère de la justice et de la Cour constitutionnelle, consacré au règlement des litiges électoraux
- Organisation de 15 ateliers de prévention et d'atténuation des conflits liés aux élections à l'intention des organes électoraux, des organisations de la société civile, des associations de femmes, des autorités locales, des partis politiques, des forces de sécurité maliennes, des groupes signataires et des médias, à Bamako, à Mopti, à Tombouctou, à Gao et à Kidal (à raison de 3 ateliers par site)
- Organisation de 5 ateliers à l'intention des organisations de la société civile, des groupes de femmes et de jeunes, des dirigeants communautaires et religieux et des acteurs politiques, consacrés à une évaluation participative de l'application de la loi n° 2015-052 du 18 décembre 2015, qui dispose qu'au moins 30 % des

postes soumis à élection ou nomination doivent être occupés par des femmes, ainsi que du taux de participation des femmes et des jeunes aux élections de 2019/20

- Organisation de 2 tables rondes (réflexion approfondie engagée avec diverses parties prenantes des opérations électorales – élections sénatoriales, municipales, régionales et au niveau des cercles administratifs) et tenue de 2 séances de formation visant à faciliter la révision du système électoral et la conception de la structure de l'organisme électoral unique
- Fourniture d'un appui en matière technique, logistique et de sécurité au titre des échéances électorales de 2019/20 (sénatoriales, municipales, régionales et cercles administratifs) – transport de 200 tonnes de matériel électoral et de 500 fonctionnaires et agents électoraux maliens ; recrutement, formation et déploiement de 73 vacataires recrutés sur le plan local ; négociation de contrats pour l'obtention et le ravitaillement en carburant de 60 véhicules ; appui à la mise en place du logiciel de gestion des résultats électoraux ; constitution de 80 lots d'articles de papeterie
- Tenue de 6 ateliers à l'intention de membres du Ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille, d'organisations de la société civile malienne et de partis politiques à Bamako, Mopti, Tombouctou, Gao, Ménaka et Kidal, aux fins du recensement des personnes susceptibles de se porter candidates aux élections et aux sièges à pourvoir dans les mécanismes de sensibilisation, l'objectif étant de garantir que les vues, les besoins, les préoccupations et les priorités des femmes et des jeunes sont pris en compte à tous les niveaux des opérations électorales et de veiller à ce que soit respectée la loi malienne n° 2015-052 du 18 décembre 2015 établissant qu'au moins 30 % des postes soumis à élection ou nomination doivent être occupés par des femmes
- Campagnes d'information sur le cycle électoral menées, dans les limites du mandat de la Mission, pour familiariser les citoyens et les électeurs maliens avec les procédures électorales afin d'éviter que les opérations électorales donnent lieu à des conflits – 51 produits radiophoniques, 4 produits multimédias, 2 séances d'information et organisation de visites à l'intention des journalistes dans les régions

---

*Réalisation escomptée*
*Indicateurs de succès*


---

### 1.3 Progrès accomplis sur la voie de la décentralisation

1.3.1 Participation accrue des organisations de la société civile à la prise de décisions par les collectivités territoriales, grâce à des réunions tenues avec les conseils régionaux (2017/18 : 0 ; 2018/19 : 1 ; 2019/20 : 2)

1.3.2 Accélération de la mise en œuvre de la politique de décentralisation par le conseil régional et les dirigeants des cercles administratifs (2017/18 : 0 engagement ou décision ; 2018/19 : 2 engagements et décisions ; 2019/20 : 3 engagements et décisions)

1.3.3 Entrée en fonctions des administrations provisoires opérationnelles et des nouveaux élus des régions, cercles administratifs et communes (2017/18 : au niveau régional ; 2018/19 : aux niveaux régional et des cercles administratifs ; 2019/20 : aux niveaux régional, des cercles administratifs et des communes)

---

*Produits*

- Avis autorisés dispensés aux autorités provisoires aux fins de la mise en œuvre de la politique de régionalisation
- 2 séances de formation menées à Bamako à l'intention de 125 préfets, sous-préfets, maires, directeurs de ministères d'exécution régionaux, représentants des autorités locales et administrateurs provisoires afin de renforcer leurs capacités en matière de réconciliation, de gouvernance locale, de réglementation applicable à la passation des marchés publics, de prise en compte de la problématique femmes-hommes dans

l'administration publique et de décentralisation (une fois que les lois sur la décentralisation auront été approuvées)

- 1 séance de formation de formateurs consacrée à la décentralisation et au développement local, organisée à Bamako à l'intention des autorités provisoires, des conseillers spéciaux et des nouveaux élus des régions, cercles administratifs et communes, et 10 séances de formation organisées au niveau régional (Gao, Kidal, Ménaka, Taoudénit et Tombouctou, 2 par région) consacrées à l'accès aux financements publics, au recouvrement des impôts, à la passation des marchés publics et aux contentieux administratifs, avec pour objectif d'améliorer le fonctionnement des conseils locaux

Réalisation escomptée

Indicateurs de succès

1.4 L'application de l'accord de paix et du Pacte pour la paix fait l'objet d'un appui et d'un suivi, notamment par l'entremise du secrétariat du Comité de suivi de l'Accord

1.4.1 Réunions plénières mensuelles du Comité de suivi de l'Accord, consacrées à des questions relatives à l'application de l'Accord, et établissement de rapports (2017/18 : 8 ; 2018/19 : 12 ; 2019/20 : 11)

1.4.2 Réunions plénières mensuelles des 4 sous-comités thématiques du Comité de suivi de l'Accord et établissement de rapports (2017/18 : 7 ; 2018/19 : 12 ; 2019/20 : 12)

1.4.3 L'Observateur indépendant dont le mandat, défini dans l'accord de paix, consiste à analyser l'évolution de l'application de celui-ci, établit régulièrement des rapports et contribue à l'engagement constant des parties signataires (2017/18 : 4 ; 2018/19 : 3 ; 2019/20 : 11)

1.4.4 Coordination de l'appui international assurée par le Haut Représentant du Président pour l'application de l'accord de paix, le Ministère de la cohésion sociale, de la paix et de la réconciliation nationale et d'autres institutions gouvernementales chargées de la mise en œuvre de l'Accord (2017/18 : 12 réunions de coordination ; 2018/19 : 12 réunions de coordination ; 2019/20 : 12 réunions de coordination)

1.4.5 Bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général et de l'équipe de médiation internationale, notamment grâce à l'appui apporté au Haut Représentant du Président aux fins de l'application de l'accord de paix, ainsi qu'aux autres institutions gouvernementales qui en sont chargées, en vue de régler les points de désaccord

1.4.6 Une coopération et un souci de cohésion constants, grâce à des initiatives visant à fédérer les divers partenaires et parties prenantes, contribuent au bon déroulement du processus de paix, notamment dans le cadre de la stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel (2017/18 : 2 initiatives ; 2018/19 : 4 ; 2019/20 : 4)

Produits

- Organisation des réunions mensuelles du Comité de suivi de l'Accord et de celles de ses 4 sous-comités thématiques, et participation et prestation d'une assistance technique à ces réunions – coordination des

réunions préparatoires, diffusion des rapports qui en sont issus et gestion des documents relatifs à l'application de l'accord de paix

- Mobilisation de moyens propres à faciliter le transport des représentants des parties à l'accord de paix du centre et du nord du Mali jusqu'à Bamako pour qu'ils puissent assister aux réunions du Comité de suivi de l'Accord et de ses 4 sous-comités
- Exercice de la coprésidence du Sous-Comité chargé des questions de défense et de sécurité et mise à sa disposition de compétences techniques
- Appui organisationnel, opérationnel et logistique apporté à l'Observateur indépendant, aux titres suivants : déplacements à l'intérieur du pays, organisation de réunions et échanges d'informations
- Organisation de réunions de coordination régulières avec le Haut Représentant du Président pour la mise en œuvre du processus de paix et les autres commissions et institutions gouvernementales chargées de l'application de l'accord de paix
- Organisations de réunions de coordination mensuelles avec l'équipe de médiation internationale et la communauté internationale et établissement de rapports
- Fourniture de compétences techniques (analyse contextuelle) aux acteurs du Processus de Nouakchott et à la plateforme de coordination pour le Sahel, qui réunit des représentants des États Membres du Sahel, des organisations régionales compétentes et des partenaires internationaux
- Appui logistique à 1 réunion sur la coopération intermissions entre la MINUSMA et l'UNOWAS, tenue à l'appui du processus de paix et de la dynamique régionale qu'il suscite

#### Facteurs externes

Évolution des conditions de sécurité et de la situation politique, économique et humanitaire non anticipée dans les hypothèses budgétaires ; autres cas de force majeure ; modifications apportées au mandat au cours de l'exercice ; modifications de l'appui financier et politique fourni par la communauté internationale en faveur du processus de paix ; modification du calendrier électoral prévu pour 2019/20 ; degré de détermination dont font preuve les parties pour ce qui est du processus de réconciliation politique et de l'application de l'accord de paix.

Tableau 2

### Ressources humaines : Composante 1 (Réconciliation politique et mise en œuvre des réformes institutionnelles conformément à l'accord de paix)

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1-	P-5/P-4	P-3/P-2						
<b>Division des affaires politiques</b>										
Postes approuvés 2018/19	–	3	9	11	4	27	14	9	50	
Postes proposés 2019/20	–	3	9	11	4	27	14	9	50	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Section des affaires électorales</b>										
Postes approuvés 2018/19	–	1	3	3	1	8	5	5	18	
Postes proposés 2019/20	–	1	3	3	1	8	5	5	18	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Total</b>										
Effectif approuvé 2018/19	–	4	12	14	5	35	19	14	68	

<i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Service mobile</i>	<i>Total partiel</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>a</sup></i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1-</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>						
Effectif proposé 2019/20	–	4	12	14	5	35	19	14	68	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

## **Composante 2 : sécurité, protection des civils et application des mesures de défense et de sécurité énoncées dans l'accord de paix**

61. Comme indiqué dans le cadre de budgétisation ci-dessous et conformément aux tâches prioritaires prescrites par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2423 (2018), la Mission continuera de prendre des mesures plus décisives pour prêter assistance aux autorités maliennes dans les zones où les civils sont menacés de violences physiques, prévenir le retour d'éléments armés hostiles à la stabilisation du pays et instaurer des conditions de sécurité propices au rétablissement, puis au renforcement de l'autorité de l'État, ainsi qu'au déploiement des Forces de défense et de sécurité maliennes.

62. La MINUSMA continuera d'appuyer les efforts déployés par l'État malien pour protéger la population civile et réduire la capacité d'auteurs potentiels de violences physiques contre des civils de passer à l'acte. Elle renforcera les capacités locales de prévention de ces violences et d'atténuation de leurs effets et améliorera les systèmes d'alerte rapide mis en place en vue du suivi et de la gestion des nouvelles menaces en la matière, notamment en collaborant étroitement avec les équipes d'aide à la réconciliation régionale créées par le Ministère de la cohésion sociale, de la paix et de la réconciliation nationale. En outre, sans préjudice de la responsabilité de protéger qui incombe au premier chef aux autorités maliennes, la Mission continuera de protéger les civils grâce aux bons offices du Représentant spécial du Secrétaire général et des chefs des bureaux locaux, à la protection physique assurée par la force et la police des Nations Unies et aux activités de renforcement de la sûreté de l'environnement menées en coordination étroite avec l'équipe de pays des Nations Unies et les partenaires humanitaires. Pour aider les autorités maliennes, conjointement avec les acteurs de la protection humanitaire, elle définira des mesures de prévention ou d'atténuation des risques recensés de violences physiques pesant sur les civils, ainsi que des plans d'intervention en cas de menaces réelles. Elle continuera également de fournir des avis sur le plan technique, tant aux autorités locales qu'aux acteurs compétents à l'échelle régionale, quant aux méthodes à employer, pour gagner en efficacité, par tous ceux qui s'efforcent de protéger les civils de la violence.

63. La Mission continuera de s'attacher avant tout à assurer la sécurité dans les régions du nord et du centre du pays, où elle doit redoubler d'efforts face à la détérioration de la situation et à ses répercussions sur la protection des civils. En application des mémorandums d'accord signés entre la MINUSMA, les Forces armées maliennes et le Gouvernement malien, la force continuera d'apporter un appui opérationnel et pratique aux Forces de défense et de sécurité maliennes et de faciliter leur déploiement dans le nord du pays. Elle continuera également de mener des patrouilles coordonnées avec le Mécanisme opérationnel de coordination à Gao, à Kidal et à Tombouctou. À cet égard, il est à noter que la MINUSMA a transféré le 24 août 2018 la responsabilité du camp de Gossi aux Forces armées maliennes, auxquelles elle avait déjà transféré celle de son ancien camp à Léré en septembre 2017. Elle continuera de suivre l'évolution de la situation politique, opérationnelle et

logistique et des conditions de sécurité, en vue du transfert possible de la responsabilité d'autres camps (Ber et Goundam) pendant l'exercice 2019/20. Elle continuera également d'intensifier l'échange d'informations, notamment en fournissant des renseignements pertinents à l'appui de l'action menée par la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel dans ses zones d'opérations le long des frontières entre le Mali et le Burkina Faso, la Mauritanie et le Niger, et en assurant la liaison avec le siège du Groupe. Les modalités de l'appui que la Mission apporte à la Force conjointe ont été précisées dans l'accord technique conclu le 18 février 2018 entre l'ONU, le Groupe de cinq pays du Sahel et la Commission européenne, ce que le Conseil de sécurité avait demandé dans sa résolution [2391 \(2017\)](#).

64. La composante Police de la Mission continuera de contribuer au renforcement des capacités sous diverses formes : formation, encadrement, appui technique, opérations menées conjointement aux fins de la protection des civils et projets visant à favoriser la restructuration, l'entraînement et l'équipement des forces de sécurité déployées dans le nord et le centre du pays.

65. La MINUSMA continuera d'aider le Gouvernement malien, le Conseil national pour la réforme du secteur de la sécurité et son commissariat à la réforme du secteur de la sécurité à mettre en œuvre la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité et le plan d'action correspondant : mesures de défense et de sécurité énoncées dans l'accord de paix ; concept présidant à la reconstitution de l'armée et des forces de sécurité ; intégration des combattants dans les services en uniforme ; constitution d'une police territoriale et de comités consultatifs locaux de sécurité. Elle coordonnera en outre l'appui international à la réforme du secteur de la sécurité afin d'assurer la cohérence des efforts déployés par la communauté internationale en vue de reconstituer le secteur de la sécurité malien, selon le cadre défini par l'accord de paix. Elle appuiera l'action menée par le Gouvernement pour mettre en œuvre la politique nationale visant à prévenir et à combattre l'extrémisme violent et le terrorisme (2018-2020), la politique nationale de gestion des frontières et la politique nationale de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre.

66. La MINUSMA continuera de fournir des avis stratégiques et des orientations au Gouvernement et à l'Assemblée nationale aux fins de la mise en conformité des lois relatives à la planification des opérations militaires et des mesures de sécurité avec l'accord de paix. Elle contribuera également à la consolidation de la gouvernance démocratique et du contrôle du secteur de la sécurité en donnant aux parlementaires, aux assistants parlementaires, aux organisations de la société civile, ainsi qu'aux groupes de femmes et de jeunes, des moyens d'agir en ce sens. Elle apportera son concours aux inspecteurs militaires et de police de l'Inspection générale des armées et services et de l'Inspection des services de sécurité et de protection civile, favorisant ainsi une meilleure application du principe de responsabilité parmi les Forces de défense et de sécurité maliennes. Elle continuera d'œuvrer pour la sécurité aux frontières en se mobilisant pour que l'exécution du plan d'action visant à lutter contre la prolifération des armes légères et de petit calibre soit plus efficace.

67. La MINUSMA reconduira également son appui au Gouvernement malien en ce qui concerne le cantonnement, le désarmement, la démobilisation et la réinsertion socioéconomique des combattants. Le Gouvernement déterminera le nombre de dossiers de combattants à traiter dans le cadre du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, en se fondant sur les résultats de l'opération de préenregistrement menée par la Commission nationale de désarmement, démobilisation et réinsertion avec l'appui de la Mission. L'entrée en activité du Mécanisme opérationnel de coordination dans les régions septentrionales du pays et l'accélération du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion ont constitué deux étapes marquantes du processus de paix, qui devraient faciliter le bon

déroulement de l'ensemble des activités de cantonnement et de désarmement, de démobilisation et de réinsertion.

68. Grâce à l'exécution de projets de lutte contre la violence de proximité dans le nord et le centre du pays, en coopération avec des partenaires locaux et internationaux, on continuera de s'employer à prévenir le recrutement de jeunes issus de communautés vulnérables par des groupes terroristes et jihadistes, tout en offrant des possibilités de réinsertion à court terme aux ex-combattants n'ayant pas encore intégré le programme de réinsertion socioéconomique à long terme.

69. Étant donné que la menace présentée par les engins explosifs pour la population civile et le personnel des Nations Unies va s'intensifier, en particulier dans le centre du Mali, le Service de la lutte antimines de l'ONU continuera de fournir un appui essentiel à l'atténuation des risques posés par les engins explosifs improvisés afin que le personnel de la Mission puisse se déplacer sans entrave dans des zones à haut risque et pour réduire le nombre de décès enregistrés parmi les soldats de la paix. On continuera de faire porter les efforts sur l'amélioration de l'état de préparation du personnel en tenue sur la durée, grâce à des sessions de formation de formateurs. Pour faciliter la tâche des militaires et du personnel civil présents dans des zones dangereuses et leur donner les moyens de l'exécuter, on continuera, d'une part, à les sensibiliser aux risques que présentent les engins explosifs et, d'autre part, à appliquer les mécanismes et procédures visant à atténuer ces risques. Les contingents de la MINUSMA et les compagnies chargées de la neutralisation des explosifs et munitions recevront un appui, du matériel, une formation, et un encadrement et des activités de sensibilisation aux engins explosifs improvisés et de formation à l'intervention en cas de présence de ce type d'engins seront menées avant et après déploiement, ce qui permettra d'améliorer la sécurité et la liberté de mouvement des civils et du personnel Nations Unies opérant dans des endroits à haut risque. Ces activités seront essentielles pour assurer l'application des recommandations formulées dans le rapport Cruz sur l'amélioration de la sécurité des Casques bleus des Nations Unies. La Mission s'emploiera à exploiter pleinement le système de renseignement, afin de développer sa capacité d'appréciation des situations et d'être en mesure de prendre des décisions plus éclairées, d'opter pour les opérations et activités les plus à même de lui permettre d'accomplir son mandat et de prendre des mesures appropriées en matière de prévention des attaques contre le personnel et les locaux des Nations Unies.

70. Aux fins de la protection des civils, le Service de la lutte antimines continuera d'associer les populations locales à son action, aux titres suivants : mener, appuyer et coordonner des activités de sensibilisation aux risques liés aux explosifs et aux armes légères et de petit calibre ; mettre en place un mécanisme d'intervention rapide en vue d'aider les victimes d'engins explosifs ; mener des activités visant à réduire la violence armée. De plus, la Mission plaidera en faveur de la mise en place d'une structure nationale de gestion de la lutte antimines et fournira un appui institutionnel au Gouvernement malien à cette fin. Le Centre de perfectionnement aux actions postconflituelles de déminage et de dépollution (Bénin) et le centre de formation à la neutralisation des explosifs et munitions de Bamako continueront de mener des activités indispensables au renforcement des capacités avant déploiement, notamment en assurant aux Forces de défense et de sécurité maliennes, une formation à la neutralisation des explosifs.

71. Afin d'ancrer dans la durée la capacité du Gouvernement de faire face aux menaces liées aux explosifs, des sessions de formation de formateurs continueront d'être organisées pour préparer les Forces de défense et de sécurité maliennes avant déploiement. Celles-ci interviendront dans un premier temps de manière encadrée, puis, à terme, de manière autonome. Le programme exécuté par la Mission pour atténuer les menaces liées aux explosifs aura également pour objectif de renforcer la

capacité des Forces de défense et de sécurité maliennes de sécuriser leurs stocks d'armes et de munitions.

72. À l'appui de l'application de l'accord de paix, la Mission continuera également de faciliter la mise en service du Pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée et le renforcement de la capacité des autorités nationales de poursuivre les personnes soupçonnées d'avoir commis des infractions susceptibles de déstabiliser le processus de paix, en particulier des infractions relevant du terrorisme et de la criminalité transnationale organisée. Si les autorités du pays ont les moyens d'enquêter sur des individus mêlés à des affaires liées au terrorisme ou à la criminalité organisée, de les traduire en justice et de les incarcérer dans des structures sécurisées, l'état de droit sera mieux défendu et on pourra mobiliser les moyens voulus, dans le respect des droits fondamentaux, pour rendre les auteurs de ces actes déstabilisateurs comptables de leurs actes.

---

*Réalisation escomptée*

*Indicateurs de succès*

---

2.1 Renforcement de la capacité de garantir la sécurité dans le centre et le nord du Mali

2.1.1 Amélioration de la capacité des Nations Unies et des Forces de défense et de sécurité maliennes d'empêcher que des attaques soient menées contre des unités, bases ou installations (nombre d'attaques évitées : 2017/18 : 92 ; 2018/19 : 85, 2019/20 : 80)

2.1.2 Amélioration de la capacité de la MINUSMA et des Forces de défense et de sécurité maliennes de sécuriser et de défendre convois et véhicules contre les groupes armés extrémistes le long des itinéraires principaux de ravitaillement (nombre d'attaques évitées : 2017/18 : 202 ; 2018/19 : 75 ; 2019/20 : 175)

2.1.3 Augmentation du nombre de casernements des Forces de défense et de sécurité maliennes, y compris les bases partagées avec la MINUSMA, ayant été rouverts ou étant redevenus opérationnels dans le centre et le nord du pays (2017/18 : 1 ; 2018/19 : 8 ; 2019/20 : 11)

2.1.4 Augmentation du nombre de membres des forces de sécurité maliennes (police, gendarmerie, garde nationale et protection civile) correctement formés et équipés, les forces en question ayant été restructurées, qui sont déployés dans le centre et le nord du pays (2017/18 : 2 147 ; 2018/19 : 3 000 ; 2019/20 : 3 400)

2.1.5 Augmentation du nombre d'équipes des Forces de défense et de sécurité maliennes formées et équipées pour faire face aux risques que présentent les explosifs dans le centre et le nord du pays (2017/18 : 16 ; 2018/19 : 24 ; 2019/20 : 28)

---

*Produits*

- 1 réunion mensuelle de coordination avec pour objectifs de renforcer la capacité de la Commission technique de sécurité de surveiller l'application du cessez-le-feu et d'enquêter sur les violations, d'adapter les arrangements en matière de sécurité en fonction de l'évolution des besoins, et de suivre et d'appuyer les processus de cantonnement ainsi que de désarmement, de démobilisation et de réinsertion

- Conduite de 75 patrouilles mixtes coordonnées par le Mécanisme opérationnel de coordination
- Déploiement de 700 patrouilles pédestres dans chacune des principales agglomérations (notamment en coordination avec les patrouilles mixtes du Mécanisme opérationnel de coordination)
- Planification et conduite d'au moins 8 opérations par la force et d'au moins 24 opérations menées conjointement, dont 12 en coordination avec les forces armées maliennes et l'opération Barkhane
- Sécurité assurée dans le cadre de 36 missions d'aide humanitaire organisées et coordonnées par des organismes des Nations Unies, en liaison avec le Bureau de la coordination des affaires humanitaires
- Conduite de 1 050 missions d'appui aérien rapproché et de 930 missions d'approvisionnement sur le terrain et de transport des troupes par hélicoptère de manœuvre en vue d'amplifier la puissance de la force et ainsi de maximiser le potentiel de protection des civils et d'assurer la sécurité des soldats de la paix, ainsi que de 480 missions aériennes de transport militaire avec pour objectif de permettre le déploiement des moyens militaires le plus rapidement possible
- 2 000 missions de surveillance aérienne assurées au moyen d'aéronefs avec ou sans pilote (166 missions de renseignement et d'escorte par mois en moyenne, en fonction des besoins et des capacités opérationnels) visant à recueillir des renseignements suffisamment fiables pour justifier des interventions
- Fourniture d'un appui aux forces armées maliennes conformément aux dispositions du mémorandum d'accord signé en novembre 2017, sous diverses formes : réunions, coordination d'opérations, appui opérationnel et soutien logistique, activités d'encadrement, meilleur partage de l'information et assistance en matière d'évacuations sanitaires, de transport et de planification
- Organisation sur une base mensuelle d'activités axées sur la mobilisation des principaux dirigeants et sur la communication d'informations dans tous les secteurs, afin de peser sur la population locale pour la décourager de soutenir les activités terroristes
- 6 480 jours de patrouille de la police des Nations Unies dans des zones instables, avec pour objectif d'appuyer les forces de sécurité maliennes (2 patrouilles par jour pendant 360 jours, à partir de 9 bases d'opérations)
- 7 250 activités de conseil menées à l'intention des forces de sécurité maliennes (police, gendarmerie, garde nationale et protection civile), portant notamment sur l'encadrement, le suivi et le renforcement des capacités et tenant compte de la problématique femmes-hommes (formation en cours d'emploi, partage de locaux, appui et projets opérationnels), grâce au partage de locaux dans les régions de Gao, de Tombouctou, de Mopti, de Kidal et de Ménaka, ainsi que dans les 2 centres nationaux d'instruction et avec les unités spéciales nationales de Bamako chargées de la lutte contre la grande criminalité organisée et le terrorisme (sur 2 bases des forces de sécurité maliennes et 9 bases d'opérations, 5 jours par semaine pendant 50 semaines ; dans 2 centres nationaux d'instruction et avec 9 unités spéciales nationales, 5 jours par semaine pendant 50 semaines)
- Aide à l'encadrement et à la formation, avant et après déploiement, dispensée à tous les pays fournisseurs de contingents disposant de capacités de formation aux dangers des engins explosifs improvisés (formation de base aux engins explosifs improvisés et à la réduction des risques) qui en font la demande
- Formation spécialisée à la reconnaissance et à la détection de la menace que représentent les explosifs menée à l'intention de toutes les compagnies spécialisées en convois de combat et unités de police constituées et de tous les bataillons d'infanterie déployés dans le centre et le nord du pays, et formation à la planification et à l'intervention destinée au commandement tactique – à moins que ces formations ne soient pas sollicitées
- Prestation, avant déploiement, d'une formation et d'un encadrement adaptés à la situation et conformes aux normes des Nations Unies, aux compagnies chargées de la neutralisation des explosifs et munitions de 2 pays fournisseurs de contingents, afin qu'elles puissent accomplir des tâches simples liées à la prise en charge des engins explosifs improvisés, et renforcement, après déploiement, de leurs compétences et de celles des équipes de neutralisation des explosifs et munitions des compagnies spécialisées en convois de combat
- Mise à disposition d'une équipe de neutralisation des explosifs et munitions en vue de combler les lacunes opérationnelles constatées à Tombouctou, ainsi que de chiens détecteurs d'explosifs pour contribuer à la

sécurisation des locaux de la MINUSMA et au renforcement des capacités de la Mission en matière de gestion de la menace que représentent les explosifs

- Présentation, à l'intention des composantes militaire et civile et de la composante Police de la Mission, de conseils pratiques élémentaires concernant les engins explosifs improvisés, portant notamment sur le comportement à adopter dans des conditions de sécurité complexes
- Fourniture d'un appui et d'avis d'ordre technique en ce qui concerne l'atténuation de la menace que représentent les explosifs, en réponse à chacune des demandes émanant des dirigeants de la Mission, des unités de soutien et du Siège de l'Organisation
- Prestation d'une formation à l'atténuation des risques liés aux engins explosifs improvisés à l'intention de 4 équipes d'intervention supplémentaires, ainsi que d'une formation approfondie à la neutralisation des explosifs et munitions, de cours de recyclage et d'activités d'encadrement à l'intention des équipes précédemment formées, l'objectif étant de consolider de façon durable la capacité des Forces de défense et de sécurité maliennes d'assurer une formation à la neutralisation des explosifs et munitions et de gérer les menaces liées aux explosifs à l'échelle nationale
- Renforcement de la sécurité de 1 dépôt stratégique de munitions et de 10 zones de stockage supplémentaires dans le centre et le nord du Mali, et aide à la destruction des stocks aux fins du renforcement des capacités de formation et des capacités techniques des autorités maliennes en matière de gestion et d'entreposage sûrs et efficaces des armes et munitions appartenant à l'État, notamment des stocks nationaux
- Diffusion quotidienne d'émissions radiophoniques visant à encourager les auditeurs à réfléchir aux préoccupations en matière de sécurité, à mieux faire connaître les problèmes de sécurité et les activités menées par la Mission pour y remédier et à apaiser les tensions liées à la situation

---

*Réalisations escomptées*

*Indicateurs de succès*

---

2.2 Réalisation de progrès en matière de protection des civils et de cohésion sociale, en particulier dans le centre du Mali

2.2.1 Diminution du nombre de victimes civiles enregistrées (morts violentes et blessures graves) (2017/18 : 600 ; 2018/19 : 400 ; 2019/20 : 300)

2.2.2 Diminution du nombre de cas de violences directes ou de menaces de violences directes contre des civils (2017/18 : 850 ; 2018/19 : 700 ; 2019/20 : 600)

2.2.3 Retour progressif des personnes déplacées et des réfugiés (2017/18 : 80 000 ; 2018/19 : 50 000 ; 2019/20 : 50 000)

2.2.4 Augmentation du nombre de municipalités où des mécanismes communautaires efficaces d'alerte rapide et de protection des civils sont en place (2017/18 : 20 ; 2018/19 : 40 ; 2019/20 : 50)

2.2.5 Établissement de comités municipaux de réconciliation (2017/18 : 0 ; 2018/19 : 0 ; 2019/20 : 32)

2.2.6 Réduction du risque d'infection à VIH parmi les femmes et les filles dans les zones de conflit du fait que l'accès à l'information, aux traitements, aux soins et aux services d'appui est facilité (nombre de femmes et de filles sensibilisées et ayant bénéficié de services de consultation et de dépistage confidentiels : 2017/18 : 1 500 ; 2018/19 : 1 600 ; 2019/20 : 2 000)

---

*Produits*

- 48 sessions de sensibilisation et de mobilisation menées à l'intention des autorités locales, des personnes d'influence (telles que les responsables d'organismes religieux et les personnalités de premier plan) et de la

société civile (notamment les associations de femmes et de jeunes), en guise d'appui à la police de proximité dans 5 régions et à Bamako

- 36 ateliers tenus à l'intention du Gouvernement, axés sur le suivi, avec les forces de sécurité maliennes, de l'exécution des plans stratégiques et opérationnels régionaux conjoints
- Tenue de 36 réunions avec pour objectif de fournir des avis d'ordre technique au Ministère de la sécurité et de la protection civile ainsi qu'aux directions générales et régionales des forces de sécurité maliennes sur les thèmes suivants : élaboration de programmes de formation et d'une stratégie concernant la lutte contre la criminalité transnationale et la grande criminalité organisée ; l'état de droit et la prise en compte de la problématique femmes-hommes ; la sensibilisation au devoir de précaution en matière de droits de l'homme ; les enquêtes sur les crimes de guerre et les crimes contre l'humanité
- Mise en œuvre d'une stratégie de lutte antimines de qualité au Mali en vue de protéger la population civile contre les engins explosifs – coordination du groupe de travail sur le déminage ; avis d'ordre technique dispensés et appui fourni aux institutions maliennes aux fins de la mise en place d'une structure nationale de gouvernance de la lutte antimines
- Séances de formation et d'encadrement en matière de sensibilisation aux risques menées à l'intention des organisations de la société civile malienne ; activités menées en vue de renforcer la sensibilisation aux risques de 30 000 personnes dans les régions touchées ; coordination et prestation de l'assistance voulue aux survivants et à leur famille en vue de prévenir les menaces liées aux explosifs pesant sur la population civile et de permettre d'y faire face
- Renforcement des capacités de 4 organisations de la société civile malienne et de 80 coordonnateurs locaux en matière de sensibilisation aux risques et élaboration de stratégies d'atténuation des conflits à mettre en œuvre au niveau local en vue d'ancrer dans la durée la lutte antimines au Mali et de renforcer la résilience des populations locales face aux menaces liées aux explosifs et aux armes légères et de petit calibre
- Organisation de 32 dialogues dans les zones prioritaires recensées en vue de prévenir, de gérer et de régler les conflits violents ou émergents à l'échelle locale dans les régions de Mopti, de Ségou, de Gao, de Ménaka, de Tessalit, de Tombouctou et de Kidal, en coopération avec les équipes d'aide à la réconciliation régionale du Ministère de la cohésion sociale, de la paix et de la réconciliation nationale
- Organisation de 8 sessions de formation de formateurs à l'intention des membres de 32 comités municipaux de réconciliation en vue de renforcer leur capacité de promouvoir la cohésion sociale et de réduire les conflits locaux intercommunautaires et intracommunautaires
- Organisation à Bamako de 1 campagne de sensibilisation visant à accroître la participation de femmes et de jeunes membres d'organisations de la société civile à la prévention et au règlement des conflits
- Avis et appui de nature technique fournis aux centres d'instruction des Forces de défense et de sécurité maliennes et à la mission de formation de l'UE au Mali pour que la protection des civils soit systématiquement intégrée dans leurs sessions de formation et qu'il y soit tenu compte des questions liées à la problématique femmes-hommes
- 6 activités de renforcement des capacités menées à l'intention d'acteurs publics locaux de Gao, de Ménaka, de Mopti, de Tombouctou, de Taoudenni et de Kidal, notamment les conseillers spéciaux des gouverneurs régionaux en matière de réconciliation, de désarmement, de démobilisation et de réinsertion et les directions régionales du Ministère de la promotion de la femme, de l'enfant et de la famille, en vue de mieux les sensibiliser à la problématique femmes-hommes afin qu'ils s'attachent davantage à en tenir compte dans le cadre de l'ensemble des activités qu'ils mènent en lien avec la protection des civils
- 5 500 jours de patrouilles mixtes (Nations Unies et forces de sécurité maliennes) menées, notamment dans le nord et le centre du pays (2 patrouilles menées par chacune des 11 unités de police constituées, 5 jours par semaine, pendant 50 semaines)
- 1 100 patrouilles de longue distance menées par la police des Nations Unies (2 patrouilles par semaine menées par chacune des 11 unités de police constituées pendant 50 semaines)

- Sensibilisation de 2 000 femmes et filles vivant dans les zones de conflit au VIH/sida et à la prévention des violences sexuelles liées aux conflits, et fourniture de soins et de services de consultation, de dépistage et d'appui confidentiels
- 2 campagnes d'information menées dans les zones de conflit auprès de personnes vivant avec le VIH et de populations particulièrement exposées, afin de les sensibiliser davantage à la lutte contre les préjugés et la discrimination liés au VIH
- 2 campagnes d'information menées à l'appui de la stabilisation des conditions de sécurité et de la protection des civils, comprenant 20 séances de sensibilisation de la population, au moins 5 conférences de presse, 10 supports multimédias, 50 programmes radiophoniques et 1 couverture de l'action menée par la MINUSMA dans les régions concernées, avec pour objectif de développer la communication à l'intention de la population, en particulier dans le centre du pays, pour faciliter la protection des civils par la Mission
- Activités de sensibilisation au niveau local, engagement d'un dialogue sans intermédiaires et participation directe au renforcement de la capacité d'un studio de production radiophonique situé dans le centre du pays de contribuer aux efforts déployés par la MINUSMA en matière de protection des civils
- Tenue de 3 ateliers visant à aider la police malienne à concevoir des modules sur les violences sexuelles liées aux conflits et à les intégrer dans le programme de l'École nationale de police

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

## 2.3 Désarmement, démobilisation et réinsertion des groupes armés

2.3.1 Nombre d'ex-combattants de mouvements armés, y compris des femmes et des enfants, ayant été identifiés et fait l'objet de vérifications, pour lesquels une fiche de renseignements a été établie, qui ont été enregistrés et qui ont reçu une carte de démobilisation (2017/18 : 0 ; 2018/19 : 3 000 ; 2019/20 : 7 000)

2.3.2 Augmentation du nombre d'ex-combattants de groupes armés, y compris les femmes, bénéficiant de projets de réinsertion socioéconomique à court terme (2017/18 : 0 ; 2018/19 : 3 000 ; 2019/20 : 7 000)

2.3.3 Nombre de personnes (jeunes vulnérables, femmes, groupes ayant des besoins particuliers, personnes associées à des ex-combattants ou faisant partie de la population locale) bénéficiant directement de programmes de lutte contre la violence de proximité (2017/18 : 20 600 bénéficiaires directs ; 2018/19 : 20 000 bénéficiaires directs ; 2019/20 : 20 000 bénéficiaires directs)

*Produits*

- Fourniture, dans les camps de cantonnement et d'autres lieux désignés à l'avance, de denrées alimentaires, de produits non alimentaires et d'un soutien médical à un maximum de 7 000 combattants des groupes armés signataires
- Organisation, dans les camps de cantonnement et d'autres lieux désignés à l'avance, d'activités d'identification, de vérification, d'établissement de fiches de renseignement, d'enregistrement et de sensibilisation aux initiatives d'éducation psychosociale, de réconciliation civique et d'orientation destinées à un maximum de 7 000 ex-combattants
- Facilitation de la réinsertion socioéconomique d'un maximum de 7 000 ex-combattants
- Tenue de 5 ateliers axés sur la sensibilisation et la fourniture d'avis de nature technique, visant à renforcer les capacités des institutions nationales compétentes de mettre en œuvre le programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion

- Tenue de 5 ateliers de renforcement des capacités visant à donner à la société civile, notamment les organisations de femmes et les responsables locaux, les moyens de faire campagne pour la mise en œuvre du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion
- Exécution de 30 projets de lutte contre la violence de proximité visant jusqu'à 20 000 bénéficiaires directs – jeunes vulnérables, femmes, groupes ayant des besoins particuliers, personnes associées à des ex-combattants ou faisant partie de la population locale
- Tenue de 8 ateliers visant à sensibiliser les communautés d'accueil au retour ou à la présence d'ex-combattants
- Tenue de 4 ateliers de renforcement des capacités en matière de lutte contre la violence de proximité et de réinsertion au niveau local à l'intention des partenaires d'exécution et autres parties prenantes dans les régions
- 8 visites menées dans les 8 zones de cantonnement ou de casernement (1 visite dans chaque zone) pour vérifier et encourager la libération des enfants associés à des groupes armés et favoriser l'adoption d'une démarche tenant compte de la problématique femmes-hommes ; sensibiliser la population aux violences sexuelles liées aux conflits ; former des membres de mouvements armés à la protection de l'enfance et aux droits de l'enfant, en coordination avec l'UNICEF, ONU-Femmes et le FNUAP
- Diffusion de 24 nouvelles émissions radiophoniques sur des questions liées au cantonnement, au désarmement, à la démobilisation, à la réinsertion et aux projets de lutte contre la violence de proximité

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

2.4 Réforme des institutions chargées de la sécurité et, notamment, application des dispositions de l'accord de paix relatives à la sécurité

2.4.1 Mise en œuvre par le Gouvernement d'une stratégie de réforme du secteur de la sécurité, d'une politique nationale relative aux frontières et de 1 stratégie nationale de lutte contre le terrorisme et la violence extrême (2017/18 : élaboration d'une stratégie de réforme du secteur de la sécurité ; 2018/19 : 1 stratégie de réforme du secteur de la sécurité, 1 politique nationale relative aux frontières et 1 stratégie nationale de lutte contre le terrorisme et la violence extrême sont adoptées ; 2019/20 : 1 stratégie de réforme du secteur de la sécurité, 1 politique nationale relative aux frontières et 1 stratégie nationale de lutte contre le terrorisme et la violence extrême sont mises en œuvre)

2.4.2 Élaboration et adoption de 1 plan d'action relatif à la stratégie du secteur de la sécurité et de 2 stratégies complémentaires (frontières et défense) (2017/18 : sans objet ; 2018/19 : 1 plan d'action et 2 stratégies complémentaires mis au point ; 2019/20 : 1 plan d'action et 2 stratégies complémentaires adoptés)

2.4.3 Augmentation de la proportion de femmes dans les Forces de défense et de sécurité maliennes (police : 2017/18 : 14 % ; 2018/19 : 18 % ; 2019/20 : 25 % ; gendarmerie : 2017/18 : 5 % ; 2018/19 : 7 % ; 2019/20 : 9 % ; garde nationale : 2017/18 : 6,5 % ; 2018/19 : 9 % ; 2019/20 : 9,5 % ; forces armées : 2017/18 : 9 % ; 2018/19 : 9,5 % ; 2019/20 : 10 %)

2.4.4 Une infrastructure et du matériel sont mis à la disposition du Pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée

et de sa brigade d'enquête spécialisée, et des activités de renforcement des capacités sont menées à leur intention (2017/18 : formation de 75 % des agents au régime juridique et achèvement de la remise en état des cellules de détention ; 2018/19 : formation de 100 % des agents au régime juridique et aux techniques d'enquête, fourniture à la brigade de matériel pour les enquêtes criminelles et lancement d'activités de construction ou de remise en état des bâtiments des antennes régionales de Mopti, Gao et Tombouctou ; 2019/20 : formation ou encadrement de 100 % des agents en matière d'enquêtes criminelles et de poursuites des auteurs d'infractions complexes et mise à la disposition des antennes régionales dans le centre et le nord du pays d'une infrastructure et de matériel)

*Produits*

- Fourniture d'un appui technique en vue de l'entrée en activité à Bamako du Pôle judiciaire spécialisé et de sa brigade d'enquête, chargés de lutter contre l'impunité dont jouissent les auteurs d'infractions graves et déstabilisatrices : mise à disposition d'infrastructures et de matériel, avis dispensés en rapport avec les projets de loi et de réglementation, et organisation, à l'intention de 50 enquêteurs et de 10 magistrats, d'activités mensuelles d'encadrement et de renforcement des capacités visant à améliorer la gestion des affaires, l'analyse criminelle et le déroulement des enquêtes
- Fourniture d'un appui technique en vue de la création et de la mise en activité de 3 bureaux régionaux du Pôle judiciaire spécialisé et de sa brigade d'enquête à Gao, à Mopti et à Tombouctou : mise à disposition d'infrastructures et de matériel et organisation, à l'intention des enquêteurs et des procureurs nouvellement déployés, d'activités d'encadrement et de renforcement des capacités visant à améliorer la collecte d'éléments de preuve et le déroulement des enquêtes
- Fourniture d'un appui technique en vue d'améliorer la coopération entre les Forces de défense et de sécurité maliennes et le Pôle judiciaire spécialisé en ce qui concerne la collecte d'éléments de preuve sur les champs de bataille et la transmission de ces éléments, dans le cadre d'activités de sensibilisation trimestrielles et d'activités d'appui et de plaidoyer menées en vue de l'adoption d'un cadre de coopération
- Fourniture d'un appui en vue de la mise en œuvre de la politique nationale visant à prévenir et à combattre l'extrémisme violent et le terrorisme et du plan d'action correspondant
- Sensibilisation de 2 500 membres des Forces de défense et de sécurité maliennes et des personnes à leur charge au VIH/sida et à la prévention des violences sexuelles, et fourniture de traitements, de soins et de services d'appui
- Tenue, à l'intention de 6 800 élèves des forces de sécurité maliennes, de sessions de formation technique et pratique comprenant différents modules (compétences policières générales, police de proximité, lutte contre la criminalité organisée et le terrorisme, déontologie, droits de l'homme et problématique femmes-hommes)
- Appui technique et avis dispensés aux écoles et centres d'instruction des Forces de défense et de sécurité maliennes aux fins de la prise en compte de la problématique femmes-hommes dans les programmes d'enseignement et de formation
- Tenue de 2 ateliers de formation et de 10 réunions consultatives avec le Conseil national pour la réforme du secteur de la sécurité et son commissariat en vue d'appuyer le processus de réforme du secteur de la sécurité
- Tenue de réunions bimensuelles de coordination internationale sur la réforme du secteur de la sécurité, en coordination avec la Mission de l'Union africaine pour le Mali et le Sahel, la CEDEAO, la délégation européenne, la mission de formation de l'UE au Mali, la Mission PSDC de l'Union européenne au Mali et les sections organiques de la MINUSMA (organisation de 6 réunions sur la réforme du secteur de la sécurité en vue de faciliter la coordination de l'appui international à cette réforme)

- 12 visites de contrôle menées auprès de l'Inspection générale des armées et services et de l'Inspection des services de sécurité et de protection civile, de 1 atelier de formation à l'intention des parlementaires et des assistants parlementaires et de 3 ateliers à l'intention d'organisations de la société civile, notamment des associations de femmes et de jeunes, sur la gouvernance démocratique et la supervision des Forces de défense et de sécurité maliennes
- Tenue, à l'intention de 100 femmes membres des Forces de défense et de sécurité maliennes, de 1 atelier de renforcement des capacités et, à l'intention des organisations de la société civile, de 2 ateliers de sensibilisation consacrés à la prise en considération des questions de genre dans la réforme du secteur de la sécurité et dans la stratégie nationale de défense et sécurité
- Tenue, à l'intention du Ministère des affaires religieuses et du culte, de 2 ateliers de formation à la prévention de l'extrémisme violent et à la lutte contre celui-ci, et de 2 ateliers de sensibilisation d'organisations de la société civile, notamment des groupes de femmes et de jeunes, de chefs religieux et de médias à l'appui de la mise en œuvre de la politique nationale visant à prévenir et à combattre l'extrémisme violent
- Tenue, à l'intention des gardes-frontières ainsi que de la Direction nationale des frontières et de la Direction nationale des eaux et forêts, de 5 ateliers et de 2 forums visant à appuyer l'application des mesures de sécurité aux frontières, de la stratégie sectorielle de sécurité aux frontières et des politiques de lutte contre la prolifération des armes légères et de petit calibre, et organisation de 3 visites sur le terrain dans le centre du pays

#### *Facteurs externes*

L'absence de volonté des signataires de l'accord de paix et la présence et les activités de groupes armés y contrevenant pourraient entraver la mise en œuvre du programme de désarmement, de démobilisation et de réinsertion ainsi que d'autres dispositions de l'accord de paix. Les objectifs ne pourront être atteints que si les partenaires d'exécution et les prestataires s'acquittent de leurs tâches selon les normes fixées, si les structures nationales sont entièrement opérationnelles et si un appui financier et logistique adéquat est mis à disposition aux fins de l'exécution des opérations de cantonnement et de désarmement, de démobilisation et de réinsertion, ainsi que des projets axés sur la lutte contre la violence de proximité et la réinsertion socioéconomique locale. Une éventuelle modification des mandats respectifs de l'opération Barkhane et de la mission de formation de l'UE au Mali pourrait également avoir une incidence sur les activités prévues. L'absence de progrès aux titres de la réforme et du renforcement des capacités des Forces de défense et de sécurité maliennes, ainsi que de la constitution d'unités supplémentaires susceptibles d'être déployées dans le nord et le centre du pays, pourrait également compromettre la mise en œuvre de cette composante.

Tableau 3

#### **Ressources humaines : composante 2 (Sécurité, protection des civils et application des mesures de défense et de sécurité énoncées dans l'Accord de paix)**

<i>Catégorie</i>	<i>Total</i>
<i>I. Observateurs militaires</i>	
Effectif approuvé 2018/19	40
Effectif proposé 2019/20	40
<b>Variation nette</b>	–
<i>II. Contingents</i>	
Effectif approuvé 2018/19	13 249
Effectif proposé 2019/20	13 249
<b>Variation nette</b>	–

<i>Catégorie</i>										<i>Total</i>
<b>III. Police des Nations Unies</b>										
Effectif approuvé 2018/19										350
Effectif proposé 2019/20										350
<b>Variation nette</b>										–
<b>IV. Unités de police constituées</b>										
Effectif approuvé 2018/19										1 570
Effectif proposé 2019/20										1 570
<b>Variation nette</b>										–
<b>V. Personnel civil</b>										
	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>						<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>a</sup></i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>		
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>	<i>Total partiel</i>				<i>Total</i>
<b>Bureau du commandant de la force</b>										
Postes approuvés 2018/19	1	1	–	–	1	3	14	–	17	
Postes proposés 2019/20	1	1	–	–	1	3	14	–	17	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Bureau du chef de la police des Nations Unies</b>										
Postes approuvés 2018/19	–	2	7	1	1	11	13	–	24	
Postes proposés 2019/20	–	2	7	1	1	11	13	–	24	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Division des affaires civiles</b>										
Postes approuvés 2018/19	–	1	6	13	1	21	47	5	73	
Postes proposés 2019/20	–	1	6	14	1	22	47	5	74	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	1	–	1	–	–	1	
<b>Section du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration et de la réforme du secteur de la sécurité</b>										
Postes approuvés 2018/19	–	1	8	10	2	21	17	8	46	
Postes proposés 2019/20	–	1	8	10	2	21	17	8	46	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Total partiel, personnel civil</b>										
Postes approuvés 2018/19	1	5	21	24	5	56	91	13	160	
Postes proposés 2019/20	1	5	21	25	5	57	91	13	161	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	1	–	1	–	–	1	
<b>Total (I-V)</b>										
Effectif approuvé 2018/19										15 369
Effectif proposé 2019/20										15 370
<b>Variation nette</b>										1

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

## **Division des affaires civiles**

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste (création de 1 poste P-3)*

73. La Division des affaires civiles, dont l'effectif civil autorisé s'établit actuellement à 73 postes et emplois de temporaire (1 D-1, 4 P-5, 2 P-4, 5 P-3, 8 P-2, 1 SM, 7 AN, 40 GN et 5 VNU), la Division des affaires civiles joue un rôle essentiel dans l'exécution des tâches prioritaires du mandat de la Mission, notamment en appuyant la mise en œuvre de l'accord de paix et l'extension de l'autorité de l'État dans le centre du pays. La Division des affaires civiles collabore avec les populations, les collectivités locales et la société civile pour prévenir, transformer et régler les conflits locaux, ainsi que pour appuyer les efforts déployés par le Gouvernement pour rétablir et étendre efficacement l'autorité de l'État au niveau local. En menant des actions pour régler les conflits locaux et appuyer les efforts visant à réduire les tensions intercommunautaires, la Division contribue également à protéger les civils en collaborant avec les collectivités et les autorités pour renforcer les mécanismes de mobilisation et de protection de la population, notamment en offrant ses services de réconciliation et de médiation et un appui en matière de résolution des conflits locaux. La Division appuie également les activités visant à promouvoir la participation véritable de la société civile, notamment des organisations de femmes et de jeunes. Elle communique aux autres composantes de la Mission les informations qu'elle a reçues des différents acteurs en ce qui concerne la protection des civils. En établissant et en entretenant des relations avec les parties prenantes locales, elle évalue l'idée que les populations locales se font du processus de paix et de sécurité au Mali et prend en compte leurs points de vue en contribuant au traitement des questions dans le cadre de la Mission. Grâce à ses activités et contacts divers au niveau local, non seulement la Division transforme les conflits, mais crée aussi un lien avec les populations locales et améliore l'idée qu'elles se font de la Mission et de l'action de celle-ci. La Division est souvent le premier point de contact des populations avec la Mission et elle oriente les personnes qui ont des questions vers les services appropriés afin que ces derniers y répondent. Lorsqu'elle travaille avec les populations, la Division applique une approche sans exclusive qui vise à impliquer un large éventail d'acteurs, notamment en faisant participer les femmes et les jeunes. Outre sa présence dans les bureaux régionaux de Kidal, de Gao, de Ménaka, de Tombouctou et de Mopti, la Division a du personnel déployé à Douentza, Goundam, Ansongo, Tessalit et Aguelhok, où ses assistants chargés de la liaison avec la population locale sont les seuls membres des services organiques présents. Ces assistants jouent un rôle essentiel dans le travail de mobilisation de la population qu'effectue la Mission et contribuent à la protection des civils, notamment grâce à leur collaboration avec la force et la police. Dans le cadre du nouveau bureau de la MINUSMA à Ménaka, il est proposé de renforcer la Division des affaires civiles en créant un poste de spécialiste des affaires civiles (P-3), dont le titulaire jouera également le rôle de chef d'une équipe des affaires civiles dans la région. Le ou la chef de la Division des affaires civiles à Ménaka dirigera et guidera l'équipe et sera chargé(e) de la supervision générale des activités de la Division dans la région, qui viseront notamment à réduire les tensions et la violence intercommunautaires dans un environnement très instable et dans la zone sensible limitrophe du Niger, qui fait face à des problèmes tels que la violence entre différents groupes ethniques et ceux liés à la transhumance. La présence d'une petite équipe des affaires civiles à Ménaka est indispensable pour que la Division puisse s'acquitter des tâches prioritaires qui lui ont été confiées pour favoriser la cohésion sociale, la protection des civils et l'extension de l'autorité de l'État. Alors que les autorités maliennes ont récemment créé la région de Ménaka, la Division des affaires civiles doit y avoir une bonne présence pour appuyer les autorités intérimaires nouvellement déployées et les élus, ainsi que l'Équipe régionale d'appui à la réconciliation dans la

région de Ménaka, nouvellement créée, qui relève du Ministère de la cohésion sociale, de la paix et de la réconciliation nationale.

74. La Division des affaires civiles compte, en s'appuyant sur sa présence limitée mais satisfaisante sur le terrain, être mieux à même d'exécuter son mandat pour ce qui est de favoriser la cohésion sociale, la protection des civils et l'extension de l'autorité de l'État dans la région de Ménaka. Le ou la titulaire du poste assumera la responsabilité de chef d'équipe, supervisera et encadrera ses subalternes, concevra et de coordonnera des projets et travaux relatifs aux affaires civiles qui sont financés par les activités relatives aux programmes, y compris les programmes conjoints avec l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres acteurs, le cas échéant, dans le but d'atteindre les objectifs généraux de la Division. Le ou la chef d'équipe élaborera des stratégies locales pour rendre plus efficace la coopération entre la Division des affaires civiles et les institutions compétentes de l'État en vue de renforcer l'adhésion des populations locales au processus de paix, de renforcer les capacités et de promouvoir la coopération entre les autorités d'une part et les populations et les acteurs sociaux concernés de l'autre. Il ou elle se chargera également de la gestion de l'appui des affaires civiles aux acteurs locaux en ce qui concerne l'élaboration de stratégies et de processus de gestion et de résolution des conflits et fera campagne en faveur de la protection et de l'autonomisation des groupes exclus ou menacés, en respectant pleinement le droit humanitaire et le droit international, y compris les mécanismes de partage de l'information, de réponse aux crises et de protection des civils, selon que de besoin. Le ou la chef de l'équipe fera également en sorte que la Division des affaires civiles apporte un appui constant et approprié au dialogue et à la coopération entre les autorités et la population et les acteurs sociaux concernés ; il ou elle encouragera également la création de structures de responsabilisation et de transparence dans la région de Ménaka. La Mission sera en mesure de renforcer les capacités des autorités locales de manière adéquate, notamment celles des membres nouvellement élus des organes régionaux et locaux, favorisant ainsi l'émergence de compétences régionales durables et la mobilisation des citoyens. La Mission sera à même de collaborer avec les interlocuteurs gouvernementaux pour appuyer l'élaboration de politiques nationales et de projets de loi visant à promouvoir la complémentarité entre le système de justice formelle et les mécanismes traditionnels de règlement des différends et de justice, dans le but de faire progresser le processus de paix.

### **Composante 3 : Promotion et protection des droits de l'homme et réconciliation**

75. Comme indiqué dans le cadre ci-dessous, et conformément aux tâches prioritaires définies par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2423 \(2018\)](#), la Mission aidera les autorités maliennes à appliquer les dispositions de l'accord de paix relatives à la justice et à la réconciliation, notamment à assurer le bon fonctionnement des mécanismes de justice transitionnelle tels que la Commission vérité, justice et réconciliation. La MINUSMA continuera à appuyer les autorités maliennes et les organisations de la société civile dans leurs efforts de promotion et de protection des droits de l'homme au Mali et dans leurs efforts visant à appliquer les dispositions de l'accord de paix relatives aux droits de l'homme. À cet égard, la Mission aidera l'État à s'acquitter de ses obligations internationales en coopérant davantage avec les mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme. La Mission continuera de soumettre des cas documentés de violation des droits de l'homme, notamment à l'égard des femmes et des enfants, aux autorités compétentes de l'État et donnera les conseils techniques nécessaires aux entités compétentes, notamment le pouvoir judiciaire, pour faire en sorte que des mesures correctives appropriées soient prises, et appuiera les organes de contrôle internes des Forces de défense et de sécurité maliennes pour garantir que les auteurs de violations des droits de l'homme répondent

de leurs actes. La Mission appuiera également la mise en place d'un système efficace de protection des victimes, des témoins et du personnel judiciaire.

76. La Mission continuera de suivre la situation des droits de l'homme et d'enquêter sur les violations des droits de l'homme et les atteintes à ces droits et sur les violations du droit international humanitaire (notamment les violences sexuelles liées aux conflits et les violations graves à l'égard des enfants ; les mécanismes de suivi et de communication de l'information), dans le cadre de la lutte contre le terrorisme menée par les forces nationales, régionales et internationales. La MINUSMA continuera de rendre compte publiquement et périodiquement au Conseil de sécurité de ces atteintes et violations.

77. La MINUSMA, dans le cadre de l'appui qu'elle apporte en faveur du redéploiement des Forces de défense et de sécurité maliennes réformées et reconstituées dans le centre et le nord du pays, poursuivra systématiquement la mise en œuvre de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme pour garantir que tout appui fourni à des forces non onusiennes fasse l'objet d'une évaluation des risques dans l'optique des droits de l'homme et pour assurer le suivi des mesures d'atténuation recommandées. Cela s'appliquera également à l'appui qu'elle apporte au Groupe de cinq pays du Sahel, conformément à la résolution [2423 \(2018\)](#) du Conseil de sécurité.

78. La Mission continuera d'accorder la priorité à la promotion et à la protection des droits de l'homme, notamment à ceux des groupes vulnérables, en particulier les femmes et les enfants, par le suivi, l'établissement de rapports et le plaidoyer, entre autres choses. La MINUSMA continuera de surveiller les cas de violence sexuelle liés aux conflits et les violations graves commises contre des enfants en situation de conflit armé, ainsi que les autres violations des droits des femmes, des enfants, des déplacés et des autres groupes vulnérables. La Mission contribuera à l'application des résolutions du Conseil de sécurité sur les enfants touchés par des conflits armés et sur les violences sexuelles liées aux conflits, notamment en maintenant en place les mécanismes de surveillance et de communication de l'information sur les violences sexuelles liées aux conflits et les violations graves commises contre des enfants. Elle entretiendra un dialogue régulier avec les forces armées nationales et les groupes armés, dans le cadre de réunions, de missions et d'activités de proximité, pour les encourager à respecter les droits de l'homme et le droit international humanitaire, à honorer les engagements pris et à appliquer les plans d'action adoptés pour faire cesser et prévenir les violations graves commises contre des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, ainsi que pour prévenir et combattre les violences sexuelles liées aux conflits. La Mission assurera un appui technique et des formations aux Forces de défense et de sécurité maliennes, ainsi que le renforcement de leurs capacités, afin qu'elles puissent convenablement mener des activités de prévention, d'enquête et de lutte concernant les violences sexuelles liées aux conflits et les violations graves commises contre des enfants.

79. La Mission continuera d'apporter son appui à la Commission nationale des droits de l'homme pour l'aider à promouvoir le respect des normes internationales en matière de droits de l'homme et de libertés et droits fondamentaux. En outre, la MINUSMA continuera d'aider les organisations de la société civile en leur offrant des programmes de renforcement des capacités en matière de suivi, d'établissement de rapports et de plaidoyer, afin qu'elles jouent un rôle efficace dans la promotion des droits et libertés fondamentaux. Elle apportera également un appui aux jeunes vulnérables en organisant des formations professionnelles et des séances de sensibilisation aux programmes relatifs aux droits de l'homme et à la démocratie.

3.1 Adoption et renforcement de mécanismes et d'initiatives visant à mieux protéger et promouvoir les droits de l'homme après un conflit, notamment en ce qui concerne les violations graves commises contre des enfants et la violence sexuelle liée aux conflits

3.1.1 1 rapport périodique a été soumis par l'État aux organes conventionnels des droits de l'homme des Nations Unies. (2017/18 : sans objet ; 2018/19 : sans objet ; 2019/20 : 1)

3.1.2 Augmentation du nombre d'enquêtes et de procédures disciplinaires ouvertes par les autorités de l'État concernant les cas présumés d'atteintes et de violations soumis par la MINUSMA, y compris des cas de violence sexuelle liée aux conflits et de violations graves des droits des enfants (2017/18 : sans objet ; 2018/19 : sans objet ; 2019/20 : 10)

3.1.3 Adoption de lois nationales et d'initiatives régionales pour renforcer les mécanismes et initiatives nationaux de protection de l'enfance (2017/18 : aucune ; 2018/19 : loi nationale élaborée et au moins 2 stratégies adoptées ; 2019/20 : loi nationale adoptée par l'Assemblée nationale et au moins 2 stratégies mises en œuvre)

3.1.4 Augmentation du nombre de mesures adoptées par les groupes armés pour prévenir et réprimer les atteintes aux droits de l'homme commises par leurs membres (2017/18 : sans objet ; 2018/19 : sans objet ; 2019/20 : 10)

3.1.5 Mise en œuvre de plans d'action signés par les groupes armés signataires de l'Accord (Coordination des mouvements de l'Azawad et Plateforme des mouvements du 14 juin 2014 d'Alger) pour mettre fin aux violations graves commises contre des enfants et pour prévenir et combattre les violences sexuelles liées aux conflits (2017/18 : 1 plan d'action signé par la Coordination des mouvements de l'Azawad ; 2018/19 : 1 plan d'action signé par la Plateforme ; 2019/20 : mise en œuvre des deux plans d'action) et (2017/18 : 2 plans d'action établis mais aucun exécuté ; 2018/19 : 2 plans de mise en œuvre établis, 1 exécuté à hauteur de 20 % ; 2019/20 : 2 plans de mise en œuvre signés et 2 exécutés à hauteur de 50 %)

3.1.6 Amélioration des connaissances des agents de l'État en matière de droits de l'homme grâce à la formation dispensée par la MINUSMA (2017/18 : sans objet ; 2018/19 : sans objet ; 2019/20 : 15 sessions de formation)

3.1.7 Évaluation et suivi systématiques des mesures d'atténuation de la politique de diligence voulue de l'ONU en matière de droits de l'homme en cas d'appui de la Mission à des forces de sécurité non onusiennes (2017/18 : sans objet ; 2018/19 : sans objet ; 2019/20 : 100 %)

*Produits*

- Fourniture de conseils, en s'appuyant sur 3 sessions de sensibilisation et le recrutement de 1 expert international, pour aider les autorités maliennes à élaborer, rédiger et soumettre 1 rapport périodique aux organes conventionnels concernés, pour faire en sorte que les autorités maliennes coopèrent davantage avec les mécanismes des Nations Unies relatifs aux droits de l'homme (organes créés par les instruments relatifs aux droits de l'homme)
- Conduite de missions hebdomadaires relatives aux droits de l'homme, notamment des missions de suivi et d'enquête, des visites périodiques dans les lieux de détention et des visites d'évaluation de tous les projets qui apportent un appui à des forces non onusiennes et le suivi de la mise en œuvre des mesures d'atténuation recommandées pour ces projets afin de mieux contrôler le respect par les autorités maliennes des normes internationales en matière de droits de l'homme
- Fourniture de conseils techniques au Ministère de la justice et au Ministère de la défense et des anciens combattants, dans le cadre du mécanisme conjoint établi en avril 2016, par le transfert régulier des cas de violations des droits de l'homme et d'atteintes à ces droits, y compris les violences sexuelles liées aux conflits et les violations graves des droits de l'enfant, et par le recrutement de 1 expert chargé d'examiner le cadre juridique des mécanismes de contrôle interne au regard des normes relatives aux droits de l'homme
- Organisation, en collaboration avec les autorités judiciaires maliennes et l'Institut international des droits de l'homme, de 1 séminaire d'une semaine sur le droit pénal international à l'intention de 50 magistrats de haut rang, des agents de l'État et des responsables de la société civile, pour partager des données d'expérience sur la protection des droits de l'homme
- Organisation de 3 sessions de formation sur les normes relatives aux droits de l'homme afin de renforcer la transversalisation des droits de l'homme dans les mécanismes de contrôle des Forces de défense et de sécurité maliennes
- Organisation de 6 sessions de sensibilisation à l'intention des interlocuteurs nationaux, y compris les représentants des groupes armés signataires, sur la mise en œuvre de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme
- Fourniture de conseils techniques à la chaîne pénale (police, justice, administration pénitentiaire) en matière de prise en compte de la problématique femmes-hommes dans le domaine des droits de l'homme, à Bamako, à Tombouctou, à Gao, à Mopti, à Ménaka et à Kidal
- Sensibilisation, renforcement des capacités et appui technique visant à promouvoir le renforcement du cadre national de protection de l'enfance, au moyen de la tenue d'ateliers à Bamako, avec le Gouvernement (1), l'Assemblée nationale (1), les autorités judiciaires (1), le Réseau des jeunes unis pour la défense des droits des enfants (1) et d'ateliers régionaux avec les acteurs locaux (4)
- Suivi avec les parties au conflit visant à négocier et à solliciter des engagements aux fins de l'élaboration de plans d'action assortis de délais pour éliminer et prévenir les six violations graves commises contre les enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants dans les forces et groupes armés, dans le cadre de 2 ateliers avec les groupes armés signataires ; de 4 réunions du Groupe de travail technique conjoint (Nations Unies – Gouvernement – Coordination des mouvements de l'Azawad) ; et de 5 sessions de formation au niveau régional
- Mise en place de 3 projets à effet rapide à l'appui de l'action menée par les institutions de l'État et les organisations de la société civile, notamment les associations de jeunes, pour prévenir les graves violations des droits de l'enfant et lutter contre celles-ci
- 12 ateliers (5 à l'intention des institutions nationales ; 5 à l'intention des associations de victimes de violence fondée sur le genre, à l'intention des membres de la Commission vérité, justice et réconciliation et de ceux de la Coordination des mouvements de l'Azawad et de la Plateforme ; et 2 pour aider les autorités nationales à mobiliser des ressources), en vue de sensibiliser et d'apporter une assistance technique dans le domaine de la violence sexuelle liée aux conflits, notamment pour ce qui est de prévoir des réparations en faveur des victimes dans le processus de réconciliation

- 8 sessions de sensibilisation des populations dans 4 régions, visant à renforcer leurs moyens d'alerte rapide et les mécanismes sur la violence sexuelle liée aux conflits
- 5 visites sur le terrain visant à appuyer la Coordination des mouvements de l'Azawad et la Plateforme dans la mise en œuvre des plans de lutte contre les violences sexuelles liées aux conflits et 5 sessions de dialogue à l'intention des membres des Forces de défense et de sécurité maliennes afin de renforcer leur capacité de lutter contre les violences sexuelles liées au conflit et de les prévenir
- Couverture médiatique des activités et ateliers de la MINUSMA, appui à l'organisation des principales journées dédiées aux droits de l'homme, telles que la Journée mondiale de l'enfance, les 16 journées de mobilisation contre la violence sexiste, la Journée internationale pour l'élimination de la violence sexuelle en temps de conflit et la Journée internationale des femmes, au moyen de 50 produits radio, 5 produits multimédia et au moins 2 points de presse consacrés expressément à ces questions

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.2 Capacité améliorée de la Commission nationale des droits de l'homme, des organisations de la société civile et des populations vulnérables en matière de respect et de protection des droits de l'homme

3.2.1 1 rapport annuel de la Commission nationale des droits de l'homme est établi (2017/18 : sans objet ; 2018/19 : sans objet ; 2019/20 : 1)

3.2.2 1 plan stratégique de la Commission nationale des droits de l'homme (2018-2020) est publié (2017/18 : sans objet ; 2018/19 : sans objet ; 2019/20 : 1)

3.2.3 Les organisations de la société civile sont organisées en réseau structuré et publient des déclarations conjointes ad hoc sur les questions relatives aux droits de l'homme (2017/18 : sans objet ; 2018/19 : sans objet ; 2019/20 : le réseau a été créé et 1 déclaration publiée)

3.2.4 Nombre de jeunes hommes et de jeunes femmes vulnérables ayant bénéficié d'une formation professionnelle et ayant été sensibilisés aux droits de la personne, à la démocratie et à la citoyenneté (2017/18 : non établi ; 2018/19 : non établi ; 2019/20 : 120)

3.2.5 Mise en œuvre progressive de la loi nationale sur la violence fondée sur le genre (2017/18 : sans objet ; 2018/19 : mise au point du projet de loi ; 2019/20 : adoption et application de la loi)

*Produits*

- Capacité renforcée de la Commission nationale des droits de l'homme de s'acquitter de son mandat grâce à sa participation à des réunions techniques et à l'organisation de 2 sessions de formation à l'intention de ses membres et de son personnel
- Capacité renforcée de la société civile de promouvoir le principe de responsabilité en ce qui concerne les violations des droits de l'homme par la MINUSMA, grâce à l'organisation de 6 sessions de sensibilisation et de 6 sessions de formation à l'intention des organisations de la société civile
- Perspectives économiques améliorées pour 250 jeunes femmes et jeunes hommes vulnérables susceptibles d'être recrutés par des groupes extrémistes, grâce à la mise en place par la MINUSMA et ses partenaires de programmes combinant formation professionnelle et sensibilisation sur les droits de la personne, la démocratie et la citoyenneté

- 3 ateliers à l'intention du personnel des ministères clés et des parlementaires pour appuyer l'élaboration et l'adoption de la loi sur la violence fondée sur le genre
- Permanence téléphonique à l'intention des victimes et témoins de violences sexuelles et fondées sur le genre, et application d'instructions permanentes afin de lutter efficacement contre la violence sexuelle, notamment celle liée aux conflits

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

3.3 Adoption et renforcement de mécanismes et d'initiatives visant à mieux protéger et promouvoir les droits de l'homme après un conflit, notamment en ce qui concerne les violations graves commises contre des enfants et la violence sexuelle liée aux conflits

3.3.1 Nombre de missions dirigées par les équipes mobiles de la Commission vérité, justice et réconciliation pour recueillir les dépositions des témoins et des victimes, y compris des femmes et des enfants. (2017/18 : non établi ; 2018/19 : 6 équipes mobiles mises sur pied ; 2019/20 : 30)

3.3.2 Nombre accru de dépositions de témoins recueillies par la Commission vérité, justice et réconciliation. (2017/18 : sans objet ; 2018/19 : 10 000 ; 2019/20 : 13 000)

3.3.3 Augmentation du nombre de cas ayant fait l'objet d'une enquête menée par la Commission Vérité, Justice et Réconciliation. (2017/18 : sans objet ; 2018/19 : sans objet ; 2019/20 : 30)

3.3.4 Nombre de victimes ayant participé aux audiences publiques de la Commission Vérité, Justice et Réconciliation. (2017/18 : sans objet ; 2018/19 : sans objet ; 2019/20 : 48)

3.3.5 Augmentation du pourcentage de femmes faisant partie du personnel de la Commission vérité, justice et réconciliation (2017/18 : 27 % ; 2018/19 : 35 %) 2019/20 : 40 %)

*Produits*

- Appui à l'exécution du mandat de la Commission vérité, justice et réconciliation, conformément aux normes internationales et en complémentarité avec le système judiciaire national et les autres mécanismes d'enquête, au moyen de conseils techniques et de 6 sessions de formation organisées à l'intention des membres et du personnel de la Commission
- Amélioration de l'accès et de la participation des victimes et des organisations de la société civile au processus de justice transitionnelle, notamment la Commission vérité, justice et réconciliation, au moyen de 6 activités de renforcement des capacités des organisations de la société civile afin de les encourager à participer au processus et à en assurer le suivi, pour augmenter le nombre de dépositions des victimes et faire en sorte qu'elles participent davantage aux audiences publiques
- Fourniture de conseils techniques à la Commission vérité, justice et réconciliation dans le cadre de ses activités à Bamako et sur le terrain en ce qui concerne les considérations liées au genre, y compris la prise en compte de la problématique femmes-hommes

*Facteurs externes*

Une nouvelle détérioration des conditions de sécurité et la persistance des attaques asymétriques dans le nord et dans le centre du Mali pourraient constituer un obstacle à la réalisation des activités prévues. Un manque d'adhésion des parties à l'Accord pour la paix et l'absence de dialogue entre elles pourraient avoir une incidence sur les objectifs fixés.

Tableau 4

**Ressources humaines : composante 3 (Promotion et protection des droits de l'homme et réconciliation)**

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
<b>Groupe de la protection des civils</b>										
Postes approuvés 2018/19	–	–	2	2	–	4	–	2	6	
Postes proposés 2019/20	–	–	2	2	–	4	–	2	6	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Groupe de la protection de l'enfance</b>										
Postes approuvés 2018/19	–	–	1	2	–	3	3	1	7	
Postes proposés 2019/20	–	–	1	2	–	3	3	1	7	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Groupe consultatif sur la problématique femmes-hommes</b>										
Postes approuvés 2018/19	–	–	1	1	–	2	3	2	7	
Postes proposés 2019/20	–	–	1	1	–	2	3	2	7	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Division des droits de l'homme</b>										
Postes approuvés 2018/19	–	1	8	16	1	26	31	19	76	
Postes proposés 2019/20	–	1	8	16	1	26	31	19	76	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Bureau du conseiller pour la protection des femmes</b>										
Postes approuvés 2018/19	–	–	1	1	–	2	2	1	5	
Postes proposés 2019/20	–	–	1	1	–	2	2	1	5	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Total</b>										
Postes approuvés 2018/19	–	1	13	22	1	37	39	25	101	
Postes proposés 2019/20	–	1	13	22	1	37	39	25	101	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

**Composante 4 : rétablissement de l'autorité de l'État, stabilisation et état de droit dans le centre et le nord du Mali**

80. Comme indiqué dans le tableau ci-après et conformément aux tâches prioritaires prescrites par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2423 (2018), la MINUSMA continuera d'appuyer la mise en œuvre des principales dispositions de l'accord de paix, en mettant l'accent sur l'appui au fonctionnement et au rétablissement de l'autorité de l'État, notamment des autorités intérimaires, au niveau des régions, des cercles et des municipalités, en étroite coopération avec le Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation. Pour ce faire, elle fournira une

assistance technique et logistique, notamment par le truchement d'activités de renforcement des capacités et de conseil, en mettant particulièrement l'accent sur les nouvelles régions telles que Ménaka ainsi que sur celles qui sont les plus exposées aux menaces pesant sur la protection des civils. En outre, elle appuiera le renforcement durable des capacités techniques et administratives des autorités locales et régionales pour assurer une gouvernance sans exclusive et répondre aux besoins essentiels des populations. À cette fin, elle élaborera et mettra en œuvre plusieurs activités de relèvement, en étroite collaboration avec les autorités régionales et les organismes régionaux de développement, et en consultation avec les institutions des Nations Unies travaillant sur le terrain. Ainsi, la Mission devrait être mieux à même d'adapter ses activités en fonction de l'évolution de la situation sur le terrain, mais également de contribuer davantage à favoriser la mise en place d'initiatives visibles et cohérentes des Nations Unies dans le centre et le nord du Mali.

81. Une attention particulière sera accordée à la collaboration avec les autorités afin de renforcer la prestation de services en matière de justice pénale tout au long de la chaîne pénale. Pour accroître la confiance de la population, la MINUSMA continuera de renforcer les capacités de base du système judiciaire dans les régions touchées par des conflits, notamment s'agissant de la justice pénale et des différends qui alimentent les conflits, de dispenser une formation aux équipes chargées des poursuites et à celles des appareils judiciaire et pénitentiaire, de les encadrer et de leur apporter un soutien au moyen de projets à effet rapide, et d'engager l'équipe de pays des Nations Unies et les bailleurs de fonds internationaux à appuyer l'appareil judiciaire et pénitentiaire sur l'ensemble du territoire malien. Elle continuera également d'appuyer la réforme globale de la justice au Mali. Conformément à l'accord de paix, elle continuera d'appuyer le renforcement de la complémentarité entre le système de justice formel et les mécanismes de justice traditionnels afin d'améliorer l'accès à la justice, tout en étendant l'autorité de l'État et l'état de droit, notamment grâce à l'atténuation de la violence intercommunautaire. En particulier, elle encouragera les autorités maliennes à affecter des procureurs de la République, des juges et des agents de l'administration pénitentiaire dans le centre et le nord du pays et à faire en sorte que les institutions judiciaires soient accessibles à l'ensemble de la population. Elle continuera d'appuyer les mécanismes nationaux tels que le cadre de coordination de l'appareil de justice pénale et l'inspection des services judiciaires dans le nord du Mali, qui sont tous deux des facteurs essentiels de la pérennisation de l'état de droit.

82. La MINUSMA s'emploiera à aligner les interventions appuyées au moyen des trois mécanismes financiers (les projets à effet rapide, le Fonds d'affectation spéciale pour la paix et la sécurité au Mali et le Fonds pour la consolidation de la paix) sur les principales priorités définies par le cadre stratégique intégré, conformément au cadre stratégique pour la relance économique et le développement durable (2019-2023) du Gouvernement malien et aux plans-cadres des Nations Unies pour l'aide à la consolidation de la paix et au développement qui couvrent les périodes 2015-2019 et 2020-2024. En outre, en application de la résolution [2423 \(2018\)](#) et conformément au plan de transition figurant dans le cadre stratégique intégré, le renforcement de l'intégration avec l'équipe de pays des Nations Unies facilitera le transfert progressif des responsabilités de la Mission à l'équipe de pays dans les zones où cette dernière possède un avantage comparatif et où les conditions actuelles lui permettent de contribuer davantage à la réalisation des objectifs prioritaires communs. La Mission continuera de prendre part à des forums qui rassemblent les partenaires techniques et financiers du Mali, et de jouer ainsi un rôle de coordination et de premier plan en vue d'améliorer la hiérarchisation et la cohérence des efforts déployés par le Gouvernement du pays, les autorités régionales, les donateurs bilatéraux et le système des Nations Unies dans son ensemble.

*Réalisation escomptée**Indicateurs de succès*

4.1 Rétablissement de l'autorité de l'État, stabilisation et services décentralisés dans le centre et le nord du Mali

4.1.1 Nombre de représentants de l'État ayant regagné leurs lieux d'affectation respectifs dans les régions du centre et du nord, à la fois à l'échelle des cercles et des arrondissements, (sur un total de 195 postes : 2017/18 : 32 % des postes étaient occupés ; 2018/19 : 40 % ; 2019/20 : 55 %)

4.1.2 Nombre de stratégies intégrées de stabilisation régionale validées par le biais de conseils régionaux fonctionnels (2017/18 : 1 ; 2018/19 : 4 ; 2019/20 : 6)

4.1.3 Nombre de projets relatifs aux dividendes de la paix mis en œuvre, notamment dans le domaine du renforcement des capacités eu égard à la Mission et aux tâches à remplir, de la cohésion sociale et du règlement des conflits inter/intracommunautaires, des institutions chargées de la sécurité et de l'état de droit, de la mise en service et de l'efficacité des autorités nationales, ainsi que de l'appui au processus de paix (2017/18 : 150 ; 2018/19 : 150 ; 2019/20 : 150)

*Produits*

- 1 séance de formation au renforcement des capacités à l'intention des préfets, des sous-préfets, des maires, des chefs de ministères d'exécution régionaux, des représentants des autorités locales et des administrateurs intérimaires afin de renforcer leurs capacités en matière de réconciliation, de gouvernance locale, de désarmement, de démobilisation et de réintégration, et de prise en compte de la problématique femmes-hommes dans l'administration publique
- 5 séances de répétition à l'intention des autorités intérimaires et des prestataires de services agréés sur les politiques publiques, notamment sur la passation des marchés publics, les recettes et les dépenses des autorités locales, la gestion du budget et le contentieux administratif au niveau local
- 6 ateliers tenus à Gao, à Ménaka, à Taoudenni, à Kidal, à Tombouctou et à Mopti pour renforcer la capacité des responsables de retour en matière de régionalisation et d'administration publique
- Fourniture de conseils techniques dans le cadre de réunions trimestrielles organisées avec le Ministère de l'administration territoriale et de la décentralisation en vue d'examiner les progrès accomplis dans le rétablissement et l'extension de l'autorité de l'État dans le nord et le centre du Mali, ainsi que le document stratégique de base sur les cadres de développement local
- Mise en œuvre et coordination d'environ 110 projets à effet rapide financés par la Mission en vue de renforcer la confiance de la population locale, dans les domaines de la formation et du renforcement des capacités, conformément aux priorités et plans nationaux et régionaux du Mali et au cadre stratégique intégré
- Fourniture de bons offices et de conseils stratégiques, dans le cadre de réunions mensuelles de coordination avec les autorités nationales et régionales, l'équipe de pays des Nations Unies, les partenaires techniques et financiers et la société civile visant à mettre en œuvre les projets relatifs aux dividendes de la paix qui concordent avec les six stratégies de stabilisation régionale et l'efficacité de l'aide, y compris la recherche d'initiatives qui pourraient être menées conjointement par la MINUSMA et l'équipe de pays des Nations Unies, en consultation avec les autorités du pays, en tenant compte de la vulnérabilité aux conflits et de la problématique femmes-hommes.
- Mise en place de 20 groupes de travail avec le Gouvernement et les partenaires humanitaires et de développement sur la mise en œuvre des composantes socioéconomiques de l'accord de paix, notamment pour faciliter le recensement conjoint par l'intermédiaire de la Commission réhabilitation des zones post-conflit, ainsi que la mise en place d'évaluations des besoins et de missions dans le nord et le centre du

Mali, y compris avec les partenaires techniques et financiers, selon que de besoin, de manière à, ensemble, examiner les besoins du nord et du centre du Mali en matière de relèvement et de développement, afin de parvenir à une compréhension commune et de favoriser les synergies en matière de programmation

- Mobilisation de ressources financières pour le Fonds d'affectation spéciale pour la paix et la sécurité au Mali, conformément au cadre stratégique intégré et en maintenant un contact régulier avec les donateurs pour continuer de soutenir la mise en œuvre de l'accord de paix, le rétablissement de l'autorité de l'État et la consolidation d'une paix durable et de la cohésion sociale au moyen d'activités multidimensionnelles de stabilisation
- Prestation d'un appui par la tenue de 6 ateliers de renforcement des capacités en vue de l'élaboration et de la mise à jour coordonnée et sans exclusive, par les services techniques des administrations de Ménaka, Taoudenni, Kidal, Gao, Tombouctou et Mopti, de plans de stabilisation régionale pour ces régions qui tiennent compte de la vulnérabilité aux conflits et de la problématique femmes-hommes
- 8 activités de sensibilisation visant à appuyer la stratégie de la Mission dans le centre et le nord ; au moins 4 produits multimédia destinés à accroître la sensibilisation des différentes parties prenantes, notamment les autorités nationales et régionales, les partenaires techniques et financiers, ainsi que les populations et communautés locales, aux projets de la MINUSMA visant à appuyer la stabilisation et le relèvement dans le centre et le nord du Mali, et 53 produits radio et 2 points de presse spécialisés

---

*Réalisations escomptées*

*Indicateurs de succès*

---

4.2 Renforcement et réforme des institutions judiciaires afin qu'elles puissent fournir des services judiciaires de base, faire respecter l'état de droit et appliquer les normes internationales relatives aux droits de l'homme

4.2.1 Mise en œuvre, par le Ministère de la justice, d'une stratégie nationale visant à accroître l'accès à la justice et à la représentation juridictionnelle (2017/18 : aucune stratégie élaborée ; 2018/19 : stratégie élaborée ; 2019/20 : stratégie mise en œuvre)

4.2.2 Progrès réalisés dans la mise en œuvre de la stratégie nationale de réforme de la justice (2017/18 : toutes les activités d'appui au programme des opérations d'urgence sont exécutées ; 2018/19 : exécution de toutes les activités) 2019/20 : 33 % des activités relevant du programme de suivi du programme des opérations d'urgence sont exécutées)

4.2.3 Établissement d'un schéma présentant les rôles respectifs des mécanismes de justice traditionnelle (système des cadis) et du système de justice formelle, ainsi que les relations entre ceux-ci (2017/18 : schéma établi ; 2018/19 : législation-cadre adoptée ; 2019/20 : législation-cadre mise en œuvre)

4.2.4 Sensibilisation accrue aux droits fondamentaux et aux obligations juridiques dans le cadre du système de justice formelle, et facilité d'accès aux textes juridiques internationaux et nationaux (2017/18 : 0 ; 2018/19 : 80 textes juridiques nationaux publiés sur le site Web officiel du Ministère de la justice ; 2019/20 : 80 textes juridiques nationaux existants et 100 % des nouveaux textes juridiques publiés sur le site Web officiel du Ministère de la Justice)

---

*Produits*

- Fourniture de conseils et d'un appui technique au Ministère de la justice aux fins de la mise en œuvre de la stratégie nationale de réforme de la justice

- Fourniture d'une aide au renforcement des capacités en vue d'améliorer l'accès à la justice et de lutter ainsi contre l'impunité des crimes graves et déstabilisateurs, notamment en organisant, en collaboration avec la police des Nations Unies, 3 ateliers de sensibilisation sur la lutte contre l'impunité des crimes liés au terrorisme et la criminalité transnationale organisée, y compris pour les citoyens en tant que témoins et en rapport avec les travaux de la Cellule nationale de traitement des informations financières et du Bureau Central des stupéfiants
- Fourniture d'un appui technique aux mécanismes de justice traditionnels, y compris la mise en place d'un cadre législatif visant à harmoniser le rôle des systèmes de justice traditionnelle et formelle, des activités de renforcement des capacités des acteurs de la justice traditionnelle, un appui à l'entrée en fonction des acteurs de la justice traditionnelle et aux activités de sensibilisation et de renforcement des capacités à Bamako et dans les régions (12 séances de sensibilisation, 5 sessions de formation, 4 ateliers et 4 voyages d'étude interrégionaux) à l'intention des interlocuteurs gouvernementaux, des acteurs traditionnels et formels et de la société civile en ce qui concerne le rôle des systèmes de justice formelle et traditionnelle
- Organisation, à Bamako et dans le nord et le centre du pays, de sessions consultatives à l'intention des juges, des procureurs et d'autres fonctionnaires de l'appareil judiciaire et des tribunaux sur les normes, les techniques et les pratiques exemplaires en matière de justice pénale aux niveaux national et international
- Organisation de 6 sessions de formation pour appuyer le centre de formation du personnel pénitentiaire et la mise en œuvre du programme de formation des agents et des responsables pénitentiaires portant notamment sur l'Ensemble de règles minima pour le traitement des détenus et les Règles des Nations Unies concernant le traitement des détenues et l'imposition de mesures non privatives de liberté aux délinquantes
- Appui aux avocats afin qu'ils fournissent des services d'aide gratuits, notamment l'organisation d'une table ronde pour examiner le projet de stratégie sur la fourniture de services juridiques gratuits
- Organisation de 10 activités de sensibilisation du public et émissions radio, y compris des débats et des entretiens avec des experts compétents en matière de législation nationale et de normes internationales relatives à la justice
- Organisation d'un atelier pour examiner la question des poursuites engagées par les juridictions maliennes contre les auteurs de crimes de guerre de 2012 à 2017 et formuler des recommandations dans ce sens, et suivi d'environ 10 affaires pénales relatives à des crimes graves

*Réalisations escomptées**Indicateurs de succès*

#### 4.3 Renforcement du pouvoir judiciaire et de sa présence dans le centre et le nord du Mali

4.3.1 Progrès accomplis dans le renforcement de la sécurité des prisons où sont détenus des individus accusés ou déclarés coupables d'actes de terrorisme ou relevant de la criminalité organisée, grâce au renforcement des mesures de sécurité personnelle et des capacités et connaissances des autorités nationales et locales et des responsables de l'administration pénitentiaire (2017/18 : 1 prison dont la protection contre les atteintes à sa sécurité intérieure et extérieure est renforcée ; 2018/19 : 2 prisons renforcées ; 2019/20 : 4 prisons du centre et du nord renforcées)

4.3.2 Progrès réalisés dans la prestation de services de sécurité pour des tribunaux et leur personnel (2017/18 : sans objet ; 2018/19 : une politique nationale de protection des tribunaux et de leur personnel est adoptée et des mesures de sécurité sont progressivement mises en œuvre dans le centre et le nord ; 2019/20 : des mesures de sécurité sont mises en œuvre dans 5 tribunaux dans le centre et le nord du pays)

4.3.3 Les tribunaux dans les régions de Gao, Tombouctou et Kidal ainsi que dans les districts de Mopti sont pleinement opérationnels (bâtiments ouverts, personnel présent, affaires en cours d'instruction (2017/18 : 10 ; 2018/19 : 13 ; 2019/20 : 15)

4.3.4 Les prisons des régions de Gao, Tombouctou et Kidal, et celles des districts de Mopti continuent de fonctionner normalement (bâtiments ouverts au public, et personnel et détenus présents) (2017/18 : 6 ; 2018/19 : 13 ; 2019/20 : 15)

#### Produits

- Appui à la sécurité des tribunaux et des prisons, notamment par des conseils, un appui technique et matériel (systèmes de vidéosurveillance et d'alarme), le renforcement des capacités et la sensibilisation des autorités nationales et locales et des agents de l'administration pénitentiaire, en particulier en ce qui concerne la détention des individus accusés ou déclarés coupables d'actes de terrorisme ou relevant de la criminalité organisée
- Renforcement du cadre de coordination à l'intention des parties prenantes de l'appareil de justice pénale dans les régions de Gao, de Mopti et de Tombouctou, notamment au moyen d'activités de conseil et d'appui technique
- Appui au Ministère de la justice et aux acteurs de la justice et de l'administration pénitentiaire aux fins de la mise en service intégrale de 15 tribunaux et de 15 prisons, par l'organisation d'activités d'assistance et de conseil, la mise à disposition de compétences spécialisées, l'appui technique et le renforcement des capacités (y compris 10 sessions de formation visant à accroître la capacité à stocker et à analyser les statistiques sur les prisonniers, et 5 tables rondes régionales pour les acteurs du système judiciaire)
- Fourniture d'un appui et de conseils techniques au Ministère de la justice et aux parties prenantes du cadre de coordination pour la justice pénale à Bamako et dans les régions de Gao, de Mopti et de Tombouctou, grâce à 2 activités de sensibilisation à la prise en compte de la problématique femmes-homme dans leurs domaines de responsabilité et à la mise en œuvre de la stratégie nationale de réforme de la justice

#### Facteurs externes

Désaccords entre les parties signataires de l'accord de paix, insécurité, présence et activité de groupes armés insoumis. Manque de fonds extrabudgétaires.

Tableau 5

#### Ressources humaines : composante 4 (rétablissement de l'autorité de l'État, stabilisation et état de droit dans le centre et le nord du Mali)

Catégorie	Total
<i>I. Personnel fourni par des gouvernements</i>	
Effectif approuvé 2018/19	19
Effectif proposé 2019/20	19
<b>Variation nette</b>	–

II. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1-	P-5/P-4	P-3/P-2						
<b>Bureau de la stabilisation et du relèvement rapide</b>										
Postes approuvés 2018/19	–	1	11	–	2	14	22	8	44	
Postes proposés 2019/20	–	1	11	–	2	14	22	8	44	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Section des affaires judiciaires et pénitentiaires</b>										
Postes approuvés 2018/19	–	1	9	7	1	18	12	8	38	
Postes proposés 2019/20	–	1	9	7	1	18	12	8	38	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Total partiel</b>										
Postes approuvés 2018/19	–	2	20	7	3	32	34	16	82	
Postes proposés 2019/20	–	2	20	7	3	32	34	16	82	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Total (I et II)</b>										
Effectif approuvé 2018/19										101
Effectif proposé 2019/20										101
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

### Composante 5 : appui

83. La composante appui est chargée d'assurer des services rapides, efficaces, efficients et responsables afin d'aider la Mission à s'acquitter de son mandat, en exécutant les produits prévus, en améliorant les services et en réalisant des gains d'efficacité. Elle fournira aux 15 209 militaires et policiers ainsi qu'aux 1 941 membres du personnel civil des services d'appui efficaces et rationnels dans les domaines de la logistique, de la gestion et de l'administration ainsi que dans le domaine technique. Ces services porteront plus précisément sur l'administration du personnel, la construction et l'entretien de locaux à usage de bureaux ou de logements, les communications et l'informatique, les opérations de transport aérien et de surface, les services médicaux, la gestion du matériel, les services assurés dans les camps, les opérations d'approvisionnement et de ravitaillement et les services de sécurité, de même que l'administration des fonds d'affectation spéciale de la Mission.

84. Dans la mesure du possible, la Mission devra gérer ses ressources et ses opérations de manière à favoriser le renforcement des capacités nationales sur le long terme, notamment par la mise en place d'un programme intensif de formation et de responsabilisation destiné au personnel recruté sur le plan national. Pour favoriser le développement d'un secteur privé local et la création d'emplois, la Mission s'efforcera également, autant que possible, de se procurer localement les biens et les services dont elle a besoin.

85. Afin de faciliter la comparaison et de renforcer l'application du principe de responsabilité pour ce qui concerne la prestation de ces services, le cadre de

budgetisation axée sur les résultats de la composante a été modifié pour l'exercice 2019/20.

---

*Réalisation escomptée*
*Indicateurs de succès*


---

5.1 Fourniture à la Mission de services d'appui rapides, efficaces, efficients et responsables

5.1.1 Pourcentage des heures de vol approuvées qui ont été utilisées (2017/18 : 75 % ; 2018/19 :  $\geq 90$  % ; 2019/20 :  $\geq 90$  %)

5.1.2 Pourcentage annuel moyen des postes autorisés soumis à un recrutement international qui ne sont pas pourvus (2017/18 : 17,5 % ; 2018/19 : 17,4 %  $\pm 3$  %) 2019/20 : 15 %  $\pm 3$  %)

5.1.3 Pourcentage annuel moyen de femmes parmi le personnel civil recruté sur le plan international (2017/18 : 25 % ; 2018/19 :  $\geq 36$  % ; 2019/20 :  $\geq 30$  %)

5.1.4 Nombre moyen de jours nécessaires au recrutement sur une liste de réserve jusqu'à la sélection des candidats, pour tous les postes soumis à recrutement international (2017/18 : sans objet ; 2018/19 :  $\leq 45$  jours ouvrables à partir de la date limite de dépôt des candidatures ; 2019/20 :  $\leq 45$  jours civils à partir de la publication des avis de vacance pour les postes de classe P-3 à D-1 et d'agent du Service mobile

5.1.5 Nombre moyen de jours nécessaires au recrutement par voie d'avis de vacance de poste spécifiques, de la date limite de dépôt des candidatures à la sélection des candidats, pour les postes soumis à recrutement international (2017/18 : sans objet ; 2018/19 :  $\leq 130$  jours ouvrables à partir de la date limite de dépôt des candidatures ; 2019/20 :  $\leq 130$  jours civils à partir de la publication des avis de vacance pour les postes de classe P-3 à D-1 et d'agent du Service mobile

5.1.6 Score global sur le tableau de bord environnemental de l'Administration (2017/18 : 57 ; 2018/19 : 100 ; 2019/20 : 100)

5.1.7 Pourcentage de problèmes liés à l'informatique et aux communications réglés selon les délais fixés en fonction du degré de gravité (grave, moyennement grave, pas grave) (2017/18 : 91,8 % ; 2018/19 :  $\geq 85$  % ; 2019/20 :  $\geq 95$  %)

5.1.8 Respect de la politique de gestion des risques concernant la sécurité du travail sur le terrain (2017/18 : 100 % ; 2018/19 : 100 % ; 2019/20 : 100 %)

5.1.9 Score global concernant l'indice de performance de l'Administration en matière de gestion du matériel, sur la base de 20 indicateurs clefs de

résultats (2017/18 : 1 388 ; 2018/19 :  $\geq$  1 800 ; 2019/20 :  $\geq$  1800)

5.1.10 Écart par rapport au plan de gestion de la demande : quantités prévues, commandes passées en temps voulu, délais de livraison (2017/18 : sans objet. 2018/19 :  $\leq$  20 % ; 2019/20 :  $\leq$  20 %)

5.1.11 Pourcentage, au 30 juin, de membres des contingents dont l'hébergement est fourni par l'ONU et est conforme aux normes, comme prévu dans les mémorandums d'accord (2017/18 : 92 % ; 2018/19 : 100 % ; 2019/20 : 100 %)

5.1.12 Respect par les fournisseurs des normes de l'ONU relatives à la livraison et à la qualité des rations ainsi qu'à la gestion des stocks (2017/18 : 98,1 % ; 2018/19 :  $\geq$  95 % ; 2019/20 :  $\geq$  95 %)

#### Produits

#### Amélioration des services

- Mise en œuvre du plan d'action pour l'environnement dans l'ensemble de la zone de la mission, conformément à la stratégie environnementale de l'Administration pour les missions
- Appui à la mise en œuvre de la stratégie et du plan détaillé de gestion de la chaîne d'approvisionnement de l'Administration
- Application de structures de logements normalisées pour les missions

#### Service des transports aériens

- Exploitation et entretien de 70 appareils (7 avions, 29 hélicoptères, 6 dispositifs habités de reconnaissance et de surveillance et 28 drones)
- 19 488 heures de vol prévues assurées (dont 11 596 effectuées par des prestataires commerciaux et 7 892 par des prestataires militaires) pour tous types de services (transport de passagers, fret, patrouilles et observation, missions de recherche et sauvetage, et évacuations de malades et de blessés)
- Contrôle du respect des normes de sécurité aérienne pour 70 appareils et 17 aérodromes et sites d'atterrissage

#### Services budgétaires et financiers et services de présentation des comptes

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services budgétaires, financiers et comptables concernant un budget de 1 149,8 millions de dollars

#### Services relatifs au personnel civil

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services de gestion des ressources humaines à un effectif maximal autorisé de 1 922 civils (819 agents recrutés sur le plan international, 904 agents recrutés sur le plan national, 2 temporaires et 197 Volontaires des Nations Unies), notamment d'un appui en ce qui concerne le traitement des indemnités, prestations et avantages, le recrutement, la gestion des postes, l'établissement du budget et la gestion de la performance
- Organisation d'activités de formation dans la zone de la mission (bénéficiaires : 3 852 membres du personnel civil) et appui à la formation organisée à l'extérieur de la zone de la mission (bénéficiaires : 204 membres du personnel civil)
- Appui au traitement de 3 966 demandes de voyage dans la zone de la mission et de 198 demandes de voyage en dehors de cette zone à des fins autres que la formation et de 320 demandes de voyage à des fins de formation présentées par des membres du personnel civil

### **Services d'ingénierie et de gestion des installations et des infrastructures**

- Services d'entretien et de réparation portant sur 19 installations de la Mission (à l'exclusion de 6 petites installations à Bamako) réparties entre 13 sites
- Exécution de 13 projets de construction, de rénovation et d'aménagement
- Exploitation et entretien de 325 groupes électrogènes appartenant à l'ONU, sur 12 sites, de 2 transformateurs électriques sur 2 sites et de 26 panneaux ou centrales solaires, en plus des contrats souscrits auprès de fournisseurs locaux d'électricité
- Exploitation et entretien d'installations d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux appartenant à l'ONU (37 puits ou trous de forage et 24 stations d'épuration des eaux) dans 13 sites
- Fourniture de services de gestion des déchets, y compris de collecte et d'élimination des déchets liquides et solides, dans 13 sites
- Fourniture de services de nettoyage, d'entretien des périmètres, de lutte phytosanitaire et de blanchisserie dans 13 sites, et de services de restauration dans 6 sites

### **Services de gestion du carburant**

- Gestion de l'approvisionnement et du stockage de 49,7 millions de litres de carburant (13 556 953 pour les opérations aériennes, 10 625 270 pour les transports terrestres et 25 554 162 pour les groupes électrogènes et d'autres installations) et de lubrifiants dans les points de distribution et les installations de stockage répartis dans 13 sites

### **Services relatifs aux technologies géospatiales, à l'informatique et aux télécommunications**

- Fourniture de 3 031 radios portatives, 887 radios mobiles pour véhicules et 327 radios fixes, et de services d'appui connexes
- Exploitation et maintenance de 11 stations de radio FM et de 8 studios de production radiophonique
- Exploitation et maintenance d'un réseau de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et d'échange de données, y compris 40 microterminaux VSAT, 28 centraux téléphoniques et 73 liaisons hertziennes, et gestion de forfaits pour téléphone mobile par satellite
- Fourniture de 2 680 ordinateurs et de 436 imprimantes pour un effectif moyen de 2 803 utilisateurs civils et en tenue, ainsi que de 555 appareils et 32 imprimantes permettant aux membres des contingents de travailler sur le terrain, et fourniture de services d'appui connexe et d'autres services communs
- Exploitation et maintenance de 75 réseaux locaux et réseaux étendus dans 18 sites
- Analyse de données géospatiales portant sur une surface de 1,2 millions de km<sup>2</sup>, mise à jour des couches topographiques et thématiques et production de 4 000 cartes

### **Services médicaux**

- Exploitation et entretien d'installations médicales appartenant à l'ONU (5 dispensaires de niveau I) et services d'appui aux formations sanitaires appartenant aux contingents (37 dispensaires de niveau I dans 11 sites, et 3 hôpitaux de niveau II dans 3 sites) ainsi que maintien des dispositions contractuelles prises avec 2 hôpitaux/dispensaires de niveau II à Bamako et à Niamey et 1 unité médicale dotée de moyens d'intervention chirurgicale de sauvetage à Mopti
- Gestion de dispositifs d'évacuation sanitaire vers 3 centres de soins (1 établissement de niveau III et 2 établissements de niveau IV) dans 3 sites à l'extérieur de la zone de la mission (Dakar, Le Caire et Nairobi)

### **Services de gestion de la chaîne d'approvisionnement**

Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, d'un appui à la planification et à l'approvisionnement pour l'achat de biens et de produits de base d'une valeur estimée à 99,6 millions de dollars

- Réception, gestion et redistribution d'un maximum de 23 000 tonnes de marchandises dans la zone de la Mission
- Dans la limite des pouvoirs délégués, gestion et comptabilisation des immobilisations corporelles, des stocks avec ou sans valeur marchande et des équipements dont la valeur est inférieure au seuil d'immobilisation, d'un coût historique total de 572,0 millions de dollars, et communication de l'information y relative

### **Services au personnel en tenue**

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif maximum autorisé de 15 209 militaires et policiers (40 observateurs militaires, 486 officiers d'état-major, 12 763 membres des contingents, 350 membres de la police des Nations Unies, et 1 570 membres d'unités de police constituées) ainsi que 19 agents fournis par des gouvernements
- Inspection et vérification du matériel majeur appartenant aux contingents et contrôle du respect des normes relatives au soutien logistique autonome, et établissement de rapports à ce sujet, pour 51 unités militaires et unités de police constituées réparties dans 13 sites
- Fourniture et stockage de rations, y compris de combat, et d'eau pour un effectif moyen de 13 824 membres des contingents et unités de police constituées
- Appui au traitement des indemnités et prestations pour un effectif moyen de 876 militaires et policiers et 19 membres du personnel fourni par des gouvernements
- Appui au traitement de 638 demandes de voyage dans la zone de mission, et de 52 autres en dehors de la zone de la mission, à des fins autres que la formation, et de 2 794 demandes de voyage à des fins de formation

### **Gestion des véhicules et services de transport terrestre**

- Exploitation et entretien de 996 véhicules appartenant à l'ONU (430 véhicules légers, 172 véhicules à usage spécial, 11 ambulances (dont 3 blindées), 12 véhicules blindés de transport de troupes, 170 véhicules blindés, ainsi que 201 autres véhicules spécialisés, remorques ou dispositifs d'accrochage), 3 918 véhicules appartenant aux contingents et 7 ateliers de réparation du matériel appartenant à l'ONU, et fourniture de services de transport et de navette

### **Services de sécurité**

- Fourniture de services de sécurité grâce à un système de communications d'urgence qui fonctionne 24 heures sur 24, 7 jours sur 7, dans 16 sites répartis dans toute la zone de la Mission
- Services de protection rapprochée assurés 24 heures sur 24 pour 3 hauts responsables de la Mission et toutes les personnalités en visite
- Évaluation ou réévaluation des conditions de sécurité dans toute la zone de la mission, notamment pour des logements à Bamako
- Conduite d'un total de 311 séances d'information sur les questions de sécurité et les plans d'urgence pour l'ensemble du personnel de la Mission, et tenue de 30 réunions d'information sur la sécurité à l'intention des visiteurs et des délégations
- Conduite de 45 séances de formation dans le cadre du programme Sécurité et sûreté en mission, à l'intention de tous les nouveaux membres du personnel de la Mission
- Conduite d'enquêtes de sécurité sur tous les incidents et accidents signalés par divers bureaux/membres du personnel
- Conduite d'évaluations de la sécurité et mise à disposition d'escortes pour permettre au personnel civil de la MINUSMA et des organismes, fonds et programmes des Nations Unies de fournir leurs services et d'exécuter les programmes tout au long de l'année sur l'ensemble des secteurs de la Mission, depuis 4 capitales régionales

## Déontologie et discipline

- Mise en œuvre de la stratégie sur la déontologie et la discipline, qui se compose des trois volets suivants :

Prévention : veiller à ce que des sessions de formation et de remise à niveau sur l'exploitation et les atteintes sexuelles soient organisées à l'intention de l'ensemble du personnel civil et en tenue de la MINUSMA. En outre, deux fois par an, l'Équipe déontologie et discipline effectue des visites d'évaluation des risques dans tous les camps militaires, civils et de police de la MINUSMA afin d'identifier les risques potentiels ou réels, de les analyser et de proposer des solutions pour prévenir les fautes

Répression : créer un mécanisme fiable de communication de l'information, assurer le suivi des enquêtes et faire en sorte que toutes les allégations rapportées soient traitées avec diligence et que des mesures appropriées soient prises conformément aux procédures établies

Mesures de réparation : conformément à la politique du Secrétaire général sur l'assistance aux victimes, l'équipe de la déontologie veille à ce que toutes les victimes d'exploitation et de violences sexuelles bénéficient de l'assistance nécessaire et que toutes les mesures de réparation possibles soient prises

## VIH/ sida

- Sensibilisation de 7 000 ex-combattants aux risques du VIH et du sida et prestation de services de consultation, de dépistage, de traitement, de soins et d'aide confidentiels à ceux qui le souhaitent
- Organisation de : 25 séances de formation initiale à l'intention des nouveaux arrivants dans les 6 semaines suivant leur déploiement ; 5 séances obligatoires de sensibilisation au VIH/sida à l'intention de 100 membres du personnel civil de la Mission ; 30 programmes de sensibilisation à grande échelle destinés à 7 000 militaires et policiers ; 3 séances de remise à niveau à l'intention de 200 membres du personnel en tenue ; 3 sessions de formation par les pairs sur 3 sites ; 3 sessions de formation sur les services de consultation et de dépistage confidentiels à l'intention de 60 conseillers sur le VIH ; 4 ateliers sur la prophylaxie post-exposition à l'intention de 80 responsables de cures prophylactiques.
- Organisation d'une campagne de promotion des services de consultation et de dépistage volontaires confidentiels chaque trimestre dans différents sites, gestion de 5 centres proposant des services de consultation et de dépistage volontaires confidentiels dans la Mission, organisation de 1 séance du programme « L'ONU avec nous » à Bamako et célébration de la Journée mondiale de la lutte contre le sida sur tous les sites

### Facteurs externes

Les conditions de sécurité, en particulier dans le centre et le nord du Mali, n'entravent pas les déplacements du personnel ni le déploiement des ressources opérationnelles ; les fournisseurs et les sous-traitants fournissent les biens et les services prévus conformément aux marchés conclus.

Tableau 6  
Ressources humaines : composante 5 (Appui)

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1-	P-5/P-4	P-3/P-2						
<b>Division de l'appui à la mission</b>										
<b>Bureau du (de la) Directeur(trice) de l'appui à la mission</b>										
Postes approuvés 2018/19	–	1	6	5	8	20	11	2	33	
Postes proposés 2019/20	–	1	6	5	8	20	11	2	33	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–

<i>Personnel civil</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>					<i>Total partiel</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>a</sup></i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Total</i>
	<i>SGA/SSG</i>	<i>D-2/D-1-</i>	<i>P-5/P-4</i>	<i>P-3/P-2</i>	<i>Service mobile</i>				
<b>Gestion des opérations et des ressources</b>									
Postes approuvés 2018/19	–	1	20	20	80	121	101	36	258
Postes proposés 2019/20	–	1	21	20	80	122	101	36	259
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>1</b>	–	–	<b>1</b>	–	–	<b>1</b>
<b>Emplois de temporaire approuvés<sup>b</sup></b>									
2018/19	–	–	–	1	1	2	–	–	2
Emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2019/20	–	–	–	1	1	2	–	–	2
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>									
Effectif approuvé 2018/19	–	1	20	21	81	123	101	36	260
Effectif proposé 2019/20	–	1	21	21	81	124	101	36	261
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>1</b>	–	–	<b>1</b>	–	–	<b>1</b>
<b>Gestion de la chaîne d’approvisionnement</b>									
Postes approuvés 2018/19	–	1	10	10	51	72	107	24	203
Postes proposés 2019/20	–	1	10	11	55	77	113	26	216
<b>Variation nette</b>	–	–	–	<b>1</b>	<b>4</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>2</b>	<b>13</b>
<b>Gestion de la prestation de services</b>									
Postes approuvés 2018/19	–	1	19	33	135	188	245	28	461
Postes proposés 2019/20	–	1	19	34	133	187	245	34	466
<b>Variation nette</b>	–	–	–	<b>1</b>	<b>(2)</b>	<b>(1)</b>	–	<b>6</b>	<b>5</b>
<b>Total partiel (Division de l’appui à la mission)</b>									
Postes approuvés 2018/19	–	4	55	68	274	401	464	90	955
Postes proposés 2019/20	–	4	56	70	276	406	470	98	974
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>19</b>
<b>Emplois de temporaire approuvés<sup>b</sup></b>									
2018/19	–	–	–	1	1	2	–	–	2
Emplois de temporaire proposés <sup>b</sup> 2019/20	–	–	–	1	1	2	–	–	2
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Total (Division de l’appui à la mission)</b>									
Effectif approuvé 2018/19	–	4	55	69	275	403	464	90	957
Effectif proposé 2019/20	–	4	56	71	277	408	470	98	976
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>19</b>
<b>Section de la sécurité et de la sûreté</b>									
Postes approuvés 2018/19	–	–	5	11	138	154	175	–	329

Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1-	P-5/P-4	P-3/P-2						
Postes proposés 2019/20	–	–	5	11	138	154	175	–	329	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Total</b>										
Effectif approuvé 2018/19	–	4	60	80	413	557	639	90	1 286	
Effectif proposé 2019/20	–	4	61	82	415	562	645	98	1 305	
<b>Variation nette</b>	–	–	<b>1</b>	<b>2</b>	<b>2</b>	<b>5</b>	<b>6</b>	<b>8</b>	<b>19</b>	

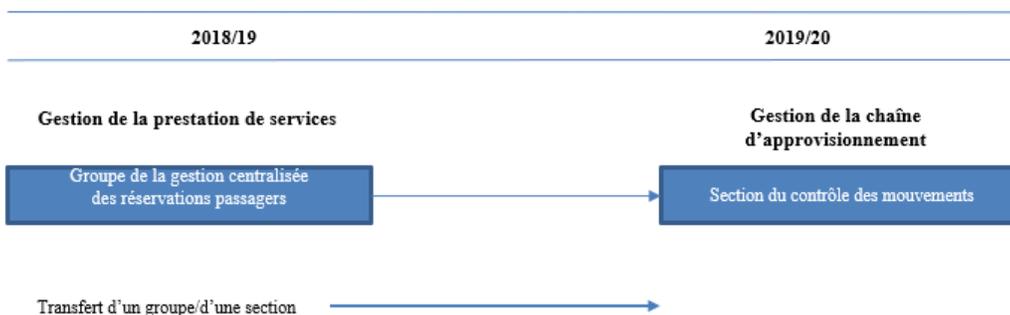
<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

<sup>b</sup> Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), au titre des dépenses de personnel civil.

### Division de l'appui à la mission

86. Dans le cadre de son examen de 2016 des besoins en personnel civil, la MINUSMA avait transféré le Groupe de la gestion centralisée des réservations passagers, relevant de la Section du contrôle des mouvements et principalement chargé de la prestation de services, du pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement au pilier Gestion de la prestation de services, le (la) Chef de la Gestion de la prestation de services en devenant ainsi le (la) responsable direct(e). Dirigé par un(e) agent(e) de la régulation des mouvements [agent(e) du Service mobile], ce Groupe doit être supervisé et conseillé au jour le jour, ce que le (la) Chef de la Gestion de la prestation de services n'est pas en mesure de faire en raison des obligations qui lui incombent en matière de nominations et d'engagements. Il est donc proposé de transférer de nouveau le Groupe de la gestion centralisée des réservations passagers au pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement et de le placer à nouveau sous la direction de la Section du contrôle des mouvements. On trouvera dans la figure ci-dessous un récapitulatif des modifications proposées pour la structure organisationnelle de la composante Appui.

### Composante Appui : modifications qu'il est proposé d'apporter aux bureaux



*Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 5 postes*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 6 postes*

*Volontaires des Nations Unies : augmentation nette de 8 postes*

## **Gestion des opérations et des ressources**

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste*

### **Section des finances et du budget**

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste (création de 1 poste P-4)*

87. Comme pour les autres missions, le Secrétaire général compte que la MINUSMA bénéficiera d'un engagement renouvelé en faveur de la décentralisation des pouvoirs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2019. Dans le cadre de cette initiative visant à mieux aligner autorité en matière de gestion des ressources et responsabilité de l'exécution du mandat, le Secrétaire général, dans son rapport sur le budget du compte d'appui aux opérations de maintien de la paix pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2018 au 30 juin 2019, a noté que, pour que ce transfert de responsabilités du Siège aux missions s'accompagne d'un transfert des capacités connexes, six postes d'administrateur(trice) devaient être supprimés à la Division du budget et des finances des missions du Département de l'appui aux missions pour rendre possible la création d'autres postes dans un certain nombre de missions complexes et de grande envergure (A/72/790/Rev.1, par. 17 et 177). La création d'un poste P-4 permettra à la MINUSMA de tirer parti des modifications apportées pour donner davantage de moyens d'action aux missions, mais aussi de conserver la maîtrise de la gestion de ses ressources.

### **Gestion de la prestation de services**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution nette de 1 poste (création de 1 poste P-3, reclassement de 1 poste P-4 à la classe P-5 et transfert de 2 postes du Service mobile)*

*Personnel recruté sur le plan national : aucune variation nette [création de 3 postes d'administrateur(rice) et de 1 poste d'agent(e) des services généraux et transfert de 4 postes d'agent(e) des services généraux]*

*Volontaires des Nations Unies : augmentation nette de 6 postes (création de 7 postes de Volontaire et transfert de 1 poste de Volontaire)*

### **Section des services médicaux**

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste (création de 1 poste P-3)*

88. La Section des services médicaux, dont l'effectif civil autorisé comprend actuellement 59 postes et emplois de temporaire (1 P-5, 2 P-4, 7 P-3, 5 agents du Service mobile, 7 administrateurs recrutés sur le plan national, 24 agents des services généraux recrutés sur le plan national et 13 Volontaires des Nations Unies), dispense des soins médicaux courants et d'urgence au personnel de la MINUSMA, procède aux évacuations sanitaires dans les conditions et en temps voulus et répond aux besoins médico-administratifs des membres du personnel en veillant à ce que leur état de santé général soit bon et à ce qu'ils aient accès à des services de prévention, tout en s'assurant de la bonne coordination des évacuations de malades et de blessés à l'intérieur comme à l'extérieur de la zone de la mission et en prenant des mesures préalables pour gérer au mieux les situations d'urgence médicale. Depuis la création de la MINUSMA, son personnel fait face, dans ses diverses zones d'opérations, à des attaques répétées et complexes de terroristes et de groupes armés, visant des convois, des patrouilles, des aéroports ou des camps, ainsi qu'à d'autres situations mettant en péril sa sécurité. Souvent, les victimes sont nombreuses ; il importe donc que le personnel de la Mission soit préparé aux situations de ce type et capable de les

analyser et qu'il soit procédé aux opérations d'évacuation sanitaire aériennes dans les meilleurs délais, en dépit des difficultés rencontrées. Cette obligation fondamentale, conséquence du devoir de protection de l'Organisation, fait également l'objet d'une recommandation dans le rapport Cruz sur l'amélioration de la sécurité des Casques bleus des Nations Unies. Jusqu'à présent, la Section des services médicaux a effectué près de 2 000 interventions, le plus souvent avec l'appui du Bureau du (de la) Chef du service médical. La MINUSMA opérant dans des conditions périlleuses, dans un pays où les services de santé et les infrastructures sont réduits à leur plus simple expression et où l'espace aérien est particulièrement dangereux et mal contrôlé, il est primordial que les membres de son personnel puissent recevoir en temps voulu des soins médicaux de qualité lorsque leur survie même est menacée ou qu'ils risquent une amputation, et que les évacuations sanitaires se déroulent elles aussi dans les règles et sans délai. Bien que la Mission ait réalisé des progrès remarquables pour ce qui est des évacuations de malades et de blessés, le Bureau des services de contrôle interne a mis en évidence dans ses rapports d'audit plusieurs lacunes, qui sont liées à un manque de personnel apte à prendre des décisions et à définir la marche à suivre à tout moment. Il est donc proposé de renforcer l'effectif de l'équipe chargée de l'évacuation sanitaire et de la coordination des secours d'urgence de la Mission en y créant un poste de médecin militaire (P-3) : sollicitée de façon continue, l'équipe sera ainsi en mesure de s'acquitter efficacement de ses fonctions essentielles, conformément aux normes des Nations Unies, aux normes internationales et à la nouvelle politique des Nations Unies en matière d'évacuation des victimes sur le terrain, publiée en 2018. Pour être en mesure de gérer de façon coordonnée l'ensemble des situations d'urgence médicale, il est essentiel que l'équipe soit opérationnelle chaque jour de l'année, 24 heures sur 24. Depuis la création de la Mission, c'est le Bureau du (de la) Chef du service médical, appuyé par un(e) agent(e) du Service mobile, qui est chargé de superviser et de coordonner les procédures d'évacuation et de rapatriement des blessés et des malades. Le (la) Chef du service médical consacre 40 % de son temps de travail à cette tâche, ce qui lui laisse peu de disponibilité pour la gestion quotidienne de la Section des services médicaux. Le (la) titulaire du poste qu'il est proposé de créer coordonnerait les évacuations de malades et de blessés, ainsi que les opérations d'urgence menées sur place, et il lui incomberait également de diriger l'équipe chargée de l'évacuation sanitaire ; d'assurer la coordination des secours d'urgence ; de prendre des décisions rapidement pour apporter aux blessés le soutien médical nécessaire pour éviter une éventuelle amputation ; de gérer les évacuations sanitaires conformément aux recommandations relatives à la norme « 10-1-2 » formulées dans le rapport Cruz ; de coordonner les transports de façon efficace et sans retard ; de gérer les aspects techniques des opérations ; de communiquer avec d'autres entités constitutives de la Mission (Section des transports aériens, Section du contrôle des mouvements) ainsi qu'avec les équipes médicales aériennes déployées par des pays fournisseurs de contingents ou des entreprises privées, le but étant de garantir le bon déroulement, dans les meilleurs délais, des évacuations et du rapatriement des malades et des blessés. Il lui serait également demandé de prendre contact avec les hôpitaux centraux, de coordonner le transfert des patients et de s'entretenir avec eux, ainsi que d'en assurer la gestion au cas par cas pour limiter les longs congés de maladie ; de contrôler toutes les dépenses relatives aux évacuations de malades et de blessés et d'en rendre compte.

### **Section des transports**

*Personnel recruté sur le plan international : aucune variation nette (reclassement d'un poste P-4 à la classe P-5)*

89. La Section des transports, dont l'effectif autorisé comprend actuellement 109 postes et emplois de temporaire (1 P-4, 23 SM, 2 AN, 78 GN et 5 VNU), gère le

parc de véhicules et le matériel spécialisé de la Mission depuis son bureau de Bamako et six bureaux régionaux. Les activités menées en matière de transports comprennent l'acquisition de véhicules et leur entretien, par plusieurs ateliers exploités par la Mission ainsi que dans le cadre de contrats de services externes. Cette section s'occupe également d'organiser des examens de conduite pour toutes les catégories de personnel, de mettre en place des services de navette à l'échelle de la Mission, de mener des campagnes de sensibilisation à la sécurité routière et à l'environnement, de surveiller le respect par le personnel des instructions administratives et des circulaires relatives à la conduite et au transport, et de former le personnel de la Mission, si nécessaire, à la conduite de véhicules spéciaux, tels que les engins de manutention, les engins lourds, les véhicules blindés et les véhicules à l'épreuve des mines. Déployée dans un pays qui se caractérise par des conditions de sécurité précaires, une géographie et un climat difficiles et un réseau routier peu développé (dans le nord du pays), la MINUSMA compte parmi les opérations de maintien de la paix des Nations Unies les plus complexes et parmi celles dont l'effectif est le plus important. Pour être en mesure d'exercer son mandat compte tenu de ces divers facteurs, elle doit disposer en permanence d'un parc de véhicules de transport de surface fourni et diversifié, ainsi que du matériel nécessaire à son bon fonctionnement. Il est indispensable que ces véhicules soient opérationnels car ils constituent parfois l'unique recours pour échapper à la mort. Il importe par conséquent de prendre des mesures concertées pour le maintenir en parfait état : l'entretien, les réparations nécessaires et l'achat de pièces de rechange doivent faire l'objet d'une attention constante, ce qui a nécessité la conclusion de plus de 30 contrats-cadres, de nombreux entrepreneurs et fournisseurs locaux étant sollicités. La Section des transports est actuellement déployée sur sept sites : à Bamako, où se trouve son bureau principal, ainsi que dans les bases opérationnelles avancées de Mopti, Gao, Tombouctou, Kidal, Ménaka et Tessalit, où elle a installé des bureaux régionaux. Les conditions opérationnelles et géographiques qui caractérisent l'environnement dans lequel opère la Mission posent des problèmes de taille pour ce qui est de l'entretien et de l'exploitabilité de ce parc, ainsi que de la gestion du personnel, aussi est-il souvent fait du matériel une utilisation plus intensive que recommandé compte tenu de son seuil de résistibilité. La Mission doit en outre veiller à ce que le personnel technique et les ressources logistiques nécessaires soient présents sur tous les sites. La gestion de ces activités et de ces ressources exige que la Mission soit dotée d'un(e) chef des transports possédant des compétences exceptionnelles en matière d'encadrement et sur le plan technique, et qui maîtrise parfaitement, grâce à une longue expérience, la gestion du personnel. C'est pourquoi il est proposé de reclasser le poste de chef de la Section des transports de P-4 à P-5. Le (la) titulaire du poste s'occuperait de constituer le parc de véhicules et de le gérer conformément aux politiques et directives en vigueur de l'ONU. Il (elle) superviserait l'acquisition, la réception, la répartition, l'entretien, l'utilisation et la cession des véhicules, fournirait aux composantes militaire et Police des avis d'ordres technique et opérationnel s'agissant des questions touchant les transports de surface et superviserait l'établissement du budget y afférent, d'un montant annuel moyen supérieur à 18 millions de dollars. Le (la) chef des transports devrait donc posséder une connaissance approfondie des procédures pertinentes, des compétences techniques nécessaires et des règles de transparence applicables. Il (elle) serait également chargé(e) de superviser l'élaboration de divers contrats de transport de biens et de services, de contribuer à la préparation des projets financés au moyen du Fonds d'affectation spéciale pour la paix et la sécurité au Mali et d'acquiescer des biens et services ayant trait aux transports. Le (la) chef de la Section des transports rendrait compte au (à la) chef de la gestion de la prestation de services (D-1) et entretiendrait des contacts avec divers hauts responsables, notamment des composantes militaire et Police de la Mission. La proposition de reclassement du poste de chef de la Section

des transports doit être envisagée à la lumière des responsabilités accrues que devrait assumer le (la) titulaire du poste sur les plans opérationnel, logistique et financier ainsi qu'en matière de gestion du personnel et des ressources. Il convient également de garder à l'esprit que cette personne devrait relever des défis propres à la Mission – tenant à l'instabilité des conditions de sécurité, à la prévalence d'un environnement hostile et au nombre excessivement élevé de pièces de matériel à gérer (plus de 1 000) – et fournir des avis relatifs aux questions touchant les transports de surface aux effectifs militaires et de police de la Mission.

### **Section du génie et de l'entretien des installations**

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 3 postes [création de 3 postes d'administrateur(rice)]*

*Volontaires des Nations Unies : augmentation de 6 postes (création de 6 postes de Volontaire)*

90. La Section du génie et de l'entretien des installations, dont l'effectif autorisé comprend actuellement 133 postes et emplois de temporaire (1 P-5, 6 P-4, 6 P-3, 29 SM, 13 AN, 72 GN et 6 VNU) a pour responsabilités de concevoir, construire et mettre en service les installations et l'infrastructure de la Mission (camps et bureaux, logements et locaux de travail, infrastructure de sécurité physique et défense des périmètres, bandes d'atterrissage, héliports et routes, entre autres). Elle a également pour tâches d'entretenir tous les locaux, notamment en y réalisant des travaux de réparation et de rénovation, et de veiller au bon fonctionnement et à l'entretien d'appareils et dispositifs divers, tels que les climatiseurs, les groupes électrogènes, les stations de traitement des eaux et les stations d'épuration. Le plan d'action pour l'environnement de la Mission prévoit une gestion appropriée de l'approvisionnement en eau et des stations d'épuration, conformément à la stratégie environnementale du Département de l'appui opérationnel pour les missions et aux politiques et procédures suivies par l'ONU en la matière. Alors que progresse le déploiement de la MINUSMA, l'accent est mis davantage sur la réduction de son empreinte écologique, grâce à l'adoption de diverses mesures d'atténuation des effets de ses activités sur l'environnement. La gestion des ressources en eau et des eaux usées compte parmi les activités qui posent les problèmes les plus pressants. La MINUSMA manque de moyens pour assurer ce service dans tous ses lieux d'affectation sans interruption. Ainsi, dans plusieurs bases opérationnelles, les ressources humaines disponibles sont insuffisantes pour prendre efficacement en charge les activités ayant trait à l'eau et à l'assainissement. Il est donc proposé de renforcer la Section du génie et de l'entretien des installations en y créant trois postes d'ingénieur adjoint eau et assainissement (administrateurs recrutés sur le plan national), qui seraient affectés à Gao, Kidal et Tombouctou, et trois postes d'ingénieur eau et assainissement (Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national), qui seraient affectés à Ménaka, Mopti et Tessalit. La MINUSMA prévoit que ces six postes et emplois de temporaire renforceront la Section et lui permettront de fournir sans difficulté les services voulus à tout le personnel de la Mission. Elle compte être en mesure de renforcer les capacités des Volontaires des Nations Unies qu'il est proposé de recruter sur le plan national en les faisant participer à ses opérations. Elle compte également être en mesure d'attirer des administrateurs recrutés sur le plan national possédant les compétences requises pour gérer les eaux souterraines (forages) et les stations d'épuration.

91. On constate par ailleurs un manque de capacités pour ce qui est de l'entretien des installations électriques, des groupes électrogènes et des climatiseurs, ce qui oblige les membres du personnel disponibles à venir de Bamako pour apporter un appui dans les bases opérationnelles concernées. Au moment où la phase de construction laisse la place à la phase d'entretien, la MINUSMA souhaite renforcer

ses bureaux régionaux afin qu'ils gagnent en autonomie pour exécuter les tâches y afférentes. Il est donc proposé d'accroître les capacités de la Section du génie et de l'entretien des installations en créant un poste de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national à Tessalit, pour l'heure dotée d'un unique poste de mécanicien(ne) (groupes électrogènes) [agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national]. Pour mener la plupart de ses opérations, la MINUSMA a besoin de l'énergie que lui fournissent les groupes électrogènes, ainsi que d'une alimentation électrique 24 heures sur 24. Afin d'assurer la continuité des services, il est nécessaire que le mécanicien (groupes électrogènes) déjà présent sur place soit épaulé, d'autant plus que diverses autres fonctions d'entretien des installations doivent être assurées. Outre les réparations de routine, il est obligatoire de procéder à une remise en état complète des groupes électrogènes une fois un certain nombre d'heures de fonctionnement atteint. Il est donc également proposé de créer un poste d'électricien(ne) [Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan national] à Ménaka. Le centre régional de Ménaka est nouveau et il est en cours d'agrandissement de sorte qu'il soit possible d'y héberger du personnel civil et en tenue supplémentaire. La MINUSMA doit veiller à ce que les effectifs soient suffisamment nombreux pour fournir les services voulus dans le camp. Le (la) titulaire du poste aurait notamment pour mission de procéder aux réparations ordinaires du matériel et de l'infrastructure électriques ainsi que d'installer, d'entretenir et de réparer toutes sortes de pièces, équipements et systèmes électriques intérieurs à basse tension, ainsi que des circuits électriques, tableaux de distribution, gaines, dispositifs d'éclairage, appareils divers, matériel de contrôle, alarmes incendie, moteurs et pompes électriques, réseaux d'alimentation des postes électriques, et matériel spécifique, par exemple des outils de soudure. Enfin, il est proposé de créer à Tombouctou un poste d'assistant(e) (chauffage, ventilation et climatisation) [Volontaire des Nations Unies recruté(e) sur le plan national]. On compte plus de 1 000 climatiseurs dans les locaux de la MINUSMA à Tombouctou, d'une grande superficie. Pourtant, il n'a été prévu qu'un poste d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national pour leur entretien. Compte tenu de la poussière et de la chaleur qui résultent des conditions climatiques qui règnent tout au long de l'année dans la région, ce matériel a besoin d'être entretenu et nettoyé régulièrement. Afin que les services voulus soient fournis en temps opportun, il est essentiel de renforcer l'effectif de la MINUSMA comme proposé. Le (la) titulaire du poste serait chargé(e) de faire fonctionner, d'entretenir et de réparer le matériel de climatisation, qui comprend des climatiseurs placés au niveau des fenêtres et des unités centrales, les chauffe-eaux et les systèmes de circulation d'air et leurs commandes, ainsi que d'entretenir et de réparer des conteneurs de transport réfrigérés et divers équipements de cuisine, notamment des groupes électrogènes classiques ou diesel et des chambres froides ou de congélation.

### **Groupe des approvisionnements essentiels**

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste [création de 1 poste d'agent(e) des services généraux ]*

*Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste (création de 1 poste)*

92. Le Groupe des approvisionnements essentiels, dont l'effectif civil autorisé s'établit actuellement à 36 postes (1 P-4, 2 P-3, 13 SM, 17 GN et 3 VN), est chargé de la prestation de services et de la gestion des marchés aux titres suivants : rations alimentaires, restauration, tous types de carburants et lubrifiants, biens et services d'approvisionnement. Il comprend le Groupe des rations, le Groupe des carburants et le Groupe de l'approvisionnement général. Compte tenu de l'intensification des activités opérationnelles menées à Ménaka, qui a désormais le statut de centre régional, il est proposé d'y renforcer le Groupe des carburants au moyen de la création de deux postes d'assistant(e) à la gestion des carburants (agent(e) des services

généraux et Volontaire des Nations Unies). Actuellement, aucun membre du personnel civil n'est chargé de la gestion des carburants à Ménaka et c'est le personnel basé à Gao qui contrôle la bonne exécution du contrat d'approvisionnement, ce qui constitue un risque pour l'Organisation, puisqu'une surveillance constante est requise qui ne peut être effectuée par des membres du personnel disponibles seulement à temps partiel. Pour qu'il soit possible d'assurer une supervision continue de la gestion des carburants à la MINUSMA, il est donc nécessaire de créer les postes proposés. Il est à noter que le centre régional de Ménaka apportera une aide aux contingents additionnels basés dans la région.

### **Groupe de la gestion centralisée des réservations passagers**

*Personnel recruté sur le plan international : diminution de 2 postes [transfert de 2 postes d'agent(e) du Service mobile]*

*Personnel recruté sur le plan national : diminution de 4 postes [transfert de 4 postes d'agent(e) des services généraux]*

*Volontaires des Nations Unies : diminution de 1 poste (transfert de 1 poste de Volontaire des Nations Unies)*

93. Le tableau de l'effectif civil du Groupe de la gestion centralisée des réservations passagers comprend actuellement huit postes (2 SM, 4 GN et 1 VNU). Outre qu'il aide la Mission à s'acquitter de ses tâches prioritaires grâce à un dispositif efficace qui permet d'avoir une vue d'ensemble de tous moyens aériens disponibles au moment de la réservation des voyages du personnel militaire et civil de la MINUSMA, le Groupe est chargé de planifier et de faciliter la circulation des passagers dans toute la zone d'opérations de la Mission, s'agissant notamment de l'arrivée, de la gestion et du départ de ces passagers déployés de façon stratégique et dans le cadre d'arrangements entre missions. En 2016, avec l'appui de la Division du personnel des missions, la MINUSMA a procédé à un examen des besoins en personnel civil, qui a servi de base pour l'établissement du budget de l'exercice 2017/18. À l'issue de cet examen, le transfert du Groupe de la gestion centralisée des réservations passagers de la Section du contrôle des mouvements, relevant du pilier Chaîne d'approvisionnement, au pilier Gestion de la prestation de services avait été recommandé, étant donné que le Groupe avait pour fonction la prestation de services. Cette recommandation a été suivie d'effet et le Groupe relève désormais directement du (de la) Chef de la gestion de la prestation de services. Le Groupe est dirigé par un(e) agent(e) de la régulation des mouvements (Service mobile) mais nécessite une supervision et des directives quotidiennes, que le (la) Chef de la gestion de la prestation de services ne peut assumer en raison de ses nombreuses obligations. Il est donc proposé de transférer le Groupe de la gestion centralisée des réservations passagers – soit sept postes [deux postes d'agent(e) de la régulation des mouvements (Service mobile) et un poste d'assistant(e) au contrôle des mouvements (Service mobile), quatre postes d'assistant(e) au contrôle des mouvements (agent des services généraux) et un poste d'assistant(e) au contrôle des mouvements (Volontaire des Nations Unies)] – à la Section du contrôle des mouvements, laquelle relève du pilier Chaîne d'approvisionnement.

### **Gestion de la chaîne d'approvisionnement**

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation nette de 5 postes*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation nette de 6 postes*

*Volontaires des Nations Unies : augmentation nette de 2 postes*

## **Section de la performance de la chaîne d'approvisionnement**

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste (création de 1 poste P-3)*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 1 poste [création de 1 poste d'agent(e) des services généraux]*

94. La Section de la performance de la chaîne d'approvisionnement, dont l'effectif civil autorisé s'établit actuellement à 20 postes (1 P-4, 3 P-3, 6 SM, 9 GN et 1 VNU), est chargée d'analyser l'efficacité de la chaîne d'approvisionnement intégrée de bout en bout aux fins de l'exécution du mandat de la Mission et d'en rendre compte. La Section assume également la responsabilité cruciale consistant à veiller au respect du Règlement financier et des règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies et des autres règles et procédures relatives à la gestion du matériel et aux immobilisations corporelles. Elle doit également s'assurer que la comptabilisation des immobilisations corporelles, des équipements et des stocks et l'information y relative sont conformes aux Normes comptables internationales pour le secteur public (IPSAS). La Section est tenue d'établir des rapports d'analyse décisionnelle pour améliorer la performance des autres maillons de la chaîne d'approvisionnement, mais la MINUSMA connaît des difficultés pour instaurer cette fonction d'une manière conforme aux directives générales sur les structures de l'appui aux missions, en raison d'un manque de personnel et de l'absence de classification des nouvelles familles d'emplois correspondantes. Partant, il est proposé de créer un Groupe de l'informatique décisionnelle qui relèverait de la Section de la performance de la chaîne d'approvisionnement. Il est également proposé de créer un poste de spécialiste de l'informatique décisionnelle (P-3) ainsi qu'un poste d'agent(e) des services généraux. La mise en place de ce Groupe, dont le personnel serait spécialisé, permettrait une meilleure application du principe de responsabilité à l'échelle de la Mission ainsi qu'une amélioration de la gestion des immobilisations corporelles et des stocks appartenant à l'ONU. Mais surtout, la Mission disposerait désormais de la capacité voulue pour satisfaire à un nombre croissant d'impératifs de performance en matière d'analyse décisionnelle et de chaîne logistique, ce que le Comité des commissaires aux comptes a décrit comme primordial dans les recommandations et observations qu'il a publiées en août 2018. Une telle évolution serait conforme au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'ONU, ainsi qu'aux normes IPSAS. Le Groupe de l'informatique décisionnelle assurerait également le suivi de divers indicateurs et informerait la direction lorsqu'un secteur d'activité présenterait des résultats insuffisants, nécessitant de ce fait une attention immédiate. La création du Groupe se traduirait par une meilleure gestion du matériel de l'ONU et par une amélioration de la réactivité et de l'adaptabilité de la chaîne d'approvisionnement. Elle Le Groupe, qui trouverait naturellement sa place dans le cadre de gestion de la performance de la chaîne d'approvisionnement qui a été recommandé, procéderait à l'analyse des modalités de fonctionnement de la chaîne d'approvisionnement intégrée de bout en bout, dans le but de déterminer les causes profondes des insuffisances relevées et de permettre à la direction de prendre des mesures correctives.

95. Le Groupe de la gestion du matériel de la Section de la performance de la chaîne d'approvisionnement veille à ce que les pratiques de comptabilisation des immobilisations corporelles, des équipements et des stocks et l'information y relative soient conformes aux normes IPSAS et supervise la délégation de pouvoirs en matière de gestion du matériel. Le Groupe est constitué de spécialistes de la gestion du matériel et d'assistants à l'examen des réclamations et au contrôle du matériel. Mais aucun des 20 membres actuels du personnel de la Section de la performance de la chaîne d'approvisionnement n'est présent dans le nord ni dans l'ouest du Mali.

Partant, La Mission transfère un poste de spécialiste de la gestion du matériel (P-3) de Bamako à Gao, un poste d'assistant(e) à la gestion du matériel (Service mobile) de Bamako à Tombouctou, un poste d'assistant(e) à la gestion du matériel (Service mobile) de Bamako à Mopti et trois postes d'assistant(e) au contrôle du matériel et à la gestion des stocks [agent(e) des services généraux] de Bamako à Tombouctou, Gao et Mopti, respectivement. Le transfert de personnel de Bamako vers les autres lieux d'affectation au Mali permettrait à la Section de faire procéder, dans toutes les bases opérationnelles de la Mission, à l'inventaire physique des immobilisations corporelles et des stocks appartenant aux Nations Unies, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière, ainsi qu'aux normes IPSAS.

### **Section de la gestion des acquisitions**

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 1 poste [création de 1 poste d'agent(e) du Service mobile]*

*Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste (création de 1 poste)*

96. Le rôle et les responsabilités de la Section de la gestion des acquisitions, dont l'effectif civil autorisé s'établit actuellement à 15 postes (1 P-5, 1 P-4, 2 P-3, 5 SM, 2 AN et 4 GN), découlent du mandat du pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement en matière d'appui – qui se doit d'être de toute première qualité – à l'ensemble des opérations de la chaîne d'approvisionnement ainsi que du référentiel de fonctionnement de la chaîne d'approvisionnement adopté par la Section et composé de cinq processus, à savoir « planification, recherche de fournisseur, livraison/prestation, facilitation et retour ». La Section est constituée de deux groupes principaux, le Groupe de l'évaluation de la gestion des marchés et le Groupe de la planification des acquisitions et des demandes d'achat, ainsi que de plusieurs sous-groupes.

97. Le Groupe de l'évaluation de la gestion des marchés assure le suivi des contrats, procède à l'évaluation des résultats obtenus et aide les unités techniques responsables et les fonctionnaires chargés des achats à gérer les contrats conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière, de manière à rendre la structure réactive et à faire en sorte qu'elle puisse mobiliser les moyens d'action nécessaires en vue de la mise en service prévue d'Umoja-Extension 2 et de sa fonctionnalité de planification intégrée des activités. Le Groupe de l'évaluation de la gestion des marchés fait désormais partie intégrante de la Section de la gestion des acquisitions conformément aux directives publiées par l'Administration en ce qui concerne les structures de l'appui à la Mission. Il doit assurer le suivi de tous les marchés passés et formuler des recommandations concernant leur exécution à l'intention de la direction, ce qui implique des activités en amont (préparation des dossiers de décision, obtention de l'approbation de la direction, constitution d'équipes de projet, élaboration de stratégies de contrats, évaluation des risques, élaboration de stratégies de résilience, élaboration de plans de gestion des marchés, contribution à la définition des spécifications et des exigences), mais aussi des activités menées en aval, comme la gestion des marchés et l'évaluation des prestataires.

98. Le Groupe de la planification des acquisitions et des demandes d'achat est chargé non seulement de la planification des acquisitions proprement dite, mais aussi de l'élaboration et de la gestion des procédures d'acquisition de divers services et produits pour un montant total d'environ 100 millions de dollars, des prévisions, de la gestion des stocks sur site et des calendriers d'approvisionnement, ainsi que de l'évaluation continue et de la détermination des besoins opérationnels prioritaires pour la chaîne logistique. Le Groupe doit également prendre en compte des sources d'approvisionnement non commerciales, tels que les stocks pour déploiement stratégique, les stocks de réserve entreposés à la Base de soutien logistique des

Nations Unies à Brindisi (Italie) et les stocks de réserve des Nations Unies, ainsi que des sources d'approvisionnement potentielles se trouvant sur des sites placés sous la responsabilité de l'Administration (stocks excédentaires d'autres missions et missions en liquidation), ou encore des sources d'approvisionnement commerciales exploitables sur la base de contrats-cadres de portée mondiale et régionale, d'appels d'offres ouverts lancés aux niveaux local ou international en fonction des conditions du marché et de considérations logistiques. Au stade de la planification, on veille à respecter toutes les étapes du système de gestion des stocks et du matériel d'Umoja. Les procédures de demande concernant divers projets touchant l'acquisition de biens et de services doivent être menées conformément au plan d'acquisition de la Mission. Il est nécessaire de générer dans Umoja plus de 2 750 demandes d'achat (« paniers » dans la terminologie Umoja) et des demandes de transfert de stocks portant sur 20 000 articles d'une valeur totale d'un montant approximatif de 100 millions de dollars par an. Il faut ensuite assurer un suivi auprès des unités techniques pour ce qui est de la distribution et des spécifications techniques mentionnées dans les demandes (cahier des charges et mandat), pour s'assurer que les ressources sont utilisées au mieux de manière à répondre aux demandes précises des clients. Les procédures à mettre en œuvre en vue de l'acquisition de divers services doivent aussi être exécutées en conformité avec le plan d'acquisition de la Mission. Il faut émettre quelque 500 demandes d'achats portant sur des articles de faible valeur et renseigner quelque 600 feuilles de saisie des services. Le suivi des paiements se fait ensuite auprès de la Section des finances et du budget et du Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda).

99. En ce qui concerne la chaîne d'approvisionnement de la MINUSMA, la Section de la gestion des acquisitions intervient principalement aux titres suivants : procédures de planification et de demande d'achats, en particulier ceux qui intéressent la Mission dans son ensemble ; recherche de fournisseurs ; livraison des biens et prestation des services. La Section facilite la procédure d'acquisition de diverses manières : planification sur une base continue des demandes et des acquisitions, saisie des demandes d'achat (création de paniers), livraison/prestation et capacités facilitatrices, évaluation de l'exécution des contrats. En raison de son rôle clé au sein de la Mission, la Section de la gestion des acquisitions assure aussi la fonction de centre de liaison pour la planification des acquisitions, les demandes d'achat, la livraison/prestation, les capacités facilitatrices et l'évaluation de l'exécution des contrats, ce qui rend plus fluide la communication entre la Mission, le Centre de services mondial et le Siège de l'Organisation des Nations Unies. La Section est l'un des interlocuteurs principaux du Groupe de la planification stratégique de la Mission. Il est proposé que son effectif soit étoffé au moyen de la création d'un poste de spécialiste de la planification des acquisitions et des demandes d'achat (Service mobile), pour remédier à l'absence d'un échelon de supervision intermédiaire entre le (la) Chef de la Section et les chefs d'équipe des trois sous-groupes. La présence dans la Section d'un(e) spécialiste de la planification des acquisitions et des demandes d'achat possédant les compétences, le savoir et l'expérience nécessaires pour superviser directement les travaux des groupes et sous-groupes chargés de la planification des acquisitions et des demandes d'achats rendrait possible une gestion réactive du suivi et du contrôle de l'activité de l'ensemble des groupes constitutifs de la Section de la gestion des acquisitions ; le (la) Chef de la gestion des acquisitions pourrait alors se concentrer plus efficacement sur ses attributions principales. Le (la) titulaire du poste de spécialiste de la planification des acquisitions et des demandes d'achat assurerait la supervision d'ensemble, c'est-à-dire apporterait son appui aux activités quotidiennes menées par la Section et s'assurerait que le personnel recruté à la classe de début dans les diverses équipes adopte les meilleures pratiques s'agissant des services aux clients et applique les directives émanant du (de la) Chef de la gestion de la chaîne d'approvisionnement et du (de la) Chef de la Section de la gestion des

acquisitions. La création à Bamako d'un poste de Volontaire des Nations Unies soumis à recrutement international est également proposée pour que la Section soit mieux à même de se préparer à la mise en service prévue d'Umoja-Extension 2 et de sa fonctionnalité de planification intégrée des activités, qui rendra nécessaire d'étoffer l'effectif de la Section.

### **Section du contrôle des mouvements**

*Personnel recruté sur le plan international : augmentation de 3 postes [création de 1 poste d'agent(e) du Service mobile et transfert de 2 postes de ce service]*

*Personnel recruté sur le plan national : augmentation de 5 postes [création de 1 poste d'agent(e) des services généraux et transfert de 4 postes d'agent(e) des services généraux]*

*Volontaires des Nations Unies : augmentation de 1 poste (transfert de 1 poste de Volontaire des Nations Unies)*

100. La Section du contrôle des mouvements, dont l'effectif civil autorisé s'établit actuellement à 78 postes (1 P-5, 1 P-4, 1 P-3, 18 SM, 45 GN et 12 VNU), assure la planification et la gestion des mouvements de marchandises et de personnel, y compris de la relève des membres du personnel en tenue. La Section appuie l'exécution des activités de la Mission en veillant à ce que l'utilisation faite des ressources en matière de transport soit d'un bon rapport coût-efficacité et en mettant en place des systèmes et une infrastructure propres à faciliter les déplacements du personnel des missions ainsi que le transport du matériel appartenant à l'ONU, du matériel appartenant aux contingents et d'autres types de matériel et de marchandises. Il est proposé que la Section du contrôle des mouvements soit renforcée au moyen de la création d'un poste d'administrateur(rice) chargé(e) de la logistique et du contrôle des mouvements (Service mobile) et d'un poste d'assistant(e) (logistique et contrôle des mouvements) (agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national), qui auraient pour tâches d'assurer la coordination à l'arrivée, selon les prescriptions de la stratégie de gestion de la chaîne d'approvisionnement, et de procéder au dédouanement. Ces fonctions devraient être exercées par du personnel titulaire d'un poste de la classe requise pour travailler avec les fonctionnaires et les ministères du Mali et des pays voisins et pour assurer la coordination interne entre le personnel responsable des achats, les fournisseurs, le personnel des installations d'entreposage centralisé et les transitaires. Les tâches concernant plus spécifiquement la coordination des procédures de réception sont les suivantes : prendre contact avec les fournisseurs et obtenir les renseignements initiaux relatifs à l'expédition des marchandises, puis les actualiser et les saisir dans le bon de livraison entrante dans Umoja ; fournir, après consultation du responsable de l'inventaire compétent, un énoncé des besoins à l'acheteur en cas de demande de transit, communiquer les coordonnées du transitaire au fournisseur du matériel au moment de l'émission du bon de commande, assurer la réception de nombreux types de documents d'expédition remis par le fournisseur ou par le transitaire et les saisir dans le document de livraison entrante dans Umoja une fois les marchandises confiées au transitaire par le fournisseur ; assurer la prise en charge physique des marchandises une fois que le transitaire les a acheminées jusqu'à la destination finale, conformément au bon de commande ; aviser le réceptionnaire de la date de livraison à la Mission ; remettre les marchandises au réceptionnaire à l'endroit convenu.

101. Il est également proposé que le Groupe de la gestion centralisée des réservations passagers et les huit postes qui lui sont affectés [deux postes d'agent(e) de la régulation des mouvements (Service mobile) et un poste d'assistant(e) au contrôle des mouvements (Service mobile), quatre postes d'assistant(e) au contrôle des mouvements (agent(e) des services généraux) et un poste d'assistant(e) au contrôle

des mouvements (Volontaire des Nations Unies)] soient transférés à la Section du contrôle des mouvements, rattachée au pilier Chaîne d'approvisionnement (voir par. 93 ci-dessus).

## II. Ressources financières

### A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020.)

Catégorie	Dépenses <sup>a</sup> (2017/18)	Montant alloué <sup>a</sup> (2018/19)	Dépenses prévues (2019/20)	Variation	
				Montant	Pourcentage
	(1)	(2)	(3)	(4) = (3) - (2)	(5) = (4)/(2)
<b>Militaires et personnel de police</b>					
Observateurs militaires	1 590,5	1 818,0	2 186,6	368,6	20,3
Contingents	416 748,3	384 927,5	427 173,7	42 246,2	11,0
Police des Nations Unies	15 740,3	15 654,3	17 274,4	1 620,1	10,3
Unités de police constituées	48 699,0	48 204,3	48 678,3	474,0	1,0
<b>Total partiel</b>	<b>482 778,1</b>	<b>450 604,1</b>	<b>495 313,0</b>	<b>44 708,9</b>	<b>9,9</b>
<b>Personnel civil</b>					
Personnel recruté sur le plan international	135 323,8	137 412,1	149 707,7	12 295,6	8,9
Personnel recruté sur le plan national	22 829,4	21 763,2	24 042,3	2 279,1	10,5
Volontaires des Nations Unies	8 744,7	7 589,1	8 716,1	1 127,0	14,9
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	1 071,3	171,0	1 375,6	1 204,6	704,4
Personnel fourni par des gouvernements	326,0	358,9	412,3	53,4	14,9
<b>Total partiel</b>	<b>168 295,2</b>	<b>167 294,3</b>	<b>184 254,0</b>	<b>16 959,7</b>	<b>10,1</b>
<b>Dépenses opérationnelles [ONU]</b>					
Observateurs électoraux civils	—	—	—	—	—
Consultants et services de consultants	379,5	810,6	640,9	(169,7)	(20,9)
Voyages	5 589,8	3 946,5	4 088,5	142,0	3,6
Installations et infrastructures	115 589,8a	91 482,6	99 087,3	7 604,7	8,3
Transports terrestres	17 065,3	11 839,7	15 649,7	3 810,0	32,2
Opérations aériennes	136 826,3	165 422,1	152 468,3	(12 953,8)	(7,8)
Opérations maritimes ou fluviales	1 062,8	1 699,4	1 224,8	(474,6)	(27,9)
Communications et informatique	60 097,8 <sup>b</sup>	79 718,4	93 860,8	14 142,4	17,7
Santé	6 028,8	9 929,0	9 351,6	(577,4)	(5,8)
Matériel spécial	—	—	—	—	—
Fournitures, services et matériel divers	88 723,1 <sup>c</sup>	87 972,2	89 839,9	1 867,7	2,1
Projets à effet rapide	3 982,3	4 000,0	4 000,0	—	—
<b>Total partiel</b>		<b>456 820,5</b>	<b>470 211,8</b>	<b>13 391,3</b>	<b>2,9</b>
<b>Total brut</b>	<b>1 086 418,8</b>	<b>1 074 718,9</b>	<b>1 149 778,8</b>	<b>75 059,9</b>	<b>7,0</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	<b>14 525,8</b>	<b>14 694,0</b>	<b>16 298,3</b>	<b>1 604,3</b>	<b>10,9</b>
<b>Total net</b>	<b>1 071 893,0</b>	<b>1 060 024,9</b>	<b>1 133 480,5</b>	<b>73 455,6</b>	<b>6,9</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
<b>Total</b>	<b>1 086 418,8</b>	<b>1 074 718,9</b>	<b>1 149 778,8</b>	<b>75 059,9</b>	<b>7,0</b>

<sup>a</sup> Les dépenses comptabilisées au titre des installations et infrastructures se sont élevées à 114 747 900 dollars. Il y a été ajouté 841 900 dollars aux fins de comparaison avec les ressources approuvées pour 2018/19 et les prévisions de dépenses pour 2019/20.

<sup>b</sup> Montant combiné des dépenses comptabilisées au titre des communications (19 217 500 dollars) et de l'informatique (40 880 300 dollars) aux fins de comparaison avec les ressources approuvées pour 2018/19 et les prévisions de dépenses pour 2019/20.

<sup>c</sup> Les dépenses comptabilisées au titre des fournitures, des services et du matériel divers se sont élevées à 89 565 000 dollars. Le montant de 841 900 dollars en a été déduit aux fins de comparaison avec les ressources approuvées pour 2018/19 et les prévisions de dépenses pour 2019/20.

## B. Contributions non budgétisées

102. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces <sup>a</sup>	25 399,0
Contributions volontaires en nature (non budgétisées)	–
<b>Total</b>	<b>25 399,0</b>

<sup>a</sup> Y compris la valeur locative des terrains et bâtiments fournis par le Gouvernement, les droits et redevances aéroportuaires et la redevance radiophonique.

## C. Gains d'efficience

103. Il est tenu compte dans les prévisions de dépenses pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020 des mesures ci-après, qui visent à accroître l'efficience :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant</i>	<i>Mesure</i>
Opérations aériennes	10 749,6	Optimisation de la flotte : retrait de deux avions logistiques. La MINUSMA compte fournir des services à des effectifs plus nombreux en déployant l'ensemble des troupes avec moins de moyens aériens
<b>Total</b>	<b>10 749,6</b>	

## D. Taux de vacance

104. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2019/20 ont été établies sur la base des taux de vacance suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2017/18</i>	<i>Taux budgétisé 2018/19</i>	<i>Projection 2019/20</i>
<b>Militaires et personnel de police</b>			
Observateurs militaires	12,5	20,0	3,0
Contingents	11,8	11,9	3,0
Police des Nations Unies	12,6	16,6	8,0
Unités de police constituées	9,3	8,7	8,0
<b>Personnel civil</b>			
Personnel recruté sur le plan international	17,5	17,4	10,3
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	17,7	17,7	16,0

<i>Catégorie</i>	<i>Taux effectif 2017/18</i>	<i>Taux budgétisé 2018/19</i>	<i>Projection 2019/20</i>
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	20,1	19,8	16,0
Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan international	18,5	17,5	17,8
Volontaires des Nations Unies recrutés sur le plan national	–	–	10,0
Emplois de temporaire <sup>a</sup>			
Personnel recruté sur le plan international	–	50,0	14,0
Personnel recruté sur le plan national	–	–	–
Personnel fourni par des gouvernements	63,2	63,2	58,0

<sup>a</sup> Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

105. Les coefficients délais de déploiement appliqués pour les militaires et le personnel de police et les taux de vacance proposés pour le personnel civil sont calculés sur la base des effectifs réellement déployés pendant l'exercice 2017/18 et au premier semestre de l'exercice 2018/19, ainsi que de l'expérience des années antérieures et des projections de déploiement pour l'exercice 2019/20.

## E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

106. Les ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur (location avec services) et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 155 626 600 dollars et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>		
	<i>Contingents</i>	<i>Unités de police constituées</i>	<i>Total</i>
Matériel majeur [remboursement ONU]	85 445,6	13 204,3	98 649,9
Soutien logistique autonome	52 332,4	4 644,3	56 976,7
<b>Total</b>	<b>137 778,0</b>	<b>17 848,6</b>	<b>155 626,6</b>

<i>Facteurs applicables à la Mission</i>	<i>Pourcentage</i>	<i>Date d'entrée en vigueur</i>	<i>Date du dernier examen</i>
<b>A. Facteurs applicables à la zone de la Mission</b>			
Contraintes du milieu	2,4	1 <sup>er</sup> octobre 2016	1 <sup>er</sup> mai 2016
Usage opérationnel intensif	3,3	1 <sup>er</sup> mai 2016	1 <sup>er</sup> mai 2016
Facteur acte d'hostilité ou abandon forcé	5,4	1 <sup>er</sup> octobre 2016	1 <sup>er</sup> mai 2016
<b>B. Facteurs applicables aux pays d'origine</b>			
Facteur différentiel de transport	0,0-5,0		

## F. Formation

107. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Consultants	
Formateurs	–
Voyages	
Voyages au titre de la formation	1 245,7
Fournitures, services et matériel divers	
Honoraires, fournitures et services	
<b>Total</b>	<b>1 043,6</b>

108. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2019/20, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2017/18</i>	<i>Nombre prévu 2018/19</i>	<i>Nombre proposé (2019/20)</i>	<i>Nombre effectif 2017/18</i>	<i>Nombre prévu 2018/19</i>	<i>Nombre proposé 2019/20</i>	<i>Nombre effectif 2017/18</i>	<i>Nombre prévu 2018/19</i>	<i>Nombre proposé 2019/20</i>
Formation interne	1 846	5 082	2 040	1 455	3 970	1 812	1 810	2 651	3 005
Formation externe <sup>a</sup>	121	254	180	32	58	24	31	44	29
<b>Total</b>	<b>1 967</b>	<b>5 336</b>	<b>2 220</b>	<b>1 487</b>	<b>4 028</b>	<b>1 836</b>	<b>1 841</b>	<b>2 695</b>	<b>3 034</b>

<sup>a</sup> Comprend les formations assurées à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la mission.

109. Le programme de formation de la Mission pour l'exercice 2019/20 a pour objet de renforcer les compétences du personnel de la Mission en matière d'encadrement, de gestion, de développement organisationnel et d'administration au moyen de 371 sessions à l'intention de 7 090 participants. Le principal objectif est de renforcer les capacités opérationnelles et techniques du personnel de la Mission dans les domaines suivants : opérations aériennes, communications, désarmement, démobilisation, réintégration, réinstallation et réinsertion, appui électoral, génie, transports terrestres, gestion et mise en valeur des ressources humaines, budget et finances, droits de l'homme, problématique femmes-hommes, informatique, questions humanitaires, déontologie et discipline, prévention de l'exploitation et des atteintes sexuelles, services médicaux, processus de paix, affaires politiques et civiles, protection des civils, achats et gestion des marchés, sûreté et sécurité, état de droit, approvisionnement et gestion des biens, et sensibilisation à l'environnement.

## G. Désarmement, démobilisation et réintégration

110. Les dépenses prévues au titre du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration pour l'exercice 2019/20 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Fournitures, services et matériel divers	
Partenaires d'exécution et subventions	7 029,0
<b>Total</b>	<b>7 029,0</b>

111. En application de la résolution 2423 (2018) du Conseil de sécurité, la MINUSMA continuera de soutenir la mise en œuvre de l'accord de paix, en particulier l'avancement des opérations de cantonnement et de désarmement, de démobilisation et de réintégration ainsi que la réforme sans exclusive et consensuelle du secteur de la sécurité, l'objectif étant de parvenir au redéploiement progressif des forces armées et des forces de sécurité reconstituées et réformées au Mali en enregistrant tous les combattants admissibles aux fins du désarmement, de la démobilisation et de la réintégration, en assurant le lancement effectif d'un cantonnement accéléré, en achevant d'intégrer dans les Forces de défense et de sécurité maliennes jusqu'à 7 000 membres des groupes armés signataires, et en amorçant une réinsertion socioéconomique des éléments des mouvements signataires non intégrés, avec le concours des partenaires internationaux, notamment la Banque mondiale. La Mission prévoit de mettre en place 30 projets de lutte contre la violence de proximité et de réinsertion locale à l'intention de 26 000 bénéficiaires, dont près de 10 000 ex-combattants et individus associés à des groupes armés et 16 000 particuliers, y compris des femmes, des jeunes à risque et des groupes ayant des besoins particuliers. Les projets de ce type sont utilisés pour atténuer les effets du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration et pour renforcer et promouvoir le dialogue, la confiance et la réconciliation entre les ex-combattants et les habitants. En outre, ils continueront de faciliter la prévention du recrutement des jeunes à risque par des groupes terroristes et djihadistes. Mis en œuvre par des organisations non gouvernementales et d'autres structures et organisations locales, ces projets contribueront à l'autonomisation financière des populations locales et au renforcement des capacités des organisations non gouvernementales locales en matière de gestion de projets.

## H. Services de détection des mines et de déminage

112. Les dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2019/20 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montant prévu</i>
Matériel spécial	
Matériel de détection des mines et de déminage	–
Fournitures, services et matériel divers	
Services de détection des mines et de déminage	47 500,0
Fournitures pour la détection des mines et le déminage	–

113. Le programme de détection des mines et de déminage de la Mission a pour objet d'apporter à tous les membres des composantes militaire et civile de la Mission et de sa composante de police une formation de base concernant les engins explosifs

improvisés et la manière d'opérer dans des conditions de sécurité complexes, ainsi que de mettre en œuvre une stratégie rationnelle de lutte antimines au Mali afin de protéger la population civile contre les risques d'explosion, en coordonnant le Groupe de travail sur le déminage et en fournissant des conseils et un appui techniques aux institutions maliennes pour progresser vers la mise en place d'une structure de gouvernance nationale de lutte antimines. Tous les pays fournisseurs de contingents disposant de capacités de formation aux dangers des engins explosifs improvisés (formation de base aux engins explosifs improvisés et à la réduction des risques) bénéficieront d'une aide au suivi et à la formation avant et après le déploiement, s'ils en font la demande. Les compagnies chargées de la neutralisation des explosifs et des munitions seront agréées pour la prise en charge des engins explosifs avant le déploiement, et leurs compétences seront renforcées une fois dans le pays au moyen d'activités de formation et d'encadrement adaptées au contexte, conformément aux normes de l'ONU. Tous les bataillons d'infanterie et toutes les unités de police constituées déployés dans le centre et le nord du pays recevront une formation spéciale à la reconnaissance et à la détection de la menace que présentent les explosifs, et les commandants tactiques une formation à la planification et à l'intervention, à moins d'en être dispensés. Pour améliorer les capacités de formation des Forces de défense et de sécurité maliennes en matière de réduction des risques liés aux explosifs et renforcer leur capacité de répondre aux menaces liées aux explosifs dans l'ensemble du pays, des activités de formation sur l'atténuation des risques que présentent les engins explosifs improvisés seront organisées à l'intention de quatre équipes d'intervention supplémentaires, tandis que les équipes ayant déjà suivi des formations se verront offrir des activités de formation avancée à la neutralisation des explosifs et munitions, des cours de recyclage et des conseils de mentors. En outre, aux fins de l'amélioration des moyens de formation et des capacités techniques des autorités maliennes en matière de gestion et de stockage sûrs et efficaces des armes et munitions de l'État, notamment des stocks nationaux, la Mission participera au renforcement de la sécurité d'un dépôt stratégique de munitions et de 10 autres zones de stockage supplémentaires dans le centre et le nord du Mali, et fournira une aide à la destruction des stocks.

## I. Projets à effet rapide

114. Les dépenses prévues au titre des projets à effet rapide pour l'exercice 2019/20, par rapport à celles de exercices précédents, s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Période</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
2017/18 (montant et nombre effectifs)	3 982,3	95
2018/19 (montant et nombre approuvés)	4 000,0	80
<b>2019/20 (montant et nombre proposés)</b>		
Remise en état ou construction d'infrastructures ou d'équipements de petite taille et de proximité pour faciliter l'accès aux services de base dans le centre et le nord du Mali	2 500,0	60
Projets visant à créer des moyens de subsistance et à générer des revenus dans le centre et le nord du Mali, en consultation avec l'équipe de pays des Nations Unies	1 000,0	35

<i>Période</i>	<i>Montant</i>	<i>Nombre de projets</i>
Activités de formation et de sensibilisation et ateliers de renforcement des capacités visant à renforcer les services techniques des administrations aux niveaux local et régional (régions, cercles et communes)	500,0	15
<b>Total</b>	<b>4 000,0</b>	<b>110</b>

115. La Mission continuera d'utiliser les projets à effet rapide à des fins stratégiques, à savoir répondre aux besoins immédiats de la population du centre et du nord du Mali pour faire accepter le mandat de la Mission, instaurer la confiance dans le processus de paix et l'accord de paix et convaincre des bienfaits de la paix. Les projets à effet rapide seront également utilisés pour répondre efficacement aux besoins de la population et soutenir des projets locaux essentiels pour que la Mission soit acceptée par les communautés locales. En étroite coordination avec l'équipe de pays pour l'action humanitaire et, si possible, en partenariat avec l'équipe de pays des Nations Unies, la Mission continuera d'utiliser des projets à effet rapide pour renforcer la confiance de la population dans le processus de stabilisation et les efforts de relèvement des acteurs locaux, et appuyer le rétablissement de l'autorité de l'État dans le nord du pays, y compris le bon fonctionnement des autorités intérimaires et des organismes régionaux de développement. Ces projets peuvent être classés en trois grandes catégories en fonction de leur objectif : 60 projets portent sur la remise en état ou la construction d'infrastructures ou d'équipements de petite taille et de proximité pour faciliter l'accès aux services de base dans le centre et le nord du Mali ; 35 projets visent à créer des moyens de subsistance et à générer des revenus dans le centre et le nord du Mali, en consultation avec l'équipe de pays des Nations Unies ; 15 projets concernent des activités de formation et de sensibilisation et des ateliers de renforcement des capacités visant à renforcer les corps techniques de l'État aux niveaux local et régional (régions, cercles et communes).

## J. Autres activités relatives aux programmes

116. Les dépenses prévues au titre des autres activités relatives aux programmes pour l'exercice 2019/20, par rapport à celles des exercices précédents, s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Description</i>	<i>Montant proposé</i>
Réforme du secteur de la sécurité	796,6
Appui électoral	250,0
Renforcement des capacités de plaidoyer des organisations de la société civile	995,2
Égalité des sexes et prévention et répression des violences sexuelles liées aux conflits	158,4
Stabilisation et relèvement	450,0
Droits de la personne et protection	900,0
Affaires judiciaires et pénitentiaires	1 269,1
<b>Total</b>	<b>4 819,3</b>

117. Les activités relatives aux programmes de la MINUSMA sont essentielles à la mise en œuvre du mandat de celle-ci. Elles facilitent l'exécution des tâches définies comme prioritaires dans la résolution 2423 (2018) du Conseil de sécurité, qui visent à appliquer les dispositions de l'accord de paix et à renforcer la présence dans le centre du pays, notamment en facilitant l'ouverture à tous du processus de paix, en particulier à la société civile, notamment aux femmes et aux jeunes. La Mission a adopté les directives de l'Administration sur les activités programmatiques faisant partie du mandat en vue de fournir des orientations sur la planification, l'exécution, la gestion, le suivi et l'évaluation en tant qu'outil de mise en œuvre du mandat. Elle a amélioré son analyse de la planification axée sur les résultats, en mettant l'accent sur certaines activités relatives aux programmes liées à son mandat. La Mission recourt à des partenaires d'exécution pour certaines activités ou s'appuie sur ses propres capacités dans les domaines où elle dispose d'un avantage comparatif, conformément au cadre stratégique intégré. Elle a conclu avec ces partenaires des mémorandums d'accord qui fixent les obligations contractuelles de chaque partie. Elle s'attache actuellement à renforcer les fonctions de contrôle, de gouvernance et d'établissement de rapports qui relèvent des partenaires d'exécution. Les principaux aspects des activités relatives aux programmes de la Mission pour l'exercice 2019/20 sont les suivants :

a) Les projets de réforme du secteur de la sécurité visent à appuyer l'adoption et la mise en œuvre d'une stratégie nationale de défense et de sécurité et l'application du plan d'action relatif à la stratégie nationale de réforme du secteur de la sécurité, ainsi qu'à soutenir le développement d'un contrôle efficace de la réforme du secteur de la sécurité par le Parlement et la société civile. Ils favoriseront également la mise en œuvre de la politique nationale de lutte contre le terrorisme et l'extrémisme violent ainsi que l'application de mesures concrètes pour la protection des frontières et la lutte contre les armes légères et de petit calibre ;

b) Au titre de l'appui électoral, la Mission apportera un appui technique, logistique et sécuritaire aux opérations électorales de 2019/20 au Mali en menant les activités suivantes : transport de 200 tonnes de matériel électoral et de 500 agents électoraux maliens ; recrutement, formation et déploiement de 73 vacataires locaux ; passation de marchés pour 60 véhicules et ravitaillement en carburant connexe ; appui à la mise en place du logiciel de gestion des résultats électoraux ; constitution de 80 kits électoraux. S'appuyant sur les enseignements tirés de la préparation et de la tenue des élections législatives, la MINUSMA continuera d'utiliser les mécanismes actuels de coordination avec le Gouvernement, l'Organisation des Nations Unies et les partenaires nationaux pour assurer la coordination, le suivi et le contrôle des activités et des dépenses ;

c) Les projets visant à renforcer les capacités de plaidoyer des organisations de la société civile et les capacités des observatoires de la société civile visent à donner les moyens à ces entités de jouer un rôle efficace en faveur de la mise en œuvre de l'Accord de paix. Ils aideront également le Ministère de la cohésion sociale, de la paix et de la réconciliation nationale et ses équipes régionales d'appui à la réconciliation nationale à apaiser les conflits intercommunautaires et intracommunautaires dans les zones prioritaires du centre et du nord du Mali en établissant des comités municipaux de réconciliation, en organisant des dialogues communautaires et en appuyant les autorités intérimaires au niveau municipal ;

d) Les projets relatifs à l'égalité des sexes et à la prévention et à la répression des violences sexuelles liées aux conflits visent à appuyer la mise en œuvre du troisième plan d'action national sur la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et l'application du programme relatif aux femmes, à la paix et à la sécurité, et comprennent une campagne de sensibilisation sur la résolution du Conseil de sécurité

2250 (2015). Ils visent également à engager un dialogue avec les parties au conflit pour les convaincre de s'engager à prévenir et à combattre la violence fondée sur le genre et la violence sexuelle liée aux conflits, à sensibiliser davantage aux violences fondées sur le genre, aux violences sexuelles liées aux conflits et à promouvoir le droit réprimant ces types de violence au Mali. Ils visent à promouvoir les principales manifestations relatives aux violences fondées sur le genre et aux violences sexuelles liées aux conflits, les activités de sensibilisation et celles qui visent à favoriser l'adoption et la diffusion de la loi sur la violence fondée sur le genre et la production de supports d'information ;

e) Les projets de stabilisation et de relèvement visent à renforcer la gouvernance décentralisée en apportant un appui aux autorités régionales en matière de planification et de mise en œuvre des projets et programmes, et de mappage des interventions en faveur du développement ;

f) Les projets relatifs aux droits de l'homme et à la protection visent à appuyer les autorités nationales et la société civile dans la lutte contre le terrorisme et la prévention de l'extrémisme violent au moyen de la promotion et de la protection des droits de l'homme ainsi qu'à aider les acteurs étatiques et non étatiques à consolider les espaces de démocratie et à ouvrir la voie à l'appropriation nationale grâce au renforcement de la Commission nationale des droits de l'homme ;

g) Les projets relatifs aux affaires judiciaires et pénitentiaires visent à faciliter la mise en service du Pôle judiciaire spécialisé de lutte contre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée et de ses bureaux régionaux de Gao, Mopti et Tombouctou et à renforcer la sécurité des établissements pénitentiaires en appuyant la mise en service intégrale de neuf prisons dans le nord et en contribuant au rétablissement et à l'extension de l'autorité de l'État et de la primauté du droit. Ils visent également à appuyer l'application de l'article 46 de l'Accord de paix relatif à la formation de tous les acteurs de la justice (traditionnelle et formelle) pour que la justice traditionnelle et la justice formelle fonctionnent en complémentarité.

### III. Analyse des variations<sup>1</sup>

118. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
<b>Observateurs militaires</b>	368,6	20,3 %

#### • Gestion : changements concernant le déploiement

119. La variation des crédits demandés à cette rubrique s'explique essentiellement par le fait qu'un coefficient de délais de déploiement de 3,0 % a été utilisé pour calculer les dépenses afférentes aux observateurs militaires, contre 20 % pour l'exercice 2018/19.

<sup>1</sup> Les écarts, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysés lorsqu'ils atteignent ± 5 % ou 100 000 dollars.

	<i>Variation</i>	
<b>Contingents</b>	42 246,2	11,0 %

• **Gestion : changements concernant le déploiement**

120. La variation des crédits demandés à cette rubrique tient essentiellement à : a) l'application d'un coefficient délais de déploiement plus faible dans le calcul des dépenses afférentes aux contingents (3 % pour l'exercice 2019/20 contre 11,9 % pour l'exercice 2018/19) ; b) la hausse du taux de remboursement, qui, en application de la résolution [72/285](#) de l'Assemblée générale, passe de 1 410 dollars à 1 428 dollars par personne et par mois. Le budget global approuvé pour l'exercice tient compte des incidences sur les ressources nécessaires pour l'exercice 2018/19. Pour l'exercice 2019/20, les dépenses correspondantes sont inscrites comme il convient à la rubrique Remboursements aux gouvernements aux taux standard.

121. L'augmentation globale des ressources nécessaires est en partie contrebalancée par la baisse des crédits demandés au titre des indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, les demandes d'indemnisation ayant considérablement diminué au cours des trois dernières années grâce aux mesures de sécurité renforcées mises en place par la Mission, du transport et du déploiement du matériel appartenant aux contingents, la plupart des unités militaires et leur matériel devant être déployés d'ici au 1<sup>er</sup> juillet 2019.

	<i>Variation</i>	
<b>Police des Nations Unies</b>	1 620,1	10,3 %

• **Gestion : changements concernant le déploiement**

122. La variation des crédits demandés à cette rubrique s'explique essentiellement par le fait qu'un coefficient délais de déploiement de 8,0 % a été utilisé pour calculer les dépenses liées au personnel de la Police des Nations Unies, contre 16,6 % pour l'exercice 2018/19.

	<i>Variation</i>	
<b>Unités de police constituées</b>	474,0	1,0 %

• **Paramètres budgétaires : augmentation du taux de remboursement**

123. La variation des crédits demandés à cette rubrique s'explique principalement par l'augmentation du taux de remboursement, qui, en application de la résolution [72/285](#) de l'Assemblée générale, passe de 1 410 dollars à 1 428 dollars par personne et par mois. Le budget global approuvé pour l'exercice tient compte des incidences sur les ressources nécessaires pour l'exercice 2018/19. Pour l'exercice 2019/20, les dépenses correspondantes sont dûment inscrites à la rubrique Remboursements aux gouvernements aux taux standard.

124. L'augmentation globale des besoins en ressources est en partie contrebalancée par la réduction des montants demandés au titre des rations, compte tenu de la diminution des coûts d'entreposage et de transport et des tarifs de fret, ainsi que par la baisse des coûts liés au déploiement du matériel appartenant aux contingents, toutes les unités de police constituées devant être déployées d'ici au 1<sup>er</sup> juillet 2019.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan international</b>	12 295,6	8,9 %

• **Gestion : modification des taux de vacance**

125. La variation des crédits demandés à cette rubrique tient essentiellement à l'application d'un taux de vacance de 10,3 % dans le calcul des dépenses afférentes au personnel recruté sur le plan international, contre 17,4 % pour l'exercice 2018/19, ainsi qu'à la proposition de faire passer les effectifs civils de la Mission de 810 à 819 par la création de neuf postes soumis à recrutement international.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan national</b>	2 279,1	10,5 %

• **Gestion : modification des taux de vacance**

126. La variation des crédits demandés à cette rubrique tient essentiellement au fait qu'un taux de vacance de 16,0 % a été utilisé pour calculer les dépenses afférentes aux administrateurs et aux agents des services généraux recrutés sur le plan national, contre respectivement 17,7 % et 19,8 %, pour l'exercice 2018/19, à la promulgation d'un nouveau barème des traitements des agents locaux, avec effet au 1<sup>er</sup> décembre 2017, ainsi qu'à l'augmentation proposée des effectifs civils de la Mission par la création de trois postes d'administrateur recruté sur le plan national et de trois postes d'agent des services généraux recruté sur le plan national.

	<i>Variation</i>	
<b>Volontaires des Nations Unies</b>	1 127,0	14,9 %

• **Paramètres budgétaires : modification des taux d'indemnisation**

127. La variation des crédits demandés à cette rubrique tient principalement au fait qu'il est prévu de verser l'indemnité de bien-être au taux plein pour l'exercice 2019-2020 et non au prorata de la présence effective des membres du personnel dans le lieu d'affectation, comme pendant l'exercice 2018/19, ainsi qu'à l'augmentation proposée des effectifs civils de la Mission, par la création de deux postes de Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan international et de six postes de Volontaire recruté sur le plan national.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</b>	1 204,6	704,4 %

• **Gestion : modification des taux de vacance**

128. . La variation enregistrée à cette rubrique tient essentiellement à l'application d'un taux de vacance de postes de 14 % dans le calcul des dépenses afférentes au personnel temporaire (autre que pour les réunions), contre 50 % pour l'exercice 2018/19, ainsi qu'aux crédits demandés pour couvrir la contribution de la Mission au titre du personnel temporaire (autre que pour les réunions) aux fins des activités d'appui au déploiement d'Umoja-Extension 2 et à d'autres initiatives transversales.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel fourni par des gouvernements</b>	53,4	14,9 %

• **Gestion : modification des taux de vacance**

129. La variation des crédits demandés à cette rubrique s'explique essentiellement par le fait qu'un taux de vacance de 58,4 % a été utilisé dans le calcul des dépenses afférentes au personnel fourni par des gouvernements, contre 63,2 % pour l'exercice 2018/19.

	<i>Variation</i>	
<b>Consultants et services de consultants</b>	(169,7)	(20,9 %)

• **Gestion : moyens et produits revus à la baisse**

130. La variation enregistrée à cette rubrique s'explique principalement par la réduction des crédits demandés au titre de l'équipe d'assistance technique rapide pour les questions environnementales et climatiques, qui est gérée à l'échelle mondiale, les dépenses y afférentes étant désormais inscrites au budget à la rubrique Installations et infrastructures.

	<i>Variation</i>	
<b>Voyages</b>	142,0	3,6 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

131. La variation enregistrée à cette rubrique s'explique principalement par les montants demandés pour couvrir la contribution de la Mission aux dépenses relatives aux initiatives transversales.

	<i>Variation</i>	
<b>Installations et infrastructures</b>	7 604,7	8,3 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

132. La variation enregistrée à cette rubrique est principalement imputable à l'augmentation des dépenses prévues concernant : a) les carburants et les lubrifiants, en raison de la hausse du prix moyen des carburants et de l'accroissement prévu des niveaux de consommation de carburant ; b) les services d'entretien des aérodromes fournis au titre de lettres d'attribution ; c) l'entretien du matériel et de l'infrastructure vieillissants de la Mission, compte tenu en particulier de la nécessité pour la Mission de maintenir des stocks suffisants de pièces de rechange spécialisées pour l'entretien des stations de traitement des eaux et des stations d'épuration des eaux usées ; d) les travaux de construction menés dans les nouveaux camps à Diabali, Douentza et Mopti pour accueillir les contingents supplémentaires, la contribution de la MINUSMA à la construction de la piste de Kidal et la construction d'installations de restauration et de bassins d'évacuation des boues résiduelles dans six des principaux camps de la Mission ; e) l'achat de lampadaires solaires pour réduire l'empreinte carbone de la Mission et le remplacement de groupes électrogènes ayant atteint la fin de leur durée de vie utile ; f) l'achat de matériel de traitement des eaux et de distribution du carburant pour l'approvisionnement en eau et la gestion des eaux traitées ; g) l'achat de matériel de génie pour renforcer la sécurité physique dans les camps, le but étant de veiller au respect systématique des normes minimales de sécurité opérationnelle

dans les locaux, étant donné que les camps et les autres installations de la MINUSMA ont fait l'objet d'attaques répétées.

133. L'augmentation globale des besoins en ressources est en partie compensée par la diminution des dépenses prévues concernant : la location de locaux, la Mission devant transférer la plupart de son personnel dans les camps qu'elle a construits et à sa base opérationnelle de Bamako ; les matériaux de construction et les fournitures pour la défense des périmètres, car la MINUSMA a déjà mis en place les principales structures de sécurité physique et n'aura besoin de matériel que pour leur remise en état, la réparation des infrastructures endommagées et les structures de protection pour tous les travaux d'agrandissement des camps secondaires qui pourraient être menés ; les services de sécurité, en raison de la diminution des ressources nécessaires pour la sécurité des logements du personnel en tenue, qui s'explique par l'achèvement de la construction de la plupart des camps dans le nord, où tout le personnel est hébergé dans des complexes des Nations Unies, qui sont protégés par l'intermédiaire de services communs.

	<i>Variation</i>	
<b>Transports terrestres</b>	3 810,0	32,2 %

• **Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

134. La variation enregistrée à cette rubrique s'explique principalement par l'augmentation des ressources nécessaires au titre des carburants et des lubrifiants, compte tenu de l'élargissement du parc de véhicules de la Mission, en particulier de l'augmentation du nombre de véhicules appartenant aux contingents prévue dans les mémorandums d'accord, et de la consommation accrue de carburant qui en découle, ainsi que de la hausse des prix du carburant ; la location de véhicules dans le cadre de l'assistance que la Mission fournit au processus électoral malien ; l'achat de matériel pour les ateliers de réparation de véhicules, afin de faire en sorte que les ateliers de la MINUSMA soient bien équipés, la plupart des travaux d'entretien de la Mission étant effectués en interne ; l'acquisition de pièces de rechange pour l'entretien du parc de véhicules de la Mission, qui a été soumis à une usure sans précédent en raison de l'état critique des routes dans la zone d'opérations de la Mission, en particulier dans le nord du pays.

135. L'augmentation globale des besoins en ressources est en partie compensée par une réduction des dépenses liées à l'achat de véhicules, la Mission prévoyant de remplacer un camion-citerne dans son parc.

	<i>Variation</i>	
<b>Opérations aériennes</b>	(12 953,8)	(7,8 %)

• **Paramètres budgétaires : réduction des coûts garantis de la flotte**

136. La variation enregistrée à cette rubrique s'explique principalement par la baisse des coûts garantis liés à la location et à l'exploitation de la flotte de la Mission, composée de 42 appareils, dont 7 avions, 6 dispositifs habités de reconnaissance et de surveillance et 29 hélicoptères, certains avions ayant été fournis sans coûts garantis au titre de lettres d'attribution, ainsi que par la reconfiguration de la flotte, reflétée par l'utilisation d'hélicoptères légers armés moins coûteux, les États Membres n'ayant pas été en mesure de fournir des hélicoptères tactiques.

137. La réduction globale du coût des opérations aériennes est en partie contrebalancée par l'augmentation des ressources nécessaires au titre des services

aériens relatifs à l'exploitation des 10 systèmes de drones de la flotte de la Mission, qui faisaient auparavant l'objet d'arrangements à titre gracieux.

	<i>Variation</i>	
<b>Opérations maritimes ou fluviales</b>	(474,6)	(27,9 %)

**• Paramètres budgétaires : réduction des coûts d'acquisition**

138. La variation enregistrée à cette rubrique s'explique principalement par l'achat de conteneurs maritimes à des prix inférieurs à ceux de l'exercice 2018/19.

	<i>Variation</i>	
<b>Communications et informatique</b>	14 142,4	17,7 %

**• Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

139. La variation enregistrée à cette rubrique s'explique principalement par : a) la hausse des dépenses liées à l'augmentation de la bande passante Internet du réseau informatique de la Mission, afin de soutenir le déploiement, à divers endroits du Mali, de nouvelles technologies relatives à la sécurité des camps, telles que les systèmes de vidéosurveillance, la transmission en direct de vidéos prises par des systèmes de drones, les systèmes d'interopérabilité radio et les systèmes centralisés de communication sol-air ; b) l'entretien du matériel de communications et d'informatique et les services d'appui liés à la mise en place de systèmes de protection supplémentaires à Tombouctou, Ménaka et Tessalit, ainsi que l'expansion du réseau sécurisé de la Mission afin de soutenir les services de renseignement déployés dans différents lieux de la zone d'opérations ; c) les logiciels, licences et redevances relatifs aux nouvelles licences visant à faciliter l'exploitation du réseau sécurisé de la Mission, qui protège les données et les informations militaires ; d) les pièces de rechange pour le matériel militaire spécialisé d'usage courant.

	<i>Variation</i>	
<b>Santé</b>	(577,4)	(5,8 %)

**• Paramètres budgétaires : réduction des dépenses contractuelles**

140. La variation enregistrée à cette rubrique s'explique principalement par la diminution des dépenses contractuelles liées aux deux équipes sanitaires aériennes de la Mission et à l'hôpital de Mopti, compensée en partie par l'augmentation des crédits demandés pour le remplacement du matériel vieillissant et du stock de biens consommables.

	<i>Variation</i>	
<b>Fournitures, services et matériel divers</b>	1 867,7	2,1 %

**• Gestion : moyens et produits revus à la hausse**

141. La variation enregistrée à cette rubrique tient essentiellement : à l'augmentation des ressources demandées au titre des vacataires locaux, auxquels la MINUSMA fait appel pour la construction et l'entretien des camps, la réalisation de travaux tels que la plomberie, la gestion des eaux usées et les services d'entreposage, ainsi que pour financer l'emploi de vacataires internationaux à l'appui des convois, des projets techniques et de la gestion de la chaîne d'approvisionnement ; à d'autres frais de transport et dépenses connexes liés à l'acquisition d'installations et d'infrastructures

pour le matériel, les fournitures et les pièces de rechange nécessaires au soutien des activités de la Mission.

142. L'augmentation globale des ressources nécessaires est en partie compensée par la diminution des dépenses au titre des partenaires d'exécution et des subventions, en raison de la réduction des besoins en matière d'appui électoral ; de la détente et des loisirs, en raison de l'achèvement des équipements de loisirs d'ici au début de l'exercice 2019/20 ; des services de détection des mines et de déminage, en raison de la fermeture des locaux loués par le Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets, qui occupera désormais des locaux situés dans la base opérationnelle de la MINUSMA ; des honoraires, fournitures et services liés à la formation, en raison de la baisse des coûts de plusieurs programmes de formation.

#### **IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre**

143. **Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali portent sur les points suivants :**

a) **Ouverture d'un crédit de 1 149 778 800 dollars aux fins du fonctionnement de la Mission pour l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020 ;**

b) **Mise en recouvrement du montant visé à l'alinéa a) ci-dessus, si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la Mission, à raison de 95 814 900 dollars par mois.**

**V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans ses résolutions 70/286, 72/290 et 72/297 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée générale**

**A. Assemblée générale**

**Questions transversales**

(Résolution 70/286)

*Décision ou demande*

*Mesures prises*

**Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires**

(A/72/887/Add.3)

Prie le Secrétaire général de veiller à ce que le cadre de budgétisation axée sur les résultats permette de savoir où en est chaque mission dans l'exécution des tâches qui lui ont été confiées et si elle utilise les ressources de manière rationnelle, dans le plein respect du principe de responsabilité et compte tenu de l'évolution de son mandat (par. 15)

Prie le Secrétaire général d'améliorer le ratio entre le personnel des services organiques et le personnel d'appui, une attention particulière étant accordée à la possibilité de transférer certaines fonctions à des agents recrutés sur le plan national, notamment celles exercées par des agents du Service mobile, de sorte que la structure des effectifs civils permette aux missions de s'acquitter efficacement de leur mandat et soit conforme aux meilleures pratiques adoptées en matière de dotation en effectifs, toutes missions confondues (par. 20)

La MINUSMA a examiné le cadre de budgétisation axée sur les résultats en accordant une attention particulière aux prescriptions formulées par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2423 (2018), s'agissant notamment des tâches prioritaires. Certains éléments, tels que les réalisations escomptées, les indicateurs et les produits, ont également été précisés et réalignés en conséquence

La dotation en effectifs est fondée sur un examen des effectifs mené en 2016 et des modifications mineures y sont apportées en fonction des besoins. Les services nécessaires devant être fournis dans un environnement hostile, un effectif adéquat doit être affecté à l'appui à la Mission

Les effectifs approuvés pour 2018/19 et proposés pour 2019/20 font apparaître un ratio de 1 membre du personnel des services organiques pour 2 membres du personnel d'appui. Dans le cadre des opérations de paix dont on est tenu de préserver le caractère international, il faut maintenir un équilibre entre le personnel recruté sur le plan international et le personnel recruté sur le plan national ; au 16 novembre 2018, étant donné la situation dans le pays et les besoins opérationnels, la Mission comptait 752 membres du personnel recrutés sur le plan national, dont 122 administrateurs, et 744 membres du personnel recrutés sur le plan international. On déploie des efforts considérables pour constituer et perfectionner les compétences et les capacités du personnel recruté sur le plan national, en vue de l'amener à s'approprier les objectifs de la mission. Il est formé au Centre intégré de formation du personnel des missions et certains de ses membres peuvent

Demande instamment au Secrétaire général de tout faire pour réduire les délais de recrutement des membres du personnel affectés aux missions, dans le respect des dispositions qui régissent le recrutement du personnel de l'Organisation, d'accroître la transparence de la procédure de recrutement à tous les stades et de rendre compte des mesures prises et des résultats obtenus dans le cadre de son prochain rapport d'ensemble (par. 22)

Se félicite de l'action que continue de mener le Secrétaire général afin qu'il soit tenu compte de la problématique hommes-femmes dans les activités de maintien de la paix des Nations Unies et prie le Secrétaire général de veiller à ce que les conseillers principaux pour la problématique hommes-femmes relèvent directement, dans toutes les opérations de maintien de la paix des Nations Unies, du chef de mission (par. 24)

Est consciente du rôle que les femmes jouent dans les questions de paix et de sécurité, sous tous leurs aspects, se déclare préoccupée par le déséquilibre entre les sexes qui existe dans les effectifs des opérations de maintien de la paix, en particulier aux échelons supérieurs, prie le Secrétaire général de redoubler d'efforts pour recruter des femmes dans les opérations de maintien de la paix et les retenir au service des missions, en particulier pour ce qui est de nommer des femmes à des postes de direction de niveau élevé, dans le plein respect du principe d'une répartition géographique équitable et conformément à l'Article 101 de la Charte des Nations Unies, en songeant notamment aux femmes originaires des pays fournisseurs de contingents et de personnel de police, et engage vivement les États Membres, dans les cas qui s'y prêtent, à rechercher des candidates aptes à assumer des fonctions dans le système des Nations Unies et à en présenter régulièrement un plus grand nombre aux postes à pourvoir (par. 25)

suivre une formation externe financée par l'Organisation

On ne ménage aucun effort pour réduire les délais de recrutement au moyen d'activités de suivi rigoureuses menées auprès des directeurs de programme. Le portail d'information sur les carrières (Inspira) rend possible le contrôle automatique de la progression de la procédure de recrutement et des notifications pour suite à donner sont adressées régulièrement aux directeurs de programme. L'équipe chargée de la gestion des ressources humaines de la Mission publie des rapports de situation bimensuels et dispense des avis aux responsables quant aux dispositions à prendre aux diverses étapes des recrutements en cours. En outre, elle propose à l'encadrement des remises à niveau régulières qui portent sur les modalités de sélection du personnel et sur l'outil correspondant dans Inspira

Le (la) conseiller(ère) principal(e) pour les questions de genre de la MINUSMA rend compte à l'équipe dirigeante de la Mission ; depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2017, il (elle) relève directement du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général. Cette configuration garantit qu'une démarche soucieuse de la problématique femmes-hommes est mise en place, promue et appliquée de façon concertée à partir des échelons les plus élevés, la direction montrant ainsi l'exemple à suivre à toutes les autres composantes de la MINUSMA

On ne ménage aucun effort pour réduire l'écart entre les genres dans l'ensemble des catégories de personnel mais le manque de candidats présélectionnés pour certaines familles d'emplois ainsi que les conditions de vie et de sécurité difficiles dans les régions constituent deux obstacles de taille

On mesure l'action menée par le Secrétaire général en faveur de la parité des genres, aussi fait-on son possible pour sélectionner des candidates : le Chef de la Mission a insisté sur cette nécessité auprès de tous les chefs de section. S'agissant de la sélection des fonctionnaires de haut rang, tout est mis en œuvre pour inclure au moins une candidate dans les recommandations. La Mission a communiqué des instructions à tous les responsables des postes à pourvoir et a révisé les modèles de memorandum concernés afin de garantir la prise en compte de candidatures de femmes qualifiées pour tous les postes vacants

On collabore étroitement avec toutes les parties prenantes pour mieux combler l'écart entre femmes et

Prie le Secrétaire général de poursuivre l'action qu'il mène pour atténuer l'empreinte environnementale globale des missions de maintien de la paix, notamment en mettant en place des systèmes de gestion des déchets et de production d'énergie qui soient respectueux de l'environnement, dans le plein respect des règlements et des règles applicables, notamment mais non exclusivement les politiques et procédures des Nations Unies en matière de protection de l'environnement et de gestion des déchets (par. 31)

hommes dans les rangs de la Mission et on continue d'encourager les directeurs de programme à sélectionner des candidates. Les rapports de mission rendent systématiquement compte des dernières avancées enregistrées en matière de parité des genres

La MINUSMA met en œuvre les mesures prévues dans le cadre de la stratégie environnementale mise au point par le Département de l'appui opérationnel à l'intention des missions. On procède à des améliorations aux divers titres suivants, principaux vecteurs de l'empreinte écologique de la Mission :

#### *Production d'énergie*

Des panneaux solaires ont été installés qui alimenteront l'infrastructure informatique en cas de besoin et il est prévu de commencer à remplacer les groupes électrogènes les plus anciens par des groupes électrogènes hybrides utilisant des énergies propres. Avec l'appui des experts de l'Assistance technique rapide pour les questions environnementales et climatiques, l'utilisation de compteurs intelligents est expérimentée dans la base opérationnelle de Bamako : les informations qui seront recueillies sur la consommation de combustibles et sur les émissions générées permettront d'élaborer un plan de gestion de l'énergie. Pour un meilleur suivi, le projet sera exécuté à l'échelle de la Mission. En outre, un plan de gestion de l'énergie visant à améliorer l'efficacité globale de la production d'énergie grâce à l'utilisation de panneaux solaires, de l'énergie éolienne et d'un système de production hybride est en cours d'élaboration : il permettra de réduire progressivement l'utilisation des groupes électrogènes diesel

#### *Gestion des déchets*

À l'heure actuelle, les déchets solides et biomédicaux sont recyclés ou incinérés par un sous-traitant

Il est également prévu de recourir au compostage afin d'optimiser le système actuel de gestion des déchets solides : le compostage permet en effet de réduire le volume de déchets à incinérer et servira d'exemple concret pour la transition vers une gestion plus écologique des camps

Enfin, on s'emploie à externaliser la collecte et l'élimination en toute sécurité des déchets dangereux.

#### *Vers une amélioration de la gestion de l'eau et des eaux usées*

À la MINUSMA, la consommation d'eau fait l'objet d'une surveillance propre dans le cadre de l'application de la politique d'environnement en vigueur. Les eaux usées sont collectées et traitées

Sait que les opérations de maintien de paix font face à des demandes et à des difficultés croissantes et évoluent dans des environnements instables, et prie le Secrétaire général de renforcer les capacités et la norme « 10-1-2 » concernant les délais de prise en charge des blessés, grâce notamment à l'augmentation des moyens, à la formation et à l'éducation, et de continuer à chercher des solutions novatrices dans ce domaine (par. 32)

Considère que les systèmes de drones aériens contribuent à l'exécution des mandats, notamment en ce qui concerne l'appréciation de la situation et l'amélioration de la sûreté et de la sécurité du personnel de maintien de la paix, et souligne qu'il faut remédier aux difficultés qui sont liées au déploiement et à l'utilisation de ces systèmes dans telle ou telle mission de maintien de la paix (par. 34)

chimiquement, ou dans des stations d'épuration, pour éviter tout rejet dans le milieu naturel sans traitement préalable, ce qui reviendrait à enfreindre les dispositions des politiques d'environnement et de gestion des déchets. Lorsque des stations d'épuration sont opérationnelles, les eaux usées traitées sont recyclées et utilisées pour alimenter les chasses d'eau, arroser les arbres ou laver les voitures. On prévoit de renforcer les mesures d'atténuation des effets nuisibles pour l'environnement grâce à l'aménagement de bassins de collecte des boues d'épuration dans les six camps principaux ou à proximité, ainsi qu'à la construction d'installations de gestion des déchets à Bamako et à Tombouctou

Une structure efficace de prise en charge des blessés a été mise en place. Elle compte 37 dispensaires gérés par les divers contingents, 3 hôpitaux de niveau II à l'échelon des secteurs, 1 antenne chirurgicale où est pratiquée la chirurgie de sauvetage et qui est mise à disposition par un prestataire et 4 dispensaires de niveau I appartenant à l'ONU. La Mission est également dotée d'équipes médicales aériennes et de deux hélicoptères utilisés spécifiquement pour les évacuations sanitaires aériennes. Des accords contractuels ont été conclus avec des hôpitaux situés à l'extérieur des zones d'opérations de la Mission, où transporter les patients le cas échéant. Pour une meilleure application du protocole « 10-1-2 » relatif au délai de prise en charge des blessés, la MINUSMA est en passe de signer un contrat avec un hôpital de Niamey, ce qui aura pour effet de réduire la durée des vols en cas d'évacuation aérienne depuis les régions de Gao et de Ménaka

On procède actuellement à d'autres améliorations (décentralisation de l'évacuation des blessés dans le cas d'activités militaires programmées, formation aux urgences traumatologiques en situation préhospitalière et au conditionnement de survie en cas de défaillance cardiaque, et renforcement des capacités de gestion de telles urgences, formation préalable au déploiement à l'intention du personnel médical militaire)

La MINUSMA coordonne et garantit le strict respect des procédures et règles de contrôle aérien de façon à atténuer les risques associés à l'utilisation de drones. C'est d'autant plus essentiel que l'on reconfigure en temps réel les missions impliquant l'usage de drones pour tirer tout le parti possible de l'augmentation de la durée maximale possible des vols de reconnaissance sur zone

Compte tenu de la gestion actuelle de l'espace aérien, des arrangements existants en la matière, du niveau de

Prie le Secrétaire général de veiller, à titre prioritaire, à la sécurité des informations et des communications dans les missions, notamment celle des données recueillies au moyen de systèmes de drones aériens (par. 35)

Rappelle le paragraphe 39 de sa résolution [69/307](#) et les paragraphes 136 à 138 du rapport du Comité consultatif, prie de nouveau le Secrétaire général de garantir la cohérence et la transparence de la budgétisation des systèmes de drones aériens dans les projets de budget des opérations de maintien de la paix et de veiller à la bonne utilisation des ressources en la matière, notamment en présentant des réalisations escomptées et des indicateurs de succès adaptés ainsi que des informations sur les produits, selon que de

menace très élevée et du fait que les drones de moyenne altitude de la MINUSMA ne sont pas dotés des fonctions « voir et éviter », « percevoir et éviter » ou « détecter et éviter » face aux obstacles, les risques opérationnels et pour la sécurité des tierces parties sont très élevés, voire critiques. Au vu de ce qui précède, la MINUSMA aura recours à des moyens de renseignement, de surveillance et de reconnaissance avec et sans pilote, comme indiqué dans le budget approuvé de l'exercice 2018/19 et dans le projet de budget pour l'exercice 2019/20

La méthode adoptée par la MINUSMA pour assurer la sécurité à tous les niveaux comprend des contrôles administratifs, physiques et techniques visant à protéger l'infrastructure et les données informatiques. Sur le plan administratif, le dispositif suivant est en place : actualisation continue d'un plan de reprise après sinistre ; plan d'intervention en cas d'atteinte à la sécurité ; formation aux techniques de sensibilisation et de sécurisation ; contrôle des changements et de la configuration ; politiques (politique d'utilisation acceptable et politique incitant à se munir d'appareils personnels en mission) ; instructions permanentes ; évaluations et audits de la sécurité ; mesures de gestion de la vulnérabilité ; documents d'orientation techniques. Sur le plan technique, le dispositif suivant est en place : zones sécurisées à l'aide de pare-feu, de réseaux locaux virtuels, de dispositifs de sécurité modulables, de la traduction d'adresses de réseau, du filtrage, de systèmes de protection contre les intrusions, de dénis de service distribués, d'antivirus, de logiciels de protection contre les programmes malveillants, de services d'authentification, d'autorisation et de comptabilisation, ainsi que de contrôles d'accès. Diverses structures physiques protègent également les installations et le matériel. Les données numériques confidentielles transmises par les capteurs des drones sont communiquées et traitées dans le cadre du réseau sécurisé de la MINUSMA, dans le respect des dispositions de l'ONU concernant les renseignements classés strictement confidentiels

Aux paragraphes 75 et 115 de son rapport d'ensemble sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies ([A/72/770](#)), le Secrétaire général a donné des renseignements détaillés sur les drones aériens. En outre, un cadre de classification des drones mis à disposition par les pays fournisseurs de contingents a été inclus dans le Manuel relatif au matériel appartenant aux contingents (voir la résolution [71/296](#) de l'Assemblée générale). Ces

besoin, dans le cadre de budgétisation axée sur les résultats, et le prie de nouveau également de faire figurer dans le prochain rapport d'ensemble des renseignements détaillés portant, entre autres, sur les enseignements tirés de l'utilisation de systèmes de drones aériens dans les opérations de maintien de la paix des Nations Unies (par. 36)

Prie le Secrétaire général de continuer à revoir la composition des parcs de véhicules des missions, et à l'optimiser, de faire en sorte que les véhicules soient adaptés aux besoins, et de faire figurer, dans le prochain rapport d'ensemble, une analyse coûts-avantages présentant notamment le type, la qualité, l'efficacité, les dépenses d'entretien et l'impact sur l'environnement des véhicules à l'issue des ajustements qui auront été opérés (par. 40)

Prie également le Secrétaire général de continuer à veiller à ce que les logements mis à la disposition du personnel en tenue et du personnel civil des Nations Unies en poste dans les opérations de maintien de la paix soient conformes aux normes des Nations Unies applicables en la matière et de lui faire rapport sur la question durant la deuxième partie de la reprise de sa soixante et onzième session (par. 41)

Prie en outre le Secrétaire général de présenter clairement, dans les projets de budget de chaque mission, les prévisions de dépenses annuelles pour les projets de construction s'inscrivant, s'il y a lieu, dans le cadre de plans pluriannuels, de s'attacher encore à accroître l'exactitude des budgets, en améliorant notamment tous les aspects de la planification, de la gestion et du contrôle des projets, compte dûment tenu des besoins opérationnels des missions, et de suivre de près l'exécution des travaux de sorte qu'ils soient menés à bonne fin dans les délais (par. 42)

Prie le Secrétaire général de renforcer les mécanismes de supervision et de contrôle interne relatifs aux achats et à la gestion des biens dans les missions de maintien de la paix, notamment en chargeant nommément un fonctionnaire de la mission de vérifier le nombre

systèmes sont associés à un produit (rubrique Services aériens) dans le budget de la MINUSMA

Il n'a pas été proposé de remplacer les véhicules à quatre roues motrices par des berlines étant donné que les véhicules en question étaient relativement neufs. Toutefois, à l'avenir, des berlines seront systématiquement incluses lorsqu'il sera procédé au remplacement d'une partie du parc de véhicules

On a tout mis en œuvre pour héberger un pourcentage élevé des contingents déployés dans des logements conformes aux normes des Nations Unies applicables en la matière (91 % à la fin d'octobre 2018). On prévoit de fournir des logements de qualité similaire à Diabali et à Douentza pendant l'exercice en cours. Les logements mis à la disposition du personnel civil satisfont aux normes recommandées

Le projet de budget de la MINUSMA inclut les projets et les sites de construction prévus, justifications à l'appui. La MINUSMA a exécuté des projets pluriannuels dans le passé, en particulier à ses débuts et au gré des phases d'élargissement de ces deux dernières années, mais aucun projet de ce type ne figure dans le projet de budget pour 2019/20. Toutefois, il est prévu de construire et de rénover des infrastructures de base, telles que des pistes, des aérodromes et des hangars, et d'investir dans la prise en compte systématique de la gestion de l'environnement pour toutes les activités menées

Un groupe de suivi des projets a en outre été constitué, qui se réunit tous les mois pour examiner les progrès accomplis et les nouveaux besoins et pour déterminer quelles sont les activités prioritaires. Ce groupe examine également les problèmes qui se posent et s'efforce de les régler sur-le-champ, afin d'éviter tout retard dans l'exécution des projets, sauf lorsque des circonstances surviennent sur lesquelles la Mission n'a aucune prise

Divers systèmes de contrôle ont été mis en place dans les domaines des achats et de la gestion des biens. Depuis la création du Service de la gestion de la chaîne d'approvisionnement, pendant l'exercice 2017/18, qui a permis le regroupement de toutes les

*Décision ou demande**Mesures prises*

d'articles détenus en stock avant de faire tout nouvel achat, en vue de faire respecter les politiques de gestion des biens en vigueur, compte tenu des besoins actuels et futurs des missions et de la nécessité d'appliquer intégralement les Normes comptables internationales pour le secteur public (par. 43)

Engage le Secrétaire général à utiliser les matériaux, les moyens et les connaissances disponibles localement dans le cadre des projets de construction menés dans les opérations de maintien de la paix, dans le respect des dispositions du Manuel des achats de l'Organisation (par. 45)

Prie le Secrétaire général de mettre pleinement à profit le Bureau régional d'achat d'Entebbe (Ouganda) pour ce qui est des achats destinés aux missions (par. 46)

Rappelle le paragraphe 38 de sa résolution 69/307 et prie le Secrétaire général de continuer à envisager de mettre en œuvre des mesures de nature à renforcer la sécurité des équipages aériens sous contrat avec l'Organisation, notamment en confirmant que les chaînes de responsabilité appropriées sont en place en ce qui concerne la gestion des aspects relatifs à la sécurité, et de rendre compte de la question dans le prochain rapport d'ensemble (par. 47)

Considère que les projets à effet rapide concourent notablement à la mise en œuvre des mandats des missions, souligne qu'il faut exécuter en temps voulu tous les projets prévus dans le respect du principe de responsabilité, et prie le Secrétaire général de renforcer

fonctions associées à la chaîne d'approvisionnement, et la mise en service ultérieure des modules d'Umoja correspondants, on dispose désormais de systèmes de contrôle intégrés

Les rapports sur la disponibilité des stocks avant achat établis au moyen d'Umoja sont disponibles et le progiciel permet d'enregistrer et de comptabiliser rapidement les actifs au moment de leur acquisition. On procède également à un inventaire physique de 100 % des biens en veillant à enregistrer toute dépréciation

La MINUSMA acquiert, dans la mesure du possible, des matériaux de construction locaux. Elle a passé plusieurs contrats avec des fournisseurs locaux de Bamako et d'autres régions, en particulier pour l'approvisionnement en bois d'œuvre, en gravier, en granulat et en matériel d'électricité et de plomberie

Lorsque c'est possible, la MINUSMA a recours à des contrats-cadres établis par la Section de l'appui aux achats (anciennement le Bureau régional d'achat) pour répondre à des besoins particuliers (outils d'ingénierie, équipements sportifs, équipements de conditionnement physique et draps). Toutefois, en l'absence de contrat-cadre, elle procède par elle-même à ses achats de produits ou services, tirant parti de l'excellente connaissance des langues et des marchés locaux d'une partie de son personnel

On veille à ce qu'à leur arrivée à Bamako, les employés de tous les exploitants aériens commerciaux et les membres de toutes les unités d'aviation militaire assistent à un stage de formation obligatoire sur la sécurité. De plus, conformément aux instructions permanentes relatives au transport aérien, tous les équipages reçoivent des informations appropriées avant de prendre leurs fonctions. En outre, avant leur déploiement dans la base principale d'opérations sur le terrain, les équipages reçoivent de la part des responsables des zones aériennes des informations complémentaires portant, entre autres, sur les questions de sécurité dans la région

Tous les vacataires travaillant pour la MINUSMA se voient accorder le même niveau de protection que les autres membres du personnel de la Mission, compte tenu de la dangerosité de l'environnement dans lequel celle-ci intervient

On estime que les projets à effet rapide sont essentiels au renforcement de la cohésion sociale et à la réconciliation, en particulier pour les jeunes et les femmes vivant dans des zones où l'accès aux services de base reste difficile. Le comité d'examen des projets

l'effet de ces projets tout en s'attaquant aux problèmes sous-jacents (par. 55)

Souligne également qu'il importe de planifier de manière minutieuse et souple tout processus de transition, en étroite coordination avec toutes les entités du système des Nations Unies, les organisations régionales concernées et le gouvernement hôte, afin de garantir un transfert rapide, efficace et effectif des principales fonctions et des responsabilités essentielles lorsque le mandat évolue (par. 59)

Considère que l'inscription aux budgets des missions, au cas par cas, de fonds relevant d'activités de programmation vise à prêter une plus grande efficacité à l'exécution des mandats, et, afin d'assurer une plus grande transparence, prie le Secrétaire général de présenter de manière claire et systématique le coût d'activités de ce type lorsqu'elles seront inscrites aux budgets des missions (par. 68)

Rappelle la position collective et unanime selon laquelle un seul cas avéré d'exploitation et d'agression sexuelles est encore un cas de trop et prie le Secrétaire général de veiller à ce que toutes les opérations de maintien de la paix appliquent intégralement, à tous les membres du personnel civil, militaire et de police, la politique de tolérance zéro de l'Organisation des Nations Unies à l'égard de l'exploitation et des agressions sexuelles (par. 70)

locaux de la Mission continuera de passer en revue les projets en question et de surveiller leur exécution de manière à ce que l'on réponde aux besoins immédiats de la population tout en renforçant la confiance dans le processus de paix et dans le mandat de la MINUSMA. Ce dispositif garantira également un suivi de l'exécution des projets et des dépenses, gage d'une supervision et d'une gestion avisées des fonds

En application des dispositions des paragraphes 29 et 71 de la résolution 2423 (2018) du Conseil de sécurité, dans laquelle est défini le mandat de la MINUSMA, celle-ci met actuellement au point un cadre stratégique intégré qui comprend un plan de transition visant à déléguer progressivement plusieurs fonctions et responsabilités au Gouvernement malien, à l'équipe de pays des Nations Unies et à d'autres partenaires. Le cadre stratégique intégré contiendra également un cadre de suivi. Il importe de noter que la MINUSMA agit en coordination et en communication constantes avec les parties susmentionnées de manière à exécuter au mieux son mandat en s'appuyant sur les avantages relatifs de chacune

La MINUSMA a présenté des activités relatives aux programmes destinées à faciliter la mise en œuvre de son mandat. Le coût de chaque activité figure dans le budget de la Mission. Chaque projet est inscrit au budget séparément et son exécution fait l'objet d'un suivi en propre par la MINUSMA. Les projets sont exécutés conformément aux directives de l'Administration sur les activités de programme relevant du mandat de la Mission, ainsi qu'aux directives sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration, les projets de lutte contre la violence locale et la lutte antimines

Il sera fait état dans le rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles des mesures prises par les missions de maintien de la paix, dont la MINUSMA, pour donner suite aux demandes formulées aux paragraphes 70, 71, 76 et 79 à 82 de la résolution 70/286 de l'Assemblée générale

**Questions transversales figurant dans les résolutions sur le financement de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine**

(Résolution 72/290)

<i>Décision ou demande</i>	<i>Mesures prises</i>
Engage le Secrétaire général à continuer de mettre au point un dispositif d'application du principe de responsabilité pour évaluer les prestations des entités ne relevant pas du Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies lorsque celles-ci exécutent des activités financées au moyen des ressources de la Mission, à l'exclusion de la fourniture de biens et services faisant l'objet de contrats (par. 11)	Un mémorandum d'accord avec les partenaires d'exécution décrit les tâches à accomplir et définit les obligations qui incombent à toutes les parties en cas d'utilisation de ressources de la MINUSMA. On s'attache actuellement à renforcer les modalités de contrôle, de gouvernance et d'établissement de rapports par les partenaires d'exécution
Souligne que les activités relatives aux programmes sont essentielles à l'exécution du mandat de la Mission et qu'il faut établir un lien direct entre les deux (par. 12)	Les activités relatives aux programmes menées par la MINUSMA sont essentielles pour la mise en œuvre de son mandat. Elles facilitent l'exécution des tâches définies comme prioritaires dans la résolution 2423 (2018) du Conseil de sécurité, centrées sur l'application des dispositions de l'accord de paix et sur le renforcement de la présence de la Mission dans le centre du pays ; il s'agit notamment d'étendre la participation au processus de paix, en particulier à la société civile et notamment aux femmes et aux jeunes. D'autres activités sont mises en œuvre sous diverses formes : mesures axées sur le désarmement, la démobilisation et la réintégration ; projets de lutte contre la violence locale ; réforme du secteur de la sécurité ; appui électoral et à renforcement de l'autorité de l'État ; initiatives visant à renforcer la cohésion sociale ou à faciliter le règlement des conflits

(Résolution 72/297)

<i>Décision ou demande</i>	<i>Mesures prises</i>
Considère qu'il est nécessaire d'améliorer la capacité d'appréciation des situations et, à cet égard, prie le Secrétaire général de renforcer, comme il y est tenu, les mesures visant à assurer la sûreté et la sécurité du personnel de la Mission, notamment du personnel en tenue, et la protection des civils (par. 10)	On redouble d'efforts afin d'assurer la sûreté et la sécurité du personnel de la Mission et de donner suite aux recommandations figurant dans le rapport Cruz sur l'amélioration de la sécurité des Casques bleus des Nations Unies. On a notamment renforcé le dispositif de renseignement afin de mieux apprécier les situations et de coordonner la prise de décisions et l'application des mesures arrêtées, tout en gérant les menaces liées aux engins explosifs. Les efforts de protection des civils se poursuivront, en particulier au moyen d'initiatives de prévention des conflits ciblées et du renforcement des capacités des institutions et intervenants nationaux
Souligne qu'il est crucial qu'un soutien adapté soit apporté en temps utile au processus électoral au Mali et	On trouvera des informations sur l'appui apporté par la MINUSMA au processus électoral au Mali aux

prie le Secrétaire général de faire le point sur la question dans son prochain projet de budget (par. 11)

paragraphes 40 à 42 du présent rapport. On continuera d'appuyer le processus électoral, notamment en fournissant un soutien et des avis sur les plans logistique et technique, en menant des initiatives de sensibilisation et de renforcement des capacités et en encourageant et en facilitant le dialogue et la mise en œuvre de mesures de confiance.

## B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

### Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies : questions transversales approuvées par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/286

(A/70/742)

Le Comité consultatif partage la préoccupation du Comité des commissaires aux comptes concernant la poursuite et la fréquence des transferts de ressources entre catégories de dépenses et rubriques budgétaires et à l'intérieur de celles-ci, dans les missions de maintien de la paix (par. 31)

Les transferts de ressources auxquels il a été procédé au titre de l'exercice 2017/18, de la catégorie des dépenses opérationnelles à celle des dépenses de personnel civil, étaient inévitables. Ce sont en particulier les modifications apportées à l'ensemble des prestations offertes au personnel recruté sur le plan international et l'augmentation des traitements et indemnités versés au personnel recruté sur le plan national qui ont eu des répercussions sur les dépenses de personnel civil. Par ailleurs, l'évolution des dépenses opérationnelles a nécessité des transferts de ressources entre rubriques tenant principalement aux projets de renforcement de la sécurité des installations et des infrastructures ainsi que du matériel informatique. Les ressources nécessaires ont pu être mobilisées principalement grâce à une diminution des dépenses de location d'avions, en raison de la reconfiguration de la flotte aérienne et du non-déploiement de certains moyens aériens militaires

Le Comité note avec regret que les projets de budget des missions pour 2016/17 ne se conforment pas toujours à l'exigence selon laquelle il y a lieu de déterminer s'il est nécessaire de maintenir ou de supprimer les postes restés vacants depuis au moins deux ans (par. 46)

Dans le projet de budget de la Mission, on trouve des informations sur tous les postes vacants de longue date et la reconduction de ces postes y est justifiée. Les mesures de recrutement prises au fil du temps y sont également mentionnées. Il est difficile de pourvoir les postes vacants, notamment dans le nord du Mali, parce que les conditions de travail proposées sont difficiles

Le Comité consultatif rappelle que, dans sa résolution 69/307, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'atténuer l'impact environnemental global des missions de maintien de la paix. À cet égard, il réaffirme également qu'il importe de veiller à ce que

La MINUSMA a mis en place des arrangements contractuels pour la gestion des déchets liquides, solides et biomédicaux et s'emploie actuellement à recruter des prestataires extérieurs pour la collecte et l'élimination sans risque des déchets dangereux. En

*Demande ou recommandation*

les mesures qui sont jugées les plus efficaces, notamment celles qui portent sur l'élimination, l'enlèvement et le recyclage des biens et matériaux des missions, continuent d'être appliquées en priorité et sans relâche (voir [A/68/782](#), par. 120). Le Comité consultatif attend avec intérêt la version actualisée des politiques de gestion de l'environnement et de gestion des déchets et ne doute pas que les incidences spécifiques qui découleront de l'impact de ces politiques dans les missions figureront dans le prochain rapport sur l'aperçu général, qui rendra également compte de l'état d'avancement de la mise en œuvre du projet de Service d'assistance technique rapide pour les questions environnementales et climatiques et de la poursuite des efforts déployés pour promouvoir d'autres technologies exploitant des sources d'énergie renouvelables dans les opérations de maintien de la paix (par. 94)

Vu l'ampleur des ressources allouées aux opérations aériennes dans les opérations de maintien de la paix et compte tenu des constatations d'audit susvisées et des observations et recommandations formulées aux paragraphes 119 à 138 ci-après, le Comité consultatif réaffirme que l'Organisation a l'occasion d'améliorer l'efficacité et l'efficience globales des opérations aériennes des opérations de maintien de la paix, voire de réaliser d'importantes économies dans les budgets des années à venir (par. 116)

Le Comité consultatif souligne que l'analyse de l'utilisation des moyens aériens devrait être achevée sans plus tarder et que les conclusions et les incidences devraient en être présentées dans le prochain rapport sur l'aperçu général. En outre, le Comité estime qu'il est nécessaire d'harmoniser les méthodes d'évaluation de l'utilisation des moyens aériens pour que l'on puisse faire des comparaisons valables dans le temps et envisager un examen de la composition de la flotte aérienne reposant sur des données claires et vérifiables (par. 122)

Le Comité consultatif rappelle qu'il faut améliorer la cohérence et la transparence de la budgétisation des systèmes de drones (par. 138)

*Mesures prises*

outre, la Mission est dotée de 42 stations d'épuration et propose de renforcer les mesures d'atténuation des risques grâce à la construction d'installations de collecte et de traitement des déchets à Bamako et Tombouctou, ainsi que de bassins de collecte et de traitement des boues résiduaires dans les 6 camps intégrés. On continuera de rechercher de nouveaux moyens de réduire l'impact écologique de la Mission

Comme indiqué au paragraphe 111 du rapport d'ensemble du Secrétaire général sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies ([A/72/770](#)), l'ONU a procédé à un examen global des moyens aériens dans les missions afin d'améliorer l'efficacité et l'efficience des opérations aériennes. L'examen des dépenses de la MINUSMA pour l'exercice 2017/18 fait apparaître une réduction de 47,1 millions de dollars par rapport aux prévisions et la Mission compte réaliser d'autres économies pendant les exercices 2018/19 et 2019/20

La Section des transports aériens, au Siège de l'ONU, a constitué un groupe de travail chargé d'harmoniser les méthodes d'évaluation de l'utilisation des moyens aériens. Ses conclusions seront en principe présentées dans le rapport d'ensemble du Secrétaire général de 2019 sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

Aux paragraphes 75 et 115 de son rapport d'ensemble sur le financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies ([A/72/770](#)), le Secrétaire général a fourni des informations détaillées sur les systèmes de drones. On trouvera en outre dans le Manuel relatif au matériel appartenant aux contingents (voir la résolution [71/296](#) de l'Assemblée générale) un cadre de classification des systèmes de drones mis à disposition par les pays fournisseurs de contingents. Le budget de la MINUSMA est établi sur la base des contrats en cours et des besoins anticipés. À défaut, on

Le Comité consultatif souligne la nécessité d'une planification et d'une budgétisation réalistes et d'un renforcement du contrôle et du suivi des projets, notamment par les bureaux compétents du Département de l'appui aux missions au Siège et de la Base de soutien logistique des Nations Unies, en particulier des projets s'étendant sur plus d'un cycle budgétaire. L'on devrait trouver dans chaque projet de budget des informations détaillées sur les projets pluriannuels, notamment un état général de l'avancement des travaux au moment de la présentation du budget, les projets d'un montant de 1 million de dollars ou plus devant par ailleurs être clairement identifiables dans le projet de budget (par. 157)

Le Comité consultatif attend avec intérêt d'examiner les résultats de l'analyse en cours sur la possibilité de remplacer une partie du parc de véhicules légers par des berlines, des véhicules polyvalents ou des véhicules de substitution (par. 160)

Le Comité consultatif appuie les efforts déployés pour améliorer les normes et capacités médicales sur le terrain et est convaincu qu'ils contribueront à corriger les lacunes relevées par le Comité des commissaires aux comptes. Le Comité entend garder cette question à l'étude lorsqu'il examinera les futurs rapports sur l'aperçu général et les projets de budget des différentes missions (par. 167)

se fonde sur les contrats conclus par d'autres missions pour calculer les coûts afférents aux systèmes de drones

La MINUSMA a mis en place les structures de suivi nécessaires pour que chaque projet entrepris soit correctement exécuté et qu'il soit rendu compte de toutes les étapes de sa mise en œuvre. Depuis l'exercice 2018/19, les prévisions de dépenses au titre des projets sont saisies directement dans Umoja, ce qui facilitera le suivi et le compte rendu de l'exécution de tous les projets

La Mission n'a pas acquis de véhicules légers au cours des dernières années. Toutefois, lorsque les véhicules actuels auront atteint l'âge auquel ils doivent être remplacés, le choix se portera en priorité sur des berlines ou d'autres véhicules de substitution

On s'efforce d'améliorer constamment les normes et les capacités médicales et, à cet égard, les capacités du personnel médical ont été renforcées sur la base d'évaluations de la qualité des soins de santé et de la sécurité des patients dans les hôpitaux de niveau I+, II et III, et des activités de renforcement des capacités et de formation ont été menées en ce qui concerne les urgences traumatologiques en situation préhospitalière et les techniques avancées de réanimation cardio-respiratoire. Il est également prévu qu'une formation soit dispensée au personnel médical militaire avant son déploiement ; on s'assurera en outre que les habilitations voulues sont délivrées au personnel médical détaché par des pays fournisseurs de contingents dans des hôpitaux de niveau II. Autre avancée enregistrée, un contrat a été conclu au cours de la deuxième moitié de l'exercice 2017/18 avec un prestataire extérieur aux fins de la mise à disposition d'une antenne chirurgicale à Mopti, où sera pratiquée la chirurgie de sauvetage

(A/72/789/Add.14)

Le Comité compte que la Mission redoublera d'efforts pour assurer à ses militaires des conditions d'hébergement qui répondent aux normes de l'ONU et

La MINUSMA met tout en œuvre pour assurer au plus grand nombre possible de militaires déployés des conditions d'hébergement qui répondent aux normes

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

lui communiquera des informations à jour sur cette question dans le prochain projet de budget (par. 15)

Le Comité réaffirme l'importance d'appliquer la politique d'achat des billets d'avion à l'avance et d'utiliser plus judicieusement les ressources destinées aux voyages [voir [A/72/7/Add.44](#), par. 4 et 7] (par. 28)

Le Comité consultatif encourage la Mission à continuer de faire tout ce qui est en son pouvoir pour assurer la sûreté et la sécurité de ses personnels militaires et civils (par. 31)

Le Comité consultatif considère que l'augmentation proposée est disproportionnée par rapport à l'augmentation d'effectif demandée et qu'il convient de recourir davantage à la formation en ligne (par. 34)

Le Comité consultatif engage la Mission à continuer de suivre de près les questions environnementales, particulièrement celles du recyclage et de la contamination des sols, et de faire en sorte que le plan d'action environnemental soit appliqué en conformité avec la stratégie environnementale du Département de l'appui aux missions (par. 36)

de l'ONU. Ainsi, fin octobre 2018, 91 % d'entre eux étaient hébergés dans des locaux conformes aux normes de l'Organisation. La Mission devrait fournir des locaux de même niveau à Diabali et Douentza d'ici à la fin de l'exercice en cours

Au moment de l'établissement du présent rapport, la Mission disposait uniquement de données portant sur le quatrième trimestre de 2018. Le taux d'application de la politique a été de 41,24 % pour cette période. Ce faible taux tient notamment aux facteurs suivants : organisation tardive des événements justifiant les voyages, désignation tardive des voyageurs, ceux-ci mettant de surcroît parfois beaucoup de temps à confirmer leur présence, et approbation tardive par la Mission. On réexamine actuellement les procédures internes relatives aux voyages et des mesures sont progressivement mises en place afin d'améliorer le taux d'application de la politique d'achat

La Mission redouble d'efforts pour assurer la sûreté et la sécurité de son personnel et appliquer les recommandations du rapport Cruz. On a notamment renforcé le dispositif de renseignement afin de mieux apprécier les situations et de coordonner la prise de décisions et l'application des mesures arrêtées, tout en gérant les menaces liées aux engins explosifs. Les efforts de protection des civils poursuivront, en particulier au moyen d'initiatives de prévention des conflits ciblées et du renforcement des capacités des institutions et intervenants nationaux

Les formations proposées par la MINUSMA prennent surtout la forme de cours que le personnel est tenu de suivre pour être en mesure d'exécuter certaines activités, principalement dans des domaines tels que l'informatique, la sécurité et les opérations aériennes. Les possibilités de formation en ligne sont systématiquement prises en compte et exploitées

On suit de près la gestion de l'environnement dans tous les sites où la MINUSMA est présente ainsi que l'exécution de divers contrats ayant trait à l'environnement, grâce à des inspections et à des réunions d'évaluation des résultats menées régulièrement. Des comités régionaux de l'environnement ont été créés avec pour mission d'assurer le suivi des questions d'environnement au niveau régional et de coordonner l'action menée à ce titre, et des spécialistes nationaux des questions d'environnement ont été déployés dans certaines régions (Gao, Tombouctou, Mopti, Bamako)

Le recyclage de déchets solides, comme le plastique et les boîtes en métal, ainsi que la pose de revêtement

Le Comité consultatif réaffirme qu'il est nécessaire d'élaborer des directives détaillées concernant : a) le détail des types d'activités de programme qui sont financées par les budgets des missions de maintien de la paix ; b) des justificatifs attestant que les activités de programme appuient l'exécution du mandat de la mission concernée ; c) l'avantage comparatif de la mission pour l'exécution de ces activités, ainsi que celui des partenaires d'exécution ; d) le régime des engagements conclus avec les partenaires d'exécution ; e) la description des dispositifs de contrôle, de gouvernance et d'établissement de rapports nécessaires. Le Comité consultatif note que, contrairement à ce qui avait été demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution 70/286, le rapport du Secrétaire général ne contient pas d'informations complètes sur l'ampleur, les critères et la gestion du financement des activités de programme, ni sur les procédures comptables suivies, mais il ne s'oppose pas, à ce stade, à l'allocation des ressources demandées au titre des autres activités de programme (par. 40)

de sol (dalles de béton entourées d'un haut rebord) pour contenir les déversements sur les sites des fournisseurs de carburants, témoignent des efforts constants déployés pour gérer au mieux les espaces utilisés par la MINUSMA et réduire les risques de contamination des sols

Deux fois par mois, la Mission présente à l'Administration un rapport sur les activités menées au titre de son plan d'action pour l'environnement

La MINUSMA a adopté les directives sur les activités de programme relevant de son mandat qui sont financées au moyen des budgets statutaires des opérations de maintien de la paix. Ces directives donnent des orientations pour la planification, l'exécution, la gestion, le suivi et l'évaluation nécessaires à l'exécution des tâches prescrites. Par ailleurs, la Mission procède désormais à un examen plus approfondi de la budgétisation axée sur les résultats afin d'établir des liens objectifs entre son mandat et les activités de programme choisies. Elle fait appel aux partenaires d'exécution pour certaines activités de programme et les compétences internes sont mobilisées lorsqu'elle est mieux placée pour assurer la mise en œuvre, sur la base du cadre stratégique intégré. Un mémorandum d'accord avec les partenaires d'exécution décrit les tâches à accomplir et définit les obligations qui incombent à toutes les parties en cas d'utilisation de ressources de la MINUSMA. On s'attache actuellement à renforcer les modalités de contrôle, de gouvernance et d'établissement de rapports par les partenaires d'exécution

## Annexe I

### Définitions

#### A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport) :

- **Création de poste** : Proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes ;
- **Réaffectation de poste** : Proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe ;
- **Transfert de poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau ;
- **Reclassement ou déclassement de poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées ;
- **Suppression de poste** : Proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission ;
- **Transformation de poste** : Trois cas de figure sont possibles :
  - **Transformation d'un emploi de temporaire en poste** : Il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu ;
  - **Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national** : Il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution [59/296](#) de l'Assemblée générale ;
  - **Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national** : Il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

#### B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

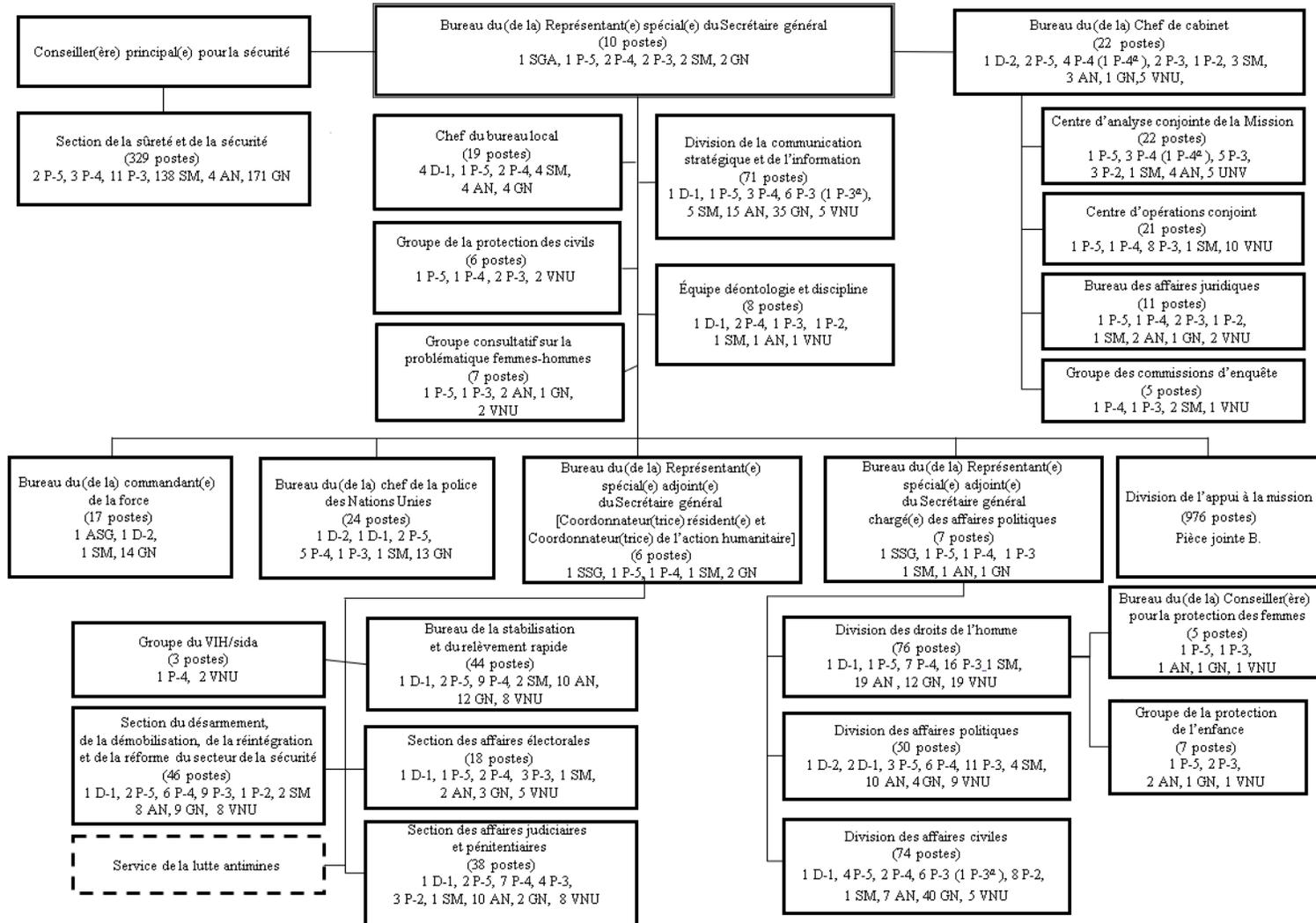
- **Mandat** : Variations liées à la modification de la portée ou de la nature du mandat, ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat ;

- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation ;
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation ;
- **Gestion** : variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

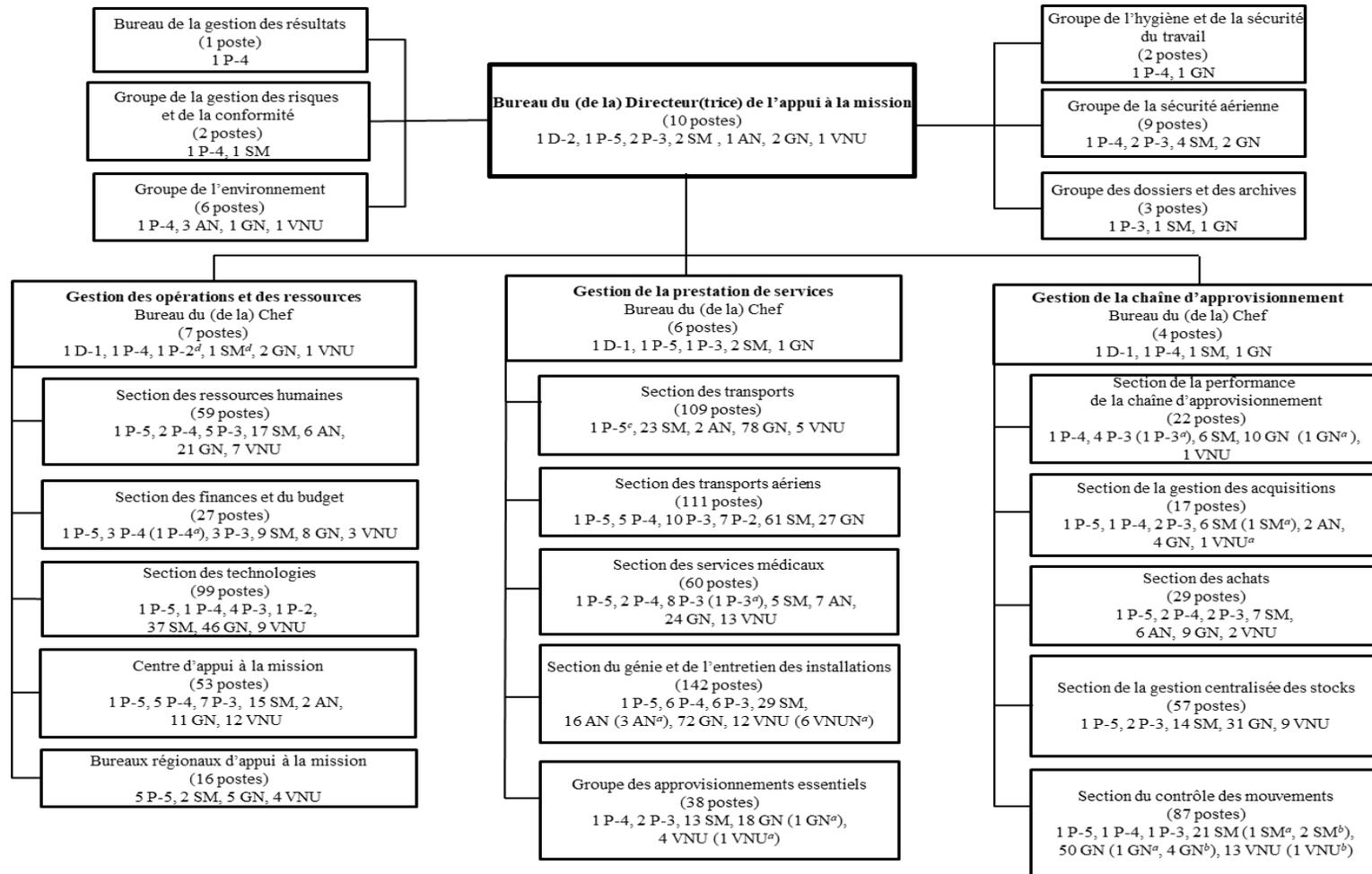
## Annexe III

## Organigrammes

## A. Services organiques et administratifs



## B. Division de l'appui à la mission



*Abréviations* : AN : administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; GN : agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national ; SM : agent(e) du Service mobile ; SSG : sous-secrétaire général(e) ; VNU : Volontaire des Nations Unies ; VNUN : Volontaire des Nations Unies recruté sur le plan national.

<sup>a</sup> Création.

<sup>b</sup> Transfert.

<sup>c</sup> Reclassement ou déclassement.

<sup>d</sup> Financés à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions).

## Annexe III

### Information concernant les activités des organismes, fonds et programmes des Nations Unies et les fonds prévus

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chefs de file et partenaires</i>
<p>Paix, sécurité et réconciliation nationale</p> <p>Programme alimentaire mondial (PAM) : 5 364 816 dollars par an (2018 et 2019) ; Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) : 560 000 dollars (2018) et 1 000 000 dollars (2019) ; Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes) : 7 163 764 dollars (2019) ; Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR) : 4 021 227 dollars (2019) ; Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) : 4 988 600 dollars (2019)</p>	<p>1. Aux fins de la paix et de la stabilisation : dialogue politique ouvert à tous ; réforme des institutions concernées ; promotion de la coexistence pacifique dans le respect des droits de l'homme</p> <p>2. La cohésion sociale est favorisée par les facteurs suivants : justice transitionnelle, dialogues intercommunautaires inclusifs, culture de la paix, éducation axée sur la paix</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 1.1 Les risques liés aux explosifs sont réduits grâce au renforcement des capacités nationales et locales</li> <li>• 1.2 Le secteur de la sécurité sort consolidé de la mise en œuvre de la politique nationale relative à la réforme du secteur, notamment en ce qui concerne les groupes armés</li> <li>• 1.3 Aux fins de la démobilisation et de la réinsertion inclusive (ex-combattants, milices et groupes d'autodéfense, collectivités et groupes vulnérables, notamment les enfants), les capacités techniques, logistiques et institutionnelles de la Commission nationale pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion et des parties prenantes concernées sont renforcées</li> <li>• 2.1 Les capacités techniques des institutions chargées des processus de réconciliation et de justice transitionnelle et de la société civile sont renforcées avec pour objectif de promouvoir la réconciliation et de faire respecter le droit des victimes, notamment les femmes, à la vérité, à la justice et à la réparation</li> <li>• 2.2 Les communautés parviennent à se doter des moyens techniques voulus pour prévenir et gérer les conflits locaux, renforcer la cohésion sociale et créer des</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chefs de file : PNUD et Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)</li> <li>• Partenaires du système des Nations Unies : UNICEF, Organisation des Nations Unies pour le développement industriel (ONUDI), Fonds international de développement agricole (FIDA), Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), PAM, Organisation mondiale de la Santé (OMS), Organisation internationale du Travail (OIT), Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat)</li> </ul>

Priorités	Réalizations	Produits	Chefs de file et partenaires
<p>Bonne gouvernance</p> <p>PAM : 6 879 902 dollars par an (2018 et 2019) ; UNICEF : 1 650 229 dollars par an (2018 et 2019) ; ONU-Femmes : 792 000 dollars (2018) ; 559 537 dollars (2019) ; PNUD : 12 400 000 dollars (2019)</p>	<p>3. Les institutions étatiques nationales et locales assurent leurs missions de service public plus efficacement ; de leur côté, les acteurs non étatiques participent et exercent un contrôle citoyen, en conformité avec les principes de la bonne gouvernance et de l'état de droit</p>	<p>conditions propices au retour des réfugiés et des déplacés</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• 2.3 Les capacités techniques et les moyens matériels d'institutions telles que le Ministère de l'éducation, le Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, ainsi que celles des syndicats d'étudiants et des enseignants, sont renforcés avec pour objectif de promouvoir l'éducation dans une culture de la paix et du respect des droits de l'homme</li> <li>• 2.4 Le patrimoine culturel matériel et immatériel endommagé est réhabilité et des outils de promotion de la diversité des expressions culturelles sont mis au point</li> <li>• 3.1 Les capacités de l'Assemblée nationale et des structures de contrôle des finances publiques (Section de la comptabilité de la Cour suprême) sont renforcées avec pour objectif une meilleure application du principe de responsabilité dans la gestion des politiques publiques</li> <li>• 3.2 Les capacités de l'État, des organismes de gestion des élections et des organisations communautaires sont renforcées en vue d'améliorer la crédibilité du processus électoral et de promouvoir la participation, en particulier des femmes et des jeunes</li> <li>• 3.3 Les stratégies et les plans d'action existants sont mis en œuvre pour renforcer la décentralisation et consolider la gouvernance locale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chef de file : PNUD</li> <li>• Partenaires du système des Nations Unies : UNICEF, ONU-Femmes, FNUAP, HCR, Fonds d'équipement des Nations Unies (FENU), Organisation internationale pour les migrations (OIM)</li> </ul>

Priorités	Réalizations	Produits	Chefs de file et partenaires
<p>Accès aux services sociaux            PAM : 58 240 757 dollars par an (2018 et 2019) ;            UNICEF : 55 288 506 dollars (2018) et 57 554 618 dollars (2019) Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida</p>	<p>4. Les populations, en particulier les femmes et les enfants, les personnes les plus vulnérables et celles qui sont touchées par des crises, bénéficient d'un accès facilité et</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 3.4 Les moyens dont disposent les institutions publiques (aux niveaux national, régional et sectoriel) pour assurer la planification et la programmation fondées sur des données probantes, le suivi et l'évaluation et la production de données statistiques comparables et ventilées sont renforcés</li> <li>• 3.5 Les capacités des organisations de la société civile et des médias sont renforcées aux fins de l'amélioration du contrôle citoyen, de l'application du principe de responsabilité des institutions et de la participation des femmes et des jeunes à la vie publique</li> <li>• 3.6 Le fonctionnement de l'appareil judiciaire, de l'administration pénitentiaire et des organes de lutte contre l'impunité est amélioré sur l'ensemble du territoire national, grâce à une réforme du cadre juridique engagée conformément aux principes de l'état de droit</li> <li>• 3.7 Les mécanismes nationaux officiels et informels de promotion et de protection des droits de l'homme disposent des capacités institutionnelles et techniques requises pour mieux accomplir leurs missions en conformité avec les normes internationales</li> <li>• 4.1 Les femmes, les enfants et les jeunes, en particulier les plus vulnérables, bénéficient d'un ensemble intégré de services de santé de qualité</li> <li>• 4.2 La population – en particulier les personnes les plus vulnérables – a accès à</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chefs de file : UNICEF et FNUAP</li> <li>• Partenaires du système des Nations Unies : OMS, PAM, Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO), ONUSIDA,</li> </ul>

<i>Priorités</i>	<i>Réalisations</i>	<i>Produits</i>	<i>Chefs de file et partenaires</i>
(ONUSIDA) : 170 000 dollars (2019) ; ONU-Femmes : 215 000 dollars par an (2018 et 2019) ; HCR : 2 195 233 dollars (2019) ; PNUD : 6 000 000 dollars (2019)	équitable à des services sociaux de base de qualité	des services de qualité en matière de prévention et de traitement du VIH/sida <ul style="list-style-type: none"> <li>• 4.3 Les mères et les enfants, en particulier les plus vulnérables ou les plus touchés par les crises alimentaires et nutritionnelles, bénéficient d'un ensemble complet d'interventions nutritionnelles menées directement auprès de la population et par l'intermédiaire des services publics</li> <li>• 4.4 Les enfants d'âge préscolaire et scolaire, de même que les jeunes, en particulier les plus vulnérables, ont accès à une éducation de base de qualité</li> <li>• 4.5 Les groupes vulnérables (filles, garçons et femmes) sont protégés de la violence, de la maltraitance et de l'exploitation et bénéficient de soins adéquats</li> <li>• 4.6 Les groupes vulnérables bénéficient de services de protection sociale adéquats</li> </ul>	ONU-Femmes, FAO, HCR, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, PNUD, Banque mondiale
Croissance durable FAO : 5 531 889 dollars ; FENU : 352 809 dollars ; FNUAP : 22 000 dollars ; OMS : 621 511 dollars ; ONUDI : 294 728 dollars ; ONU-Femmes : 2 691 267 dollars ; PAM : 27 434 700 dollars par an (2018 et 2019) ; PNUD : 14 300 000 dollars (2019) ; UNESCO : 125 000 dollars ; UNICEF : 16 675 872 dollars (2018) ; 18 132 728 dollars (2019)	5. Les populations défavorisées, en particulier les femmes et les jeunes, disposent de capacités et de possibilités de produire accrues dans un environnement sain et viable, propice à la réduction de la pauvreté	<ul style="list-style-type: none"> <li>• 5.1 Les populations défavorisées et les exploitations agricoles familiales disposent de compétences techniques et de moyens leur permettant de mener des activités génératrices de revenus pour améliorer leur sécurité alimentaire et nutritionnelle</li> <li>• 5.2 Les structures publiques, le secteur privé, la diaspora et la société civile disposent des compétences techniques et des moyens voulus pour améliorer les capacités commerciales et de production nécessaires à la promotion d'une croissance verte et inclusive</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Chefs de file : PNUD et FAO</li> <li>• Partenaires du système des Nations Unies : FAO, FENU, PAM, PNUD, ONU-Femmes, OMS, ONUDI, UNESCO, UNICEF</li> </ul>

- 5.3 La mise en œuvre de politiques nationales propices à la création d'emplois et au développement de l'esprit d'entreprise chez les femmes favorise leur intégration socioéconomique et celle des jeunes
- 5.4 Les conditions de vie des populations vulnérables s'améliorent grâce à un accès durable à l'eau et à des installations d'assainissement adéquates
- 5.5 La résilience des populations face aux changements climatiques est renforcée par la mise en œuvre de politiques visant à promouvoir l'utilisation accrue de sources d'énergie nouvelles et renouvelables, l'efficacité énergétique dans le cadre des efforts d'adaptation aux changements climatiques et la réduction des risques de catastrophe
- 5.6 Les populations et autres collectivités touchées par la désertification et la déforestation sont mieux à même de gérer les ressources naturelles de façon durable et de protéger la biodiversité et les écosystèmes

